

# Orsay

## Révision du Plan Local d'Urbanisme

### 6.2 Annexes du règlement



## SOMMAIRE

---

---

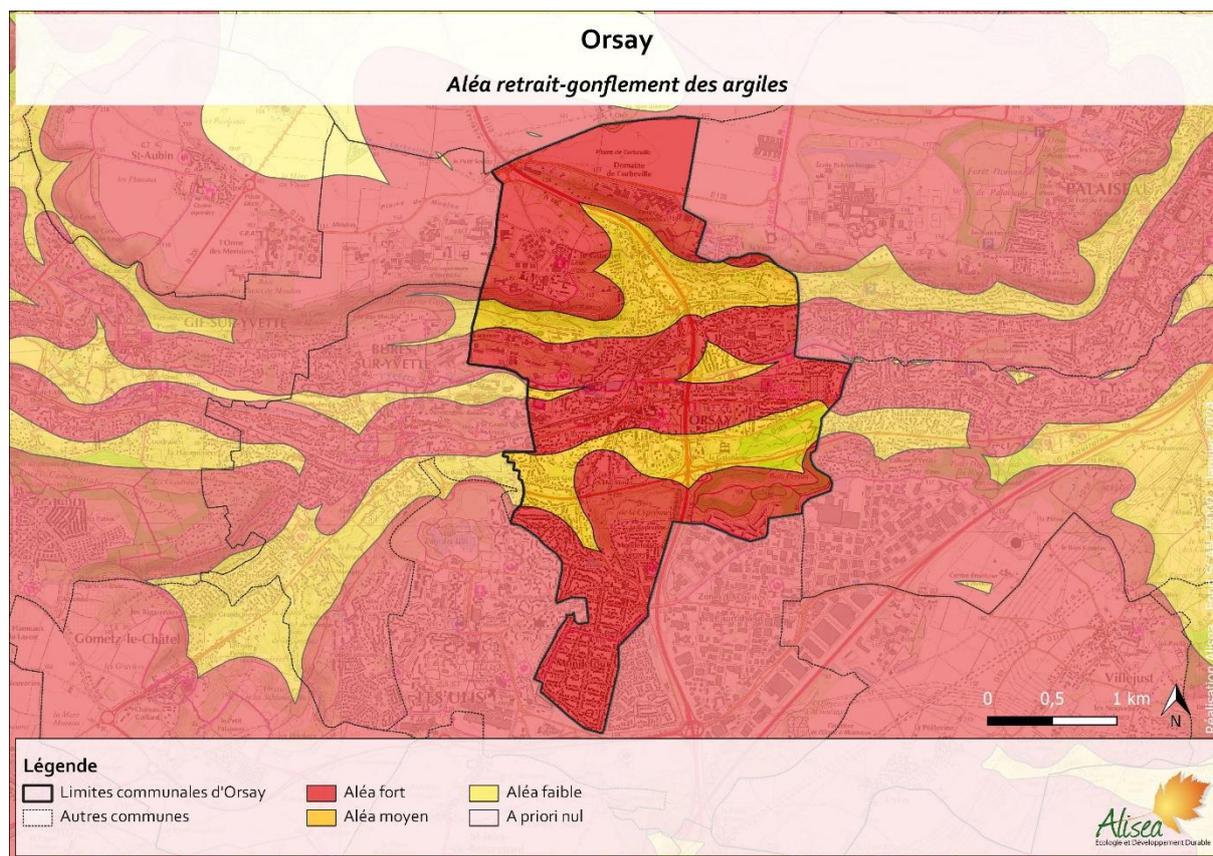
Sommaire .....	2
1/ Liste des emplacements réservés .....	3
2/ Construction sur terrains argileux .....	4
3/ Charte relative aux antennes relais de téléphonie mobile .....	5
4/ Inventaire des zones humides .....	6
5/ Liste du patrimoine bâti repéré .....	8
6/ Fiches descriptives du patrimoine bâti repéré .....	15
7/ Liste de plantes conseillées, indigènes ou favorables à la faune .....	16
8/ Liste des espèces interdites (Exotiques envahissantes) .....	18
9/ SIOM - NOTICE TECHNIQUE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES .....	19

## 1/ LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface
3	Création d'un bassin de rétention	Commune	2 585 m <sup>2</sup>
4	Elargissement de la voirie pour faciliter les circulations douces – rue de Chevreuse	Commune	6 615 m <sup>2</sup>
5	Elargissement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	60 m <sup>2</sup>
6	Elargissement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	100 m <sup>2</sup>
7	Elargissement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	194 m <sup>2</sup>
8	Elargissement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	340 m <sup>2</sup>
10	Elargissement de la voirie pour faciliter les circulations douces	Commune	95 m <sup>2</sup>
11	Aménagement d'une voie piétonne	Commune	3 527 m <sup>2</sup>
12	Elargissement de la rue Lamartine	Commune	105 m <sup>2</sup>
13	Elargissement de la rue Lamartine	Commune	164 m <sup>2</sup>
14	Création d'un écran végétal le long de la RN 118	Commune	6 323 m <sup>2</sup>
16	Aménagement d'une liaison piétonne entre les rues L. Soccord et A. Maginot	Commune	251 m <sup>2</sup>
18	Réseau de transport public du Grand Paris	Société du Grand Paris	26 465 m <sup>2</sup>
19	Franchissement routier de la RN118	EPA Paris-Saclay	5 895 m <sup>2</sup>
20	Elargissement de la voirie pour faciliter le passage des camions-poubelles	Commune	617 m <sup>2</sup>
21	Création d'un bassin de rétention	Commune	3 885 m <sup>2</sup>

## 2/ CONSTRUCTION SUR TERRAINS ARGILEUX

La commune est concernée par la présence d'argiles en sous-sols, produisant des risques d'instabilité des sols liés aux phénomènes de retrait\*-gonflement des argiles. Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) identifie les secteurs concernés selon l'importance des aléas. La carte des zones concernées figure dans le rapport de présentation et reprise ci-après. Dans les secteurs concernés par ces aléas significatifs, il convient de se référer aux recommandations suivantes.



Carte de l'aléa retrait-gonflement des argiles (source : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) – mai 2019)

# Construire en terrain argileux

La réglementation et  
les bonnes pratiques



## VOUS ÊTES CONCERNÉ SI...

Votre terrain est situé en zone d'exposition moyenne ou forte\* et :

- ✓ vous êtes professionnel de l'immobilier, de la construction, de l'aménagement;
- ✓ vous êtes notaire, assureur, service instructeur des permis de construire...;
- ✓ vous êtes particulier qui souhaitez vendre ou acheter un terrain non bâti constructible;
- ✓ vous êtes un particulier qui souhaitez construire une maison ou ajouter une extension à votre habitation.

L'article 68 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi ELAN) portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique met en place un dispositif pour s'assurer que les techniques de construction particulières, visant à prévenir le risque de retrait gonflement des argiles, soient bien mises en œuvre pour les maisons individuelles construites dans les zones exposées à ce risque.

\* Actuellement le zonage est disponible uniquement pour la métropole.

## DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020



**L'étude géotechnique préalable est obligatoire quand...**

**Vous vendez un terrain constructible**

- ✓ **Vous devez fournir à l'acheteur cette étude préalable** annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. Elle restera annexée au titre de propriété du terrain et suivra les mutations successives de celui-ci. **Point de vigilance : son obtention doit être anticipée.**

**Vous achetez un terrain constructible**

- ✓ **Le vendeur doit vous fournir cette étude préalable** qui sera annexée à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente.

**Vous faites construire une maison individuelle**

- ✓ **Avant toute conclusion de contrat (construction ou maîtrise d'œuvre), vous devez communiquer au constructeur, cette étude préalable.**  
Le contrat indiquera que le constructeur a reçu ce document.



## L'étude géotechnique de conception ou les techniques particulières de construction sont au choix lorsque...

Vous faites construire une ou plusieurs maisons individuelles ou vous ajoutez une extension à votre habitation

- ✓ Avant la conclusion de tout contrat ayant pour objet des travaux de construction, vous pouvez :
  - soit **transmettre l'étude géotechnique de conception** au constructeur de l'ouvrage (architecte, entreprise du bâtiment, constructeur de maison individuelle...);
  - soit **demandeur au constructeur de suivre les techniques particulières de construction** définies par voie réglementaire.



Vous êtes constructeur ou maître d'œuvre de tout ou partie (extension) d'une ou plusieurs maisons

- ✓ Vous êtes tenu :
  - soit de **suivre les recommandations de l'étude géotechnique de conception** fournie par le maître d'ouvrage ou que vous avez fait réaliser en accord avec le maître d'ouvrage;
  - soit de **respecter les techniques particulières de construction** définies par voie réglementaire.

### CAS PARTICULIER

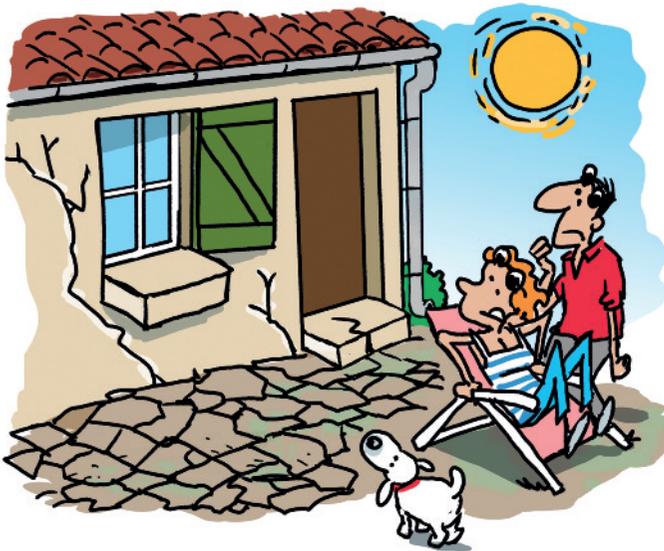
**Le contrat de construction de maison individuelle (CCMI)**, visé à l'article L 231-1 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), précise les travaux d'adaptation au sol rendus nécessaires pour se prémunir du risque de retrait-gonflement des argiles (techniques particulières de construction par défaut ou recommandations énoncées dans l'étude géotechnique de conception).

# LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES



## Les conséquences sur le bâti

- ✓ Lorsqu'un sol est argileux, il est **fortement sensible aux variations de teneur en eau.**



Ainsi, il se **rétracte** lorsqu'il y a évaporation en période sèche...



... et **gonfle** lorsque l'apport en eau est important en période pluvieuse ou humide...

Il s'agit du **phénomène de retrait-gonflement des argiles**.

**Ces fortes variations de teneur en eau dans le sol, créent des mouvements de terrain différentiels sous les constructions.**

✓ Certains facteurs peuvent aggraver ce phénomène, comme la présence de végétation ou le mauvais captage des eaux (pluviales ou d'assainissement). Ces mouvements de terrain successifs peuvent perturber l'équilibre des ouvrages, **affecter les fondations**, et créer des **désordres** de plus ou moins grande ampleur sur les fondations et en surface (fissures, tassements, etc.), pouvant dans les cas les plus graves rendre la maison inhabitable.

**C'est pour cela que les constructions en terrain argileux doivent être adaptées à ce phénomène.**

✓ Pour en savoir plus sur le phénomène de retrait-gonflement des argiles, un dossier thématique est disponible via :

Ces désordres liés au retrait-gonflement des argiles peuvent être évités grâce à une bonne conception de la maison. C'est l'objet de la nouvelle réglementation mise en place par la loi ELAN, qui impose de mettre en œuvre des prescriptions constructives adaptées dans les zones les plus exposées.

<https://www.georisques.gouv.fr>

**GÉORISQUES**

## VOTRE TERRAIN EST-IL CONCERNÉ ?



Exposition :

- faible
- moyenne
- forte

Cette **cartographie** définit différentes zones en fonction de leur degré d'exposition au phénomène de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols argileux.

Le nouveau dispositif réglementaire s'applique uniquement dans les zones d'exposition moyenne et forte qui couvrent :

**48 %** du territoire  
**93 %** de la sinistralité

✓ La carte est disponible sur le site **GÉORISQUES**

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

✓ Il est également possible de télécharger la base de données cartographique à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/argiles/donnees#/dpt>

# Comment consulter la carte d'exposition sur Géorisques ?

✓ Depuis la page d'accueil du site internet <https://www.georisques.gov.fr>

1) cliquer sur « **Connaître les risques près de chez soi** » puis faire une recherche soit à l'adresse, soit à la commune, soit à la parcelle cadastrale...

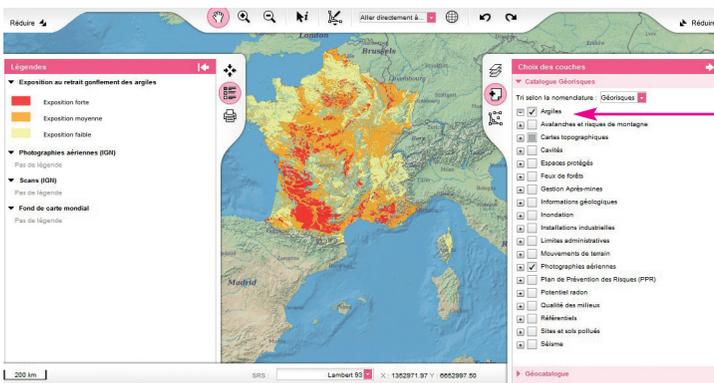


2) ... en descendant vers le bas de la page dans « **Informations disponibles par risque dans la commune** », cliquer sur la flèche qui se situe dessous « **Retrait-gonflement des sols argileux** ».



✓ Il est également possible de consulter la carte d'exposition aux risques via la carte interactive, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.georisques.gov.fr/cartes-interactives/#>



# LES DIFFÉRENTES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES



## L'étude géotechnique préalable: une obligation

Validité

**30** ans

*Article R. 112-6  
du code de la  
construction et de  
l'habitation et  
article 1<sup>er</sup> de l'arrêté  
du 22 juillet 2020*

### Attention

Une étude géotechnique unique, établie dans le cadre de la vente d'un terrain divisé en lots, peut être jointe au titre de propriété de chacun des lots dans la mesure où ces lots sont clairement identifiés dans cette étude.

**Cette étude est obligatoire pour tous vendeurs de terrain non bâti constructible situé en zone argileuse d'aléa moyen ou fort.**

### À quoi sert l'étude géotechnique préalable ?

Elle permet aux acheteurs ayant pour projet la réalisation d'une maison individuelle de bénéficier d'une première analyse des risques géotechniques liés au terrain, en particulier le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

### Que contient cette étude géotechnique préalable ?

Elle comporte une enquête documentaire du site et de ses environnants (visite du site et des alentours) et donne les premiers principes généraux de construction. Elle est complétée, en cas d'incertitude, par des sondages géotechniques.

### Quelle est sa durée de validité ?

Elle est de 30 ans.

### Qui paie cette étude géotechnique ?

Elle est à la charge du vendeur.





## L'étude géotechnique de conception

Le constructeur a le choix entre :

- ✓ les recommandations de l'étude géotechnique de conception fournie par le maître d'ouvrage ou celle que le constructeur fait réaliser en accord avec le maître d'ouvrage ;
- ✓ ou le respect des techniques particulières de construction définies par voie réglementaire.

### À quoi sert l'étude géotechnique de conception ?

Elle est liée au projet. Elle prend en compte l'implantation et les caractéristiques du futur bâtiment et fixe les prescriptions constructives adaptées à la nature du sol et au projet de construction.

### Sur quoi est basée cette étude ?

Elle tient compte des recommandations de l'étude géotechnique préalable pour réduire au mieux les risques géotechniques, en particulier le risque de mouvement de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Elle s'appuie sur des données issues de sondages géotechniques.

Elle fournit un dossier de synthèse qui définit les dispositions constructives à mettre en œuvre.

### Quelle est sa durée de validité ?

Elle est valable pour toute la durée du projet en vue duquel elle a été réalisée.

### Qui paie l'étude géotechnique de conception ?

Elle est à la charge du maître d'ouvrage.

Valable pour toute la durée du projet

*Article R. 112-7 du code de la construction et de l'habitation et article 2 de l'arrêté du 22 juillet 2020*

Lorsque, le maître d'ouvrage a choisi de faire réaliser une étude de conception liée au projet de construction du CCMI, elle peut être jointe au contrat à la place de l'étude préalable.



# CONSTRUIRE EN RESPECTANT LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES...

Le **maître d'ouvrage** est la personne ou l'entreprise qui commande le projet.

Le **maître d'œuvre**, est la personne ou l'entreprise (architecte, bureau d'études...) chargée de la conception et du dimensionnement de l'ouvrage. Il peut assurer le suivi des travaux et la coordination des différents corps de métiers.

Le **constructeur**, est la personne ou l'entreprise qui construit.



Maître d'ouvrage



Maître d'œuvre



Constructeur



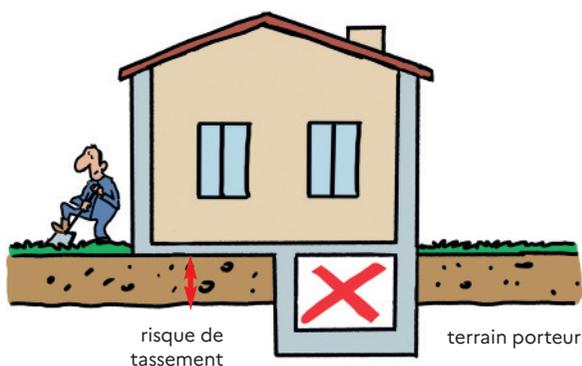
Si vous êtes **maître d'ouvrage** vous pouvez faire appel :

- ✓ soit à un **maître d'œuvre** qui vous proposera un contrat de maîtrise d'œuvre. Le maître d'œuvre (dont l'architecte) ne pourra pas participer, directement ou indirectement, à la réalisation des travaux. Il vous aidera simplement à choisir des entreprises avec lesquelles vous signerez des marchés de travaux, et pourra vous assister pendant le chantier ;
- ✓ soit à un **constructeur** qui vous proposera un Contrat de Construction de Maison Individuelle (CCMI). Dans ce cas le constructeur assume l'intégralité des missions suivantes, à savoir celui de la maîtrise d'œuvre et de la construction. Le contrat apporte une protection particulière car le constructeur a l'obligation de vous apporter une garantie de livraison à prix et délai convenus.

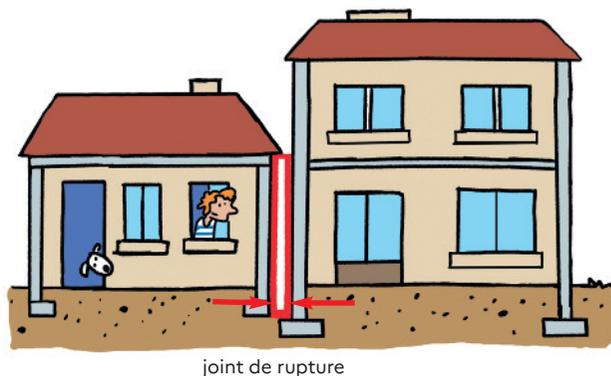
### Adapter les fondations

- ✓ Les fondations doivent être adaptées et suffisamment profondes (à minima 1,20 mètre en zone d'exposition forte et 0,80 mètre en zone d'exposition moyenne):
  - béton armé coulé en continu,
  - micro-pieux,
  - pieux vissés,
  - semelles filantes ou ponctuelles.

- ✓ Les sous-sols partiels sont interdits.

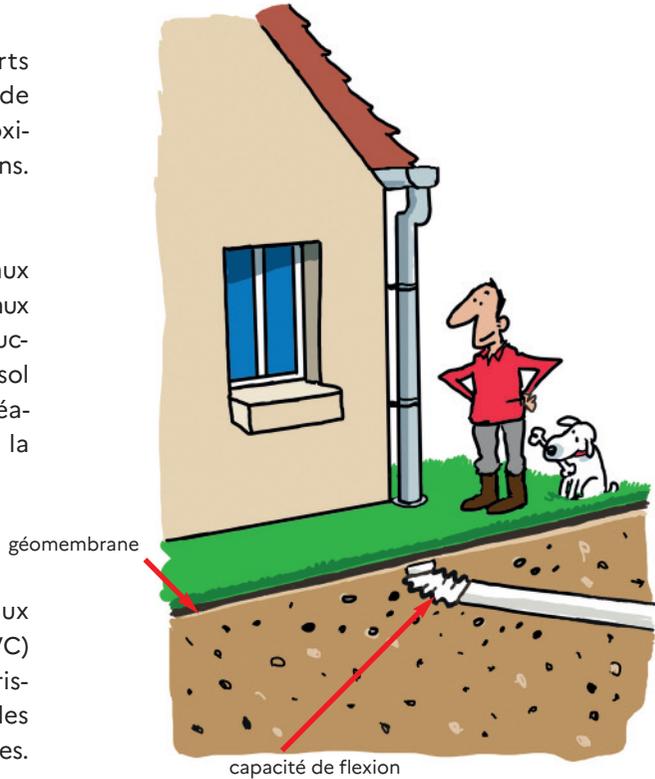


- ✓ Les fondations d'une construction mitoyenne doivent être désolidarisées.



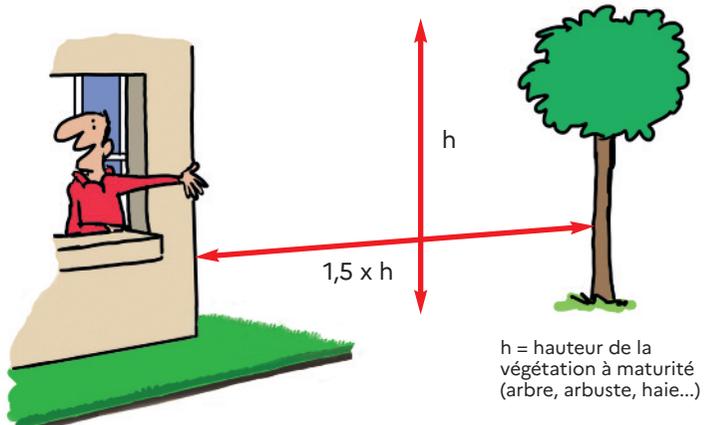
## Minimiser les variations de la teneur en eau du terrain avoisinant la construction

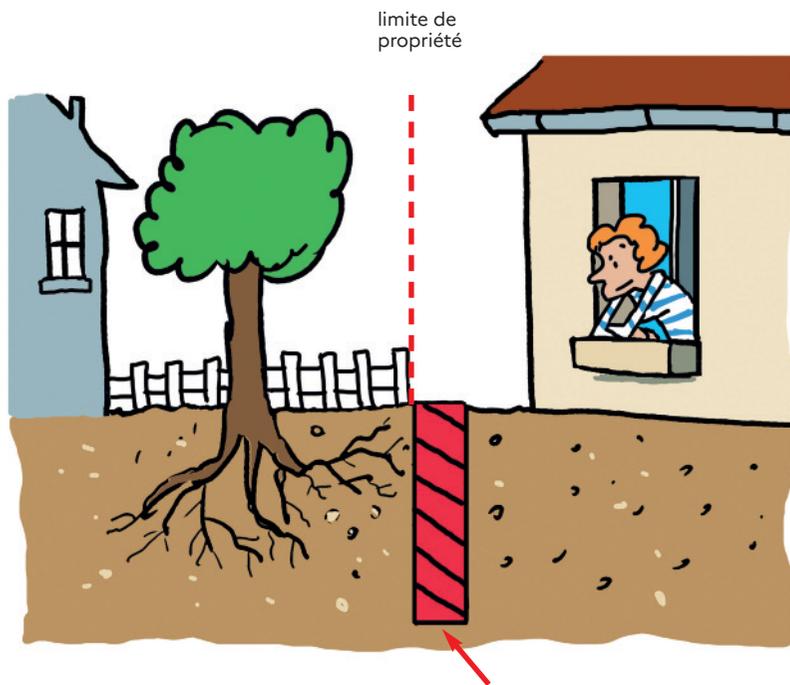
- ✓ Limiter les apports d'eaux pluviales et de ruissellement à proximité des constructions.
- ✓ Afin de garder un taux constant d'humidité aux abords de la construction, la surface du sol doit être imperméabilisée autour de la construction.
- ✓ Utiliser des matériaux souples (exemple PVC) pour minimiser les risques de rupture des canalisations enterrées.



## Limitier l'action de la végétation environnante

- ✓ Éloigner autant que possible la construction du champ d'action de la végétation.





écran antiracines profondeur minimum 2 mètres et adapté à la puissance et au type de racines.

- ✓ Si la construction ne peut être située à une distance suffisante des arbres, mettre en place un écran anti-racines, une solution permettant d'éviter la propagation des racines sous la construction, qui accentue la rétractation du sol.

### Quand ils existent, réduire les échanges thermiques entre le sous-sol de la construction et le terrain autour

- ✓ En cas de source de chaleur importante dans un sous-sol, il sera nécessaire de limiter les échanges thermiques entre le sous-sol de la construction et le terrain situé en périphérie. Ceci évite des variations de teneur en eau du terrain.

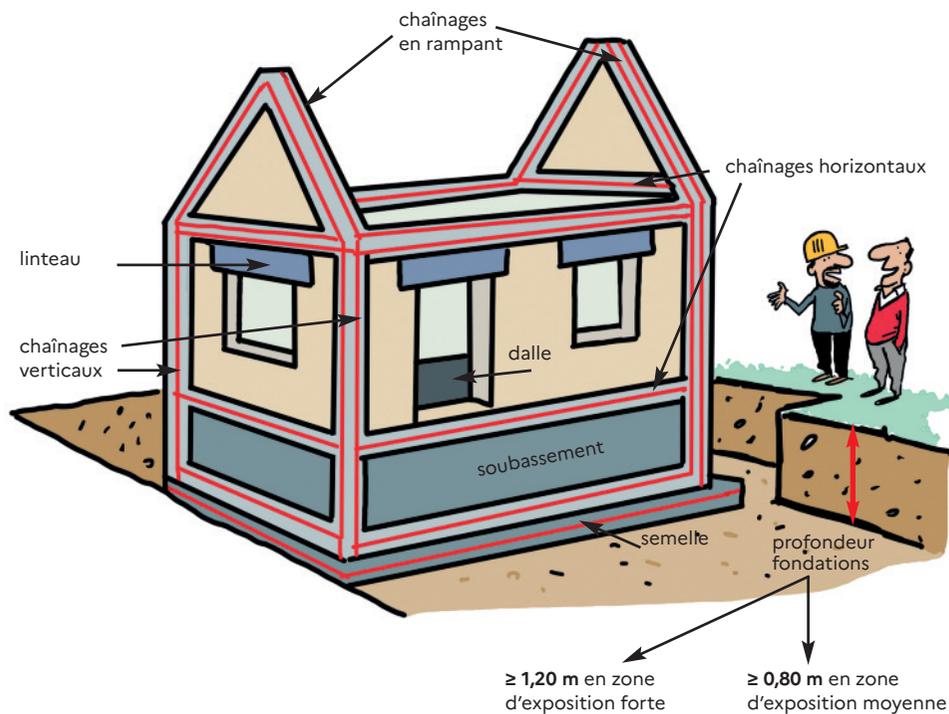
L'isolation du sous-sol peut-être l'une des solutions pour remédier à ce problème.

## Pour les constructions en maçonnerie et en béton

✓ Il sera également nécessaire de rigidifier la structure du bâtiment.

Un grand nombre de sinistres concernent les constructions dont la rigidité ne leur permet pas de résister aux distorsions provoquées par les mouvements de terrain.

La mise en œuvre de chaînages horizontaux et verticaux, ainsi que la pose de linteaux au-dessus des ouvertures permettent de minimiser les désordres sur la structure du bâtiment en le rigidifiant.



Sauf si un sol dur non argileux est présent avant d'atteindre ces profondeurs.

## POUR EN SAVOIR PLUS...

---

Rendez-vous sur :

✓ le site du Ministère de la Transition Écologique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction>

✓ et sur le site Géorisques :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/retrait-gonflement-des-argiles>



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ministère de la Transition Écologique

DGALN/DHUP  
Grande Arche de La Défense - paroi sud / Tour Sequoia  
92055 La Défense  
France

**Construire en terrain argileux**  
La réglementation et  
les bonnes pratiques

Édition juin 2021

## **3/ CHARTE RELATIVE AUX ANTENNES RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE**

---

# CHARTRE RELATIVE AUX ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE POUR LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

Les progrès des technologies de télécommunication ont permis un développement considérable de la téléphonie mobile. Cette technologie répond à des besoins nombreux de la population qui en a intégré l'usage dans sa vie quotidienne. Le parc des téléphones mobiles dans le département de l'Essonne a nécessité l'implantation de stations de base d'émission/réception, le plus souvent au faîte d'immeubles.

Le réseau actuel, pour des raisons liées à l'amélioration de la couverture du territoire, aux évolutions technologiques et à l'optimisation des conditions de réception, verra la poursuite et peut-être la modification des implantations.

L'intégration environnementale et esthétique de ces antennes-relais est assurée dans le respect des règles d'urbanisme de la Charte Régionale en date du 15 septembre 1997 et de la Charte Nationale de recommandations environnementales relative à l'implantation des équipements techniques de radiotéléphonie mobile, signée le 12 juillet 1999 par l'Etat et les opérateurs de téléphonie mobile, ainsi que du Guide des Bonnes Pratiques signé le 28 avril 2004 entre l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association Française des Opérateurs Mobiles (AFOM).

La charte du département de l'Essonne entend répondre au mieux aux préoccupations du public sensibilisé au développement de cette technique, en prévoyant notamment, outre le respect de la réglementation en vigueur, la création d'une commission départementale de concertation réunissant tous les acteurs concernés par les installations de téléphonie mobile.

Cette charte prévoit l'engagement des opérateurs de fournir toutes les informations sur les caractéristiques des installations actuelles et futures, la réalisation de mesures de champs électromagnétiques et l'amélioration de l'insertion des installations dans le paysage, dans une démarche d'information, de concertation et de transparence.

Au vu de ces objectifs, il a été convenu ce qui suit :

A M R

LE PRÉFET DE L'ESSONNE  
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE  
LE PRÉSIDENT DE L'UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE  
LES MAIRES DE L'ESSONNE

D'une part,

LES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE :

- ♦ BOUYGUES TELECOM
- ♦ ORANGE FRANCE
- ♦ SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE

D'autre part,

s'engagent à respecter les dispositions de la présente charte, dans un cadre concerté et dans le strict respect des règles édictées en matière d'environnement et de santé publique.

**Article 1 :**

**Fonctionnement de l'Instance de Concertation Départementale (ICD)  
pour l'implantation des antennes-relais de radiotéléphonie mobile**

Les parties ou leurs représentants s'engagent à se rencontrer régulièrement, au sein de l'Instance de Concertation Départementale pour l'implantation des antennes-relais de radiotéléphonie mobile. Cette instance, placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant, est composée des représentants des signataires de la présente charte, ainsi que d'un collège d'associations représentatives au niveau départemental. Elle est mise en place conformément à la circulaire du 16 octobre 2001 relative à l'implantation des antennes-relais de radiotéléphonie mobile.

Toute question d'urbanisme, de santé publique ou d'environnement, en relation avec l'implantation des stations de base peut y être évoquée, ainsi que des dossiers particuliers signalés par les mairies, par les associations agréées ou par les opérateurs et les requêtes ou plaintes des riverains ou de leurs représentants. Les problèmes que la concertation locale n'aura pas réussi à résoudre remonteront à l'instance départementale qui cherchera, dans un souci d'intérêt général et dans toute la mesure du possible, à trouver des solutions à ces conflits.

Les parties s'engagent à se concerter dans le cadre de l'instance, à propos de toute évolution dans les pratiques de la téléphonie mobile, notamment en relation avec les domaines suivants :

- ♦ progrès technologiques,
- ♦ évolutions réglementaires,
- ♦ développement des connaissances scientifiques,
- ♦ environnement et urbanisme.

A B R

**Article 2 :**  
**Engagements des opérateurs**

**2-1 - Implantations existantes**

Pour favoriser l'information des collectivités, dans le cadre de concertation et de transparence défini par la présente charte, chaque opérateur fournira annuellement au Préfet, au Président du Conseil Général, au Président de l'Union des Maires et à l'ICD, une carte représentant, à une échelle permettant une localisation précise, les implantations de stations de base en service. Cette carte mentionnera également les projets d'implantations complémentaires en déploiement connus à la date de remise du document, ainsi que les installations obsolètes et/ou hors d'usage.

Par ailleurs, la localisation des stations de base existantes pourra être consultée sur le site Internet de l'ANFr : [www.cartoradio.fr](http://www.cartoradio.fr)

**2-2 - Implantations nouvelles**

Pour toute nouvelle implantation d'une station de base, les opérateurs s'engagent à respecter les dispositions réglementaires en vigueur relatives à l'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret du 3 mai 2002), ainsi que le Code de l'Urbanisme, les règles fixées par les communes dans leur POS ou leur PLU, les dispositions réglementaires spécifiques relatives à la protection du patrimoine et de l'environnement (monuments Historiques, Sites, réserves naturelles...) ainsi que les chartes régionale et nationale.

Chaque fois que nécessaire, ils déposeront un dossier de permis de construire ou de déclaration de travaux ou tout autre dossier d'autorisation imposé par ces textes auprès des services compétents de la commune et du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Les communes seront informées par l'opérateur concerné des projets de nouvelles implantations ne nécessitant pas d'autorisation au sens du Code de l'Urbanisme, dans un délai de deux mois avant le début des travaux, ce qui leur permettra, si elles le jugent opportun, d'engager la concertation et/ou l'information du public. Un dossier d'information sur le projet sera déposé en mairie, conformément aux dispositions du Guide des Bonnes Pratiques AMF-AFOM.

En ce qui concerne toute nouvelle implantation d'une antenne-relais, le maire de la commune concernée pourra demander aux opérateurs une estimation du niveau du champ électromagnétique.

L'avis de l'ANFr pourra être sollicité pour toute précision technique relevant de ses compétences.

Le Conseil Général sera informé par l'opérateur concerné des projets d'implantation d'antennes-relais dans le même délai que les communes.

A B B 3

### 2-3 - Implantations proches d'établissements scolaires, de crèches et d'établissements de soins

Le décret du 3 mai 2002 (article 5 paragraphe 2) prévoit que : « les opérateurs fournissent, à leur demande, aux administrations ou autorités affectataires des fréquences, un dossier précisant les actions engagées pour s'assurer qu'au sein des établissements scolaires, crèches ou établissements de soins, qui sont situés dans un rayon de cent mètres de l'équipement ou de l'installation, l'exposition du public au champ électromagnétique émis par l'équipement ou l'installation est aussi faible que possible tout en préservant la qualité du service rendu ».

Pour les projets d'implantation situés à moins de 100 mètres de ces établissements, les opérateurs s'engagent à fournir à la DDASS, à sa demande et sur saisine d'un signataire de la charte, d'un membre de la commission ou d'un maire, tout ou partie des documents suivants :

- Copie du projet de fiche déclarative « Santé » adressée à l'Agence Nationale des Fréquences / Commission sites et servitudes (COMSIS),
- Plan de situation de l'installation avec localisation de l'établissement dit « sensible »,
- Croquis de l'implantation projetée avec position en plan et en élévation des antennes, indication des azimuts,
- Estimation du niveau de champ induit par l'installation projetée au sein des établissements scolaires, des crèches et des établissements de soins,
- Lorsqu'ils existent, résultats de mesures de champs antérieures réalisées dans l'emprise de l'établissement dit « sensible » pour appréciation de l'apport relatif de la nouvelle implantation.

Les résultats des dossiers, éventuellement étudiés avec la DDASS, seront présentés lors des réunions de l'instance départementale de concertation.

Dans un esprit d'attention et de conciliation, le choix des opérateurs devra, dans la mesure du possible, se porter sur un site dont le degré de sensibilité est moindre vis-à-vis des établissements susmentionnés.

De manière générale, les opérateurs devront respecter totalement et constamment les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques définies dans le décret du 3 mai 2002 et reprenant les valeurs de la recommandation du Conseil de l'Union Européenne du 12 juillet 1999 et ce, dans le respect des délais fixés par ledit décret.

### 2-4 - Intégration paysagère des implantations

L'implantation des équipements doit être réalisée de telle sorte que leur insertion dans le paysage et le milieu naturel soit assurée dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées et publiques. Il conviendra d'apprécier au

AMB  4

mieux l'impact de l'implantation d'un nouvel élément au regard de son environnement : espace naturel, rural, suburbain, urbain ou industriel. Cette analyse doit permettre de définir une zone possible d'installation en fonction des contraintes et d'orienter le projet vers l'utilisation d'un support existant ou la création d'un nouvel élément.

Le choix, si les contraintes liées à la performance radio du site le permettent, se portera sur le site le plus favorable. L'utilisation de structures existantes (cheminée d'usine, pylône...) doit être dans la mesure du possible privilégiée.

Le regroupement de plusieurs opérateurs sur un même support doit être recherché, si cela est techniquement possible, dans la mesure où il en existerait déjà un dans un environnement proche, ou bien s'il existait plusieurs projets dans le même secteur et à condition que cette co-localisation ou mutualisation soit favorable à une meilleure insertion.

L'installation doit respecter la qualité architecturale de la structure ou du bâtiment choisi, et faire l'objet d'un traitement esthétique en harmonie avec cette structure ou ce bâtiment. Dans le cadre des réunions de l'ICD, il pourra être demandé aux opérateurs d'étudier les possibilités d'améliorations d'implantations jugées particulièrement inesthétiques.

Les installations hors d'usage (qui n'ont plus et n'auront plus de fonction) seront démontées par les opérateurs dans les meilleurs délais. Le site devra en tout état de cause être remis dans son état d'origine, sous la responsabilité de l'opérateur, dans un délai d'un an, avec toutefois le maintien des améliorations qui auront pu être apportées.

### **Article 3 :**

#### **Engagements des Communes signataires de la Charte**

Les communes dialogueront avec les opérateurs et pourront s'impliquer dans le choix des sites, pour favoriser une meilleure insertion des équipements dans le paysage et faciliter l'instruction des dossiers d'autorisation. Elles traiteront les dossiers d'autorisation administrative dans les conditions et les délais réglementaires.

Les communes organiseront à leur guise l'information de leurs habitants. Elles participeront dans la mesure du possible, à la résolution des conflits de voisinage dus à des inquiétudes liées à la santé ou à l'environnement, en concertation avec les signataires, ainsi qu'à l'information des habitants lorsqu'un intérêt public est en cause. Dans le cas d'un conflit persistant, les communes ou les opérateurs concernés pourront faire appel à l'ICD, en motivant cette démarche et en fournissant les éléments relatifs à la concertation qui a déjà eu lieu au niveau communal et les causes de son échec.

Elles fourniront à la Préfecture ainsi qu'aux opérateurs la liste actualisée des établissements scolaires, crèches et établissements de soins, dès qu'une création ou fermeture de l'un de ces établissements nécessitera sa mise à jour.

A B 15

**Article 4 :**  
**Engagements de l'Etat**

Outre la présidence de l'Instance de Concertation Départementale assurée par le Préfet ou son représentant, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales effectuera un point annuel de l'état des connaissances scientifiques relatives aux effets biologiques et sanitaires des champs électromagnétiques associés à la téléphonie mobile.

**Article 5 :**  
**Conformité de l'ensemble des sites existants**

Les opérateurs s'engagent à mettre les sites existants en conformité technique avec les règles d'implantation définies par le décret du 3 mai 2002 et devront adapter leurs installations conformément à toute nouvelle réglementation nationale qui entrerait en vigueur ultérieurement.

**Article 6 :**  
**Mesures de champs électromagnétiques**

Les communes pourront demander aux opérateurs, aux frais de ceux-ci, lors des réunions de l'ICD, de faire réaliser des mesures de champs électromagnétiques dans des lieux privés ou publics qu'elles auront désignés. Leur choix sera arrêté en accord avec l'instance de concertation départementale. Ces mesures devront être effectuées par des bureaux de contrôle indépendants des opérateurs, référencés par l'ANFr et bénéficiant d'une accréditation COFRAC selon le protocole établi par l'ANFr.

Tout rapport de mesures sera communiqué par le bureau de contrôle à l'ANFr, examiné par l'ICD et une copie sera adressée au Maire de la commune et à l'opérateur concernés. L'ensemble des résultats des mesures sera consultable sur le site de l'ANFr [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr) rubrique radiocommunication et santé – campagne de mesures.

**Article 7 :**  
**Communicabilité et confidentialité**

Les documents administratifs communicables, au sens de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, pourront être diffusés à des tiers. Tout autre document fourni au titre de la présente charte et au sein de l'ICD ne pourra être diffusé à des tiers sans l'accord préalable des parties concernées.

Am 73

**Article 8 :**

**Durée de la charte ~ Dénonciation**

La présente charte prend effet au jour de sa signature et ce pour une durée de trois ans. Elle sera tacitement reconduite par période d'un an renouvelable sauf dénonciation par l'une des parties ou personnes concernées avec un préavis de trois mois.

Toute nouvelle adhésion à la présente charte sera préalablement soumise à l'avis de l'ICD.

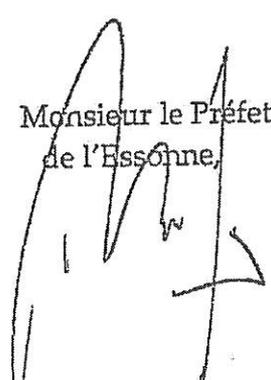
**Article 9 :**

**Bilan annuel**

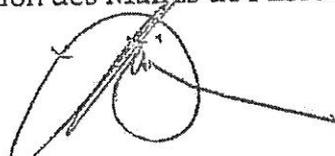
Une réunion visant à faire le bilan de l'application de la charte sera organisée chaque année. Chaque commune pourra demander l'examen de la situation des sites qui apparaîtraient insatisfaisants au regard du paysage ou du niveau d'exposition au champ électromagnétique. A cette occasion, un avenant pourra compléter ou modifier la présente charte.

Fait à EVRY, le 22 AOUT 2007

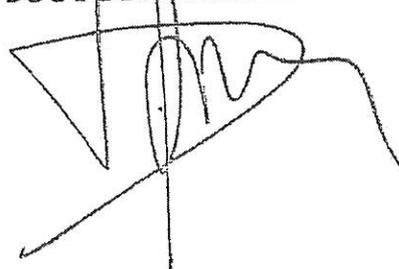
Monsieur le Préfet  
de l'Essonne,



Monsieur le Président de  
l'Union des Maires de l'Essonne,



M. BOURET  
BOUYGUES TELECOM



Monsieur le Président du  
Conseil Général de l'Essonne,



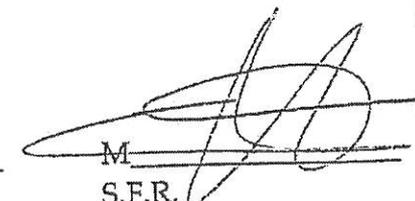
Monsieur le Maire de  
.....

*R. Ghembi*

M. ORANGE France



M. S.F.R.



## 4/ INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

---

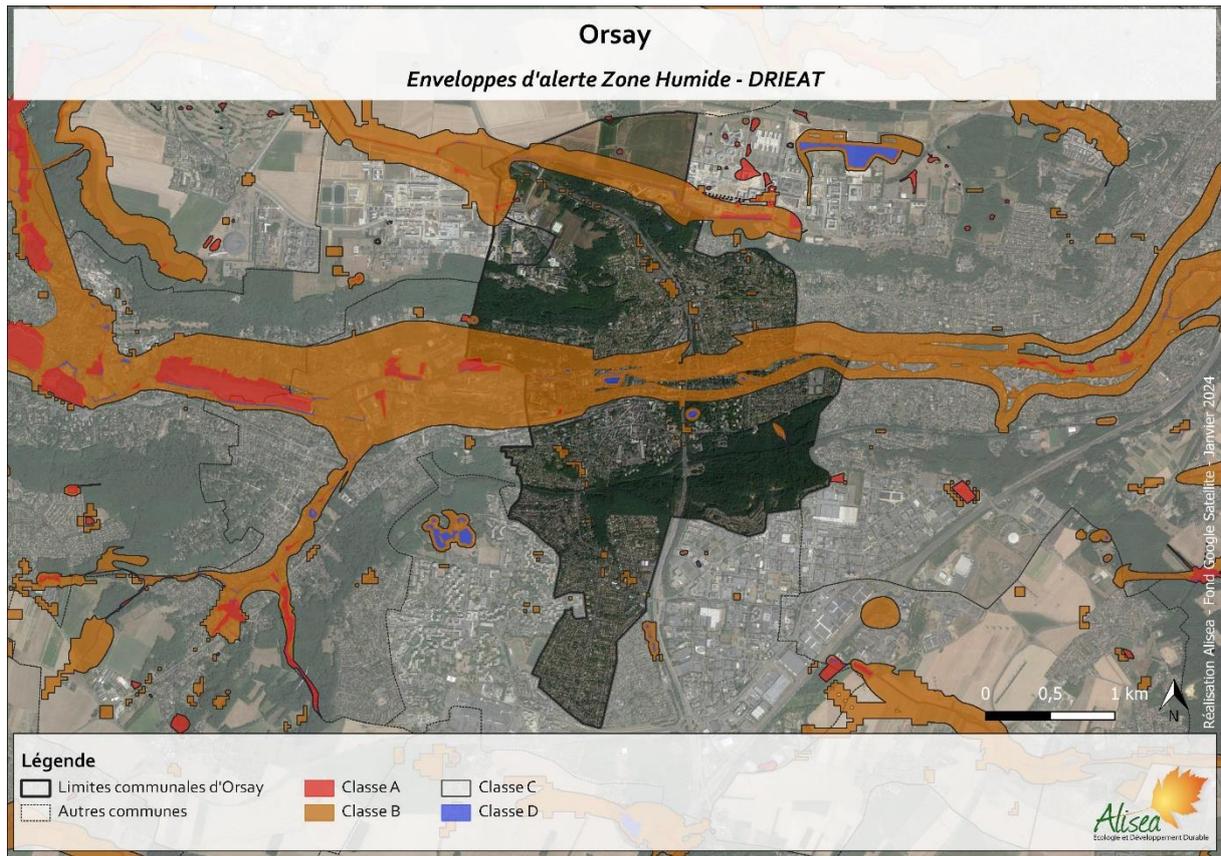
Le territoire communal orcéen est concerné par des enveloppes d'alertes de zones humides telles que définies par la DRIEAT Ile-de-France.

Les quatre classes d'alerte sont définies comme il suit :

- **Classe A** : Zones humides avérées dont le caractère humide peut être vérifié et les limites à préciser :
  - zones humides délimitées par des diagnostics de terrain selon un ou deux des critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 ;
  - zones humides identifiées selon les critères et la méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008, mais dont les limites n'ont pas été définies par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) ;
  - zones humides identifiées par des diagnostics de terrain, mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différents de ceux de l'arrêté du 24 juin 2008.
- **Classe B** : Probabilité importante de zones humides, mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser.
- **Classe C** : Enveloppe en dehors des masques des 2 classes précédentes, pour laquelle soit il manque des informations, soit des données indiquent une faible probabilité de présence des zones humides.
- **Classe D** : Non humides : plan d'eau et réseau hydrographique

La préservation des zones humides est essentielle dans la stratégie « trame verte et bleue » et dans la démarche de protection de la biodiversité.

Ainsi, l'essentiel des zones humides de classe B sont classées au titre du PLU en zone N dont la réglementation est particulièrement protectrice des zones humides. Les zones humides de classe B recoupent l'ensemble des zones du PLU et il convient donc d'apporter une attention particulière aux terrains ainsi repérés par la DRIEE. Les articles 2 des zones concernées prescrivent une vérification de l'existence de la zone humide et le cas échéant, des règles protectrices.



## 5/ LISTE DU PATRIMOINE BATI REPÉRÉ

Section	Numéro de parcelle	Catégorie	Numéro		Type	Nom
BC	0359	Remarquable	9		rue	André Maginot
BC	0363	Remarquable	17		rue	André Maginot
AE	0753	Remarquable	29	bis	rue	Aristide Briand
BH	0001	Remarquable	5		rue de	Bellevue
AM	0431	Remarquable	13		rue du	Bocage
BE	0341	Remarquable	2		rue du	Bois des rames
BE	0339 / 0340	Remarquable	4		rue du	Bois des rames
AK	0408	Remarquable	12	bis	rue	Charles de Gaulle
BE	0391	Remarquable	35		rue	Charles de Gaulle
BA	0457	Remarquable	11		rue de	Chartres
BD	0418	Remarquable	12		rue de	Chartres
BA	0275	Remarquable	13		rue de	Chartres
BD	0417 / 0430	Remarquable	14		rue de	Chartres
BD	0415	Remarquable	18		rue de	Chartres
BA	0533	Remarquable	19		rue de	Chartres
BD	0414	Remarquable	22		rue de	Chartres
BD	0413	Remarquable	24		rue de	Chartres
BA	0328	Remarquable	75		rue de	Chartres
AD	0641	Remarquable	6		rue de	Chevreuse
BE	0012	Remarquable	7		rue de	Chevreuse
BI	0238	Remarquable	Hôpital		boulevard	Dubreuil
BD	0326	Remarquable	4		boulevard	Dubreuil
BE	0187	Remarquable	2		rue	Etienne Bauer
BE	0368 / 0373	Remarquable	Château de la Pacaterie		rue	Etienne Bauer
AE	0102	Remarquable	2	bis	rue du	Fond du Guichet
AE	0064	Remarquable	3	bis	rue du	Fond du Guichet
AE	0098 / 0556	Remarquable	6		rue du	Fond du Guichet
AC	0034	Remarquable	9		rue du	Général Duchesne
BI	0128	Remarquable	2		place du	Général Leclerc
BI	0128	Remarquable	2		place du	Général Leclerc
BD	0431	Remarquable	1		rue	Georges Clémenceau
BD	0385	Remarquable	12		rue	Georges Clémenceau
BD	0441	Remarquable	13		rue	Georges Clémenceau
BA	0415	Remarquable	2		rue des	Hucherries
BA	0461	Remarquable	9		rue des	Hucherries

BA	0555	Remarquable	18		rue des	Hucheries
AM	0398	Remarquable	Temple de la gloire		avenue des	Lacs
AC	0034	Remarquable	Château de Launay		Parc de	Launay
BI	0221	Remarquable	12		rue de	Launay
BI	0034	Remarquable	18-20		rue de	Launay
BI	0219 / 0220	Remarquable	22-24		rue de	Launay
BC	0371	Remarquable	1	bis	rue	Louis Scocard
BC	0373	Remarquable	9		rue	Louis Scocard
BA	0531	Remarquable	12		rue	Louis Scocard
BC	0404	Remarquable	23		rue	Louis Scocard
AH	0643	Remarquable	27		rue de	Lozère
AH	0853	Remarquable	43		rue de	Lozère
AI	0558	Remarquable	46-48		rue de	Lozère
AH	0880 / 0278	Remarquable	53	bis	rue de	Lozère
AI	0131 / 0132 / 0133 / 0134 / 0135	Remarquable	72-74-76		rue de	Lozère
AK	0468	Remarquable	3		avenue du	Maréchal Foch
AK	0351	Remarquable	7		avenue du	Maréchal Foch
AK	0351	Remarquable	7		avenue du	Maréchal Foch
AL	0001 / 0002	Remarquable	9		avenue du	Maréchal Foch
BA	0448	Remarquable	12		avenue	Marie-Thérèse
AD	0507	Remarquable	17		chemin du	Merisier noir
AC	0034	Remarquable	43		rue de la	Pacaterie
AK	0068	Remarquable	7		rue du	Parc
AK	0424	Remarquable	31		rue du	Parc
AK	0398	Remarquable	39		rue du	Parc
AK	0426	Remarquable	47		rue du	Parc
BC	0176	Remarquable	4	bis	rue de	Paris
BC	0344	Remarquable	4	bis	rue de	Paris
AL	0220	Remarquable	56		rue de	Paris
AL	0248 / 0249 / 0252	Remarquable	66	bis	rue de	Paris
AL	0215 / 0155	Remarquable	71		rue de	Paris
AL	0238	Remarquable	75	bis	rue de	Paris
AL	0126	Remarquable	79		rue de	Paris
AL	0206	Remarquable	87		rue de	Paris
AL	0269	Remarquable	95		rue de	Paris
AL	0226	Remarquable	99		rue de	Paris
AN	0226	Remarquable	127		rue de	Paris
BC	0142 / 0143	Remarquable	28-30		rue de	Paris
BC	0340 / 0144	Remarquable	32-34		rue de	Paris
AH	0332	Remarquable	5		rue du	Pont de Pierre

AH	0330 / 0857	Remarquable	9		rue du	Pont de Pierre
AB	0558	Remarquable	Château de Corbeville			RD 128
BE	0048	Remarquable	10		avenue des	Sablons
AD	0536	Remarquable	16		rue	Vaubien
AH	0864	Remarquable	2		rue de	Versailles
AD	0513	Remarquable	3		rue de	Versailles
AE	0695	Remarquable	6		rue de	Versailles
BA	0449	Remarquable	1		rue des	Villas Naudé
BA	0245	Remarquable	3		rue des	Villas Naudé
BA	0246	Remarquable	5		rue des	Villas Naudé
BE	0046	Remarquable	8		rue	Villebois Mareuil

Section	Numéro de parcelle	Catégorie	Numéro		Type	Nom
BC	0342	De Caractère	1		rue	André Maginot
BC	0347	De Caractère	10		rue	André Maginot
BC	0360	De Caractère	11		rue	André Maginot
BI	0114	De Caractère	6	bis	rue	Archangé
BI	0202	De Caractère	15	bis	rue	Archangé
BI	0094	De Caractère	24		rue	Archangé
BI	0073 / 0074	De Caractère	30-30	bis	rue	Archangé
AH	0747	De Caractère	69		rue	Aristide Briand
AH	0787	De Caractère	88		rue	Aristide Briand
AH	0833	De Caractère	109		rue	Aristide Briand
AH	0095 / 0097	De Caractère	75-77		rue	Aristide Briand
AT	0304	De Caractère	110		avenue des	Bleuets
AM	0436	De Caractère	3		rue du	Bocage
AM	0410	De Caractère	8		rue du	Bocage
BA	0408	De Caractère	12		avenue de	Bures
BA	0477	De Caractère	13		avenue de	Bures
AK	0044	De Caractère	4	bis	rue	Charles de Gaulle
AK	0354 / 0409	De Caractère	6-6	bis	rue	Charles de Gaulle
AK	0305 / 0306 / BE 0125 / 0359	De Caractère	24, 47-49		rue	Charles de Gaulle
BE	0124	De Caractère	51		rue	Charles de Gaulle
BE	0317	De Caractère	53		rue	Charles de Gaulle
AH	0872	De Caractère			rue	Charles de Gaulle
BD	0178	De Caractère	4		rue de	Chartres
BA	0274	De Caractère	15		rue de	Chartres
BD	0414	De Caractère	20		rue de	Chartres
BA	0260	De Caractère	21		rue de	Chartres
BA	0259	De Caractère	23		rue de	Chartres
BA	0308	De Caractère	27		rue de	Chartres
BA	0413	De Caractère	29		rue de	Chartres
BA	0342	De Caractère	31		rue de	Chartres
AH	0168	De Caractère	5		rue de	Châteaufort
AH	0696	De Caractère	38		rue de	Châteaufort
AH	0821	De Caractère	52		rue de	Châteaufort
AD	0078	De Caractère	4		rue de	Chevreuse
AD	0611	De Caractère	4		rue de	Chevreuse
AD	0621	De Caractère	8		rue de	Chevreuse
AD	0508	De Caractère	7		rue de la	Colline

BC	0311	De Caractère	4		rue de	Courtaboeuf
BD	0326	De Caractère	4		boulevard	Dubreuil
BI	0104	De Caractère	9		boulevard	Dubreuil
AE	0100	De Caractère	2		rue du	Fond du Guichet
AD	0624	De Caractère	7		rue	François Leroux
BE	0325	De Caractère	6		rue du	Général Duchesne
BE	0324	De Caractère	13		rue du	Général Duchesne
BI	0228	De Caractère	2		rue	Georges Clémenceau
BI	0227	De Caractère	4		rue	Georges Clémenceau
BI	0225	De Caractère	6		rue	Georges Clémenceau
BI	0224	De Caractère	8		rue	Georges Clémenceau
BD	0408	De Caractère	9		rue	Georges Clémenceau
BD	0043 / 0044	De Caractère	11-11	bis	rue	Georges Clémenceau
BD	0405	De Caractère	14		rue	Georges Clémenceau
BD	0420	De Caractère	20		rue	Georges Clémenceau
BD	0445	De Caractère	22		rue	Georges Clémenceau
BD	0400	De Caractère	26		rue	Georges Clémenceau
BA	0561	De Caractère	10		avenue du	Grand Mesnil
BA	0416	De Caractère	4		rue des	Hucheries
BA	0452	De Caractère	12		rue des	Hucheries
BA	0453	De Caractère	14		rue des	Hucheries
AI	0044	De Caractère	3		rue	Lamartine
BI	0259	De Caractère	2		rue de	Launay
BI	0259	De Caractère	2	bis	rue de	Launay
BI	0062	De Caractère	3		rue de	Launay
BI	0231	De Caractère	4		rue de	Launay
BI	0233	De Caractère	7		rue de	Launay
BI	0013 / 0014	De Caractère	9-11		rue de	Launay
BI	0226	De Caractère	13		rue de	Launay
BI	0035 / 0036	De Caractère	14		rue de	Launay
BI	0223	De Caractère	15		rue de	Launay
BI	0216	De Caractère	30		rue de	Launay
BC	0003	De Caractère	1		rue	Louis Scocard
BC	0006	De Caractère	3		rue	Louis Scocard
BA	0290	De Caractère	4		rue	Louis Scocard
BC	0027	De Caractère	21		rue	Louis Scocard
AH	0366 / 0367 / 0371 / 0372 / 0373 / 0516	De Caractère	3		rue de	Lozère

AH	0374	De Caractère	5		rue de	Lozère
AH	0364 / 0365	De Caractère	7		rue de	Lozère
AK	0406	De Caractère	12		rue de	Lozère
AH	0302	De Caractère	29		rue de	Lozère
AH	0771	De Caractère	35		rue de	Lozère
AI	0077	De Caractère	40		rue de	Lozère
AH	0774	De Caractère	41		rue de	Lozère
AI	0123	De Caractère	70		rue de	Lozère
AH	0255	De Caractère	81		rue de	Lozère
AI	0152	De Caractère	98		rue de	Lozère
BI	0070	De Caractère	1		rue de	l'Yvette
BI	0068	De Caractère	3		rue de	l'Yvette
BI	0066	De Caractère	7		rue de	l'Yvette
BI	0064	De Caractère	11		rue de	l'Yvette
AL	0002	De Caractère	9		avenue du	Maréchal Foch
BA	0420	De Caractère	10		avenue du	Maréchal Joffre
BA	0438	De Caractère	34		avenue du	Maréchal Joffre
BA	0450	De Caractère	4		avenue	Marie-Thérèse
BA	0236	De Caractère	6		avenue	Marie-Thérèse
BA	0233 / 0451	De Caractère	8-10		avenue	Marie-Thérèse
AV	0130	De Caractère	43		boulevard de	Mondétour
AY	0250	De Caractère	3		rue de	Montlhéry
AZ	0293	De Caractère	22	bis	rue de	Montlhéry
BE	0233	De Caractère	9		rue de la	Pacaterie
BE	0397	De Caractère	20		rue de la	Pacaterie
BE	0035	De Caractère	26		rue de la	Pacaterie
AK	0335	De Caractère	23		rue du	Parc
AK	0471	De Caractère	29		rue du	Parc
BC	0138	De Caractère	38		rue de	Paris
BC	0241	De Caractère	40		rue de	Paris
BC	0327	De Caractère	44		rue de	Paris
AL	0219	De Caractère	62		rue de	Paris
AL	0046	De Caractère	75		rue de	Paris
AL	0055	De Caractère	89		rue de	Paris
AZ	0053 /0054	De Caractère	30		rue	Pierre et Marie Curie
BH	0051	De Caractère	7		rue des	Pommiers
AH	0918	De Caractère	6		rue du	Pont de Pierre
BA	0288	De Caractère	7		place de la	République
BE	0327	De Caractère	12		avenue des	Sablons
AZ	0186	De Caractère	9		avenue	Saint-Jean-de- Beauregard
AK	0345	De Caractère	17		avenue	Saint-Laurent

AM	0353	De Caractère	93		avenue	Saint-Laurent
BE	0173	De Caractère	5		passage des	Saules
BC	0245	De Caractère	3		rue des	Sources
BC	0349	De Caractère	11		rue des	Sources
BE	0321	De Caractère	1		rue de	Verdun
AD	0455	De Caractère	6		rue de	Verdun
AH	0388	De Caractère	2		rue de	Versailles
AD	0636	De Caractère	7		rue de	Versailles
AE	0694	De Caractère	8		rue de	Versailles
AE	0693	De Caractère	10		rue de	Versailles
AE	0171	De Caractère	26		rue de	Versailles
AE	0060 / 0061	De Caractère	56-54		rue de	Versailles
AE	0062	De Caractère	58		rue de	Versailles
AE	0063	De Caractère	60		rue de	Versailles
BA	0263	De Caractère	2		rue des	Villas Naudé
BA	0355	De Caractère	11		rue des	Villas Naudé
BE	0042	De Caractère	2		rue	Villebois Mareuil

## 6/ FICHES DESCRIPTIVES DU PATRIMOINE BATI REPÉRÉ

---

**Parcelle : BC 0370**

**Adresse : 7, rue Alexandre Fleming**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1912

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- toiture en zinc

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 180 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré surmonté d'une toiture Mansart couverte de tuiles plates.

L'ordonnancement suit un motif classique avec des alignements réguliers de baies identiques.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée pour les linteaux de baies, les bandeaux de séparation des niveaux ainsi que des frises décoratives. Dans les linteaux la pierre de taille est également employée pour marquer les angles et le vousseau central.

Outre ces éléments de maçonnerie l'ornementation est marquée par la ferronnerie des garde-corps.

Il y a une vraie cohérence d'ensemble avec les deux autres maisons de la parcelle. Les villas sont installées au sein d'une grande parcelle arborée close par un important mur de clôture reprenant les codes esthétiques des villas avec un sous-bassement en pierre meulière et l'utilisation de la brique rouge en partie haute.



**Parcelle : BC 0359**

**Adresse : 9, rue AndréMaginot**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1900

**Matériaux :** - Moellons de pierre, briques

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 149 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

La maison adopte un plan en L avec au centre une tourelle carrée. Sur la façade Nord, une extension vient compléter la maison en rez-de-chaussée et au premier étage, en continuité de l'architecture originelle. La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente ainsi qu'en briques rouge et jaune pour la tourelle carrée. La brique rouge est également utilisée comme élément décoratif pour les appuis de baies et les bandeaux marquant la séparation des niveaux. Un autre élément décoratif de maçonnerie sont les éclats de pierre enchâssés dans certains joints entre les meulières pour donner à l'ensemble un aspect de rocaille, à l'exemple des poteaux entourant le portail du mur de clôture.

L'ordonnement des baies traduit un style rationaliste qui se conjugue avec l'ornementation « structurale » de la façade. Il est dommage que les baies aient été remplacées par des fenêtres en PVC blanc sans reprendre les petits bois qui compartimentaient les anciennes baies. Les autres éléments décoratifs se retrouvent dans les ferronneries des garde-corps et du portail, ainsi que dans les linteaux des fenêtres avec les poutrelles métalliques ornées de clous décoratifs. L'identification comme élément remarquable se justifie par l'ornementation, la taille et le volume de la construction ainsi que par l'effet d'ensemble apporté par le jardin-parc clos par un mur maçonné.



**Parcelle : BC 0363**

**Adresse : 17, rue André Maginot**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1898

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 120 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan en L surmonté d'une toiture à pentes couverte de tuiles plates. La maison a été augmentée d'une extension en façade Sud.

La variété des formes, tailles et dispositions des baies traduit un ordonnancement rationaliste.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et traitée en rocaille ce qui lui confère des attributs décoratifs intéressants, ainsi qu'en ciment pour les chaînages d'angle, les encadrements de baie et la frise d'étage de combles.

L'ornementation est très marquée sur cette maison notamment par la maçonnerie de meulière, de béton sculptée et les formes des encadrements de baies mais aussi par la ferronnerie des garde-corps, de la marquise et des grilles de porte et de clôture ainsi que les éléments de céramique insérée dans les linteaux et la frise.

Il est à noter que la même attention n'a pas été portée à l'ornementation de l'extension puisque le parement en rocaille laisse place à un traitement plus classique de la meulière et que cette partie de la façade ne comporte pas d'éléments en céramique.



**Parcelle : AE 0753**

**Adresse : 29 bis, rue Aristide Briand**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée de construction :** 1983

**Matériaux de façade :** - Béton

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 120 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :** Claude Costy-Hausermann

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Construite par l'architecte Claude Costy Hausermann en 1983, la maison du 29bis rue Aristide Briand, appelée maison Cavy est un exemple atypique d'architecture contemporaine à Orsay.

Construite selon la technique du voile de béton, la maison Cavy reprend les fondamentaux d'un style architectural appelé « maison-bulle » dont les principes et les exemples les plus marquants sont issus de l'œuvre de l'architecte Antti Lovag.

Les concepts de base des maisons-bulles s'opposent à un habitat traditionnel carré, massif et agressif construit par l'homme pour se défendre, par une utilisation de courbes plus fonctionnelles et plus douces se rapprochant davantage de l'essentiel, à l'image des formes de lanature. Dans le cas de la maison Cavy cette recherche du bien-être et du lien avec la nature est amplifié par la dimension environnementale que l'architecte a apportée à sa construction. Dès l'origine, la maison a profité d'une isolation renforcée pour aboutir à une construction bioclimatique.

La singularité de cet exemple dans le paysage orcéen ainsi que l'originalité de ce style architectural justifient son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BH 0001**

**Adresse : 5, rue de Bellevue**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Ferme

**Epoque supposée :** 1700

**Matériaux :** - Moellons de pierre, tuiles plates

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 1168 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Accueil des compagnons du rabot

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Ferme de bourg rural adoptant un plan en U autour d'une cour centrale.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maison rurale ce qui explique leurs tailles, formes et implantations qui traduisent un rationalisme structurel.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux Les encadrements des baies sont réalisés en pierre.

Le bâtiment ne présente aucune ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de la maçonnerie. Ainsi que les nombreuses agrafes en ferronneries maintenant les pierres ensemble ainsi que la couverture et qui prennent un aspect décoratif.

Comme les autres ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural de Mondétour de même que les autres édifices repérés dans ce quartier.



**Parcelle : AM 0431**

**Adresse : 13, rue du Bocage**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière et brique apparente  
- Tuile plate en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 155 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan en L couvert d'une toiture à pente recouverte de tuiles plates. En façade Ouest la maison est augmentée d'une extension couverte par un toit terrasse et complétée par une véranda en façade Sud.

L'ornementation est marquée par la polychromie du jeu de maçonnerie avec un rez-de-chaussée en pierre meulière et la brique rouge en étage avec des incrustations de brique ocre comme parement décoratif. Les chaînages d'angle sont marqués par une alternance de briques rouge et ocre et enfin la frise de séparation de niveaux entre le rez-de-chaussée et le premier étage est maçonné en brique ocre ponctué d'éléments décoratifs de brique rouge.

Ce double emploi de la brique se retrouve également sur les poteaux du mur de clôture dont le sous-bassement estréalisé en pierre meulière. On a ainsi un effet d'ensemble.

L'extension est traitée en pierre meulière avec des chaînages d'angle en brique, elle s'intègre ainsi plutôt bien à l'architecture d'origine.

L'esthétique de la maison est également marquée par les débords de toitures importants et par d'autres éléments décoratifs comme la ferronnerie du portail de clôture par exemple.



**Parcelle : BE 0341**

**Adresse : 2, rue du Bois des rames**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1902

**Matériaux de façade :** - Moellons meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 168 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire animé par des retraits et débord que l'on retrouve dans le jeu de toiture à pente surmontée d'un imposant épi de faîtage.

L'ordonnement des baies ainsi que la variété de leurs formes et leur implantation traduisent un certain rationalisme. La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière apparente et présente également des éléments de ciment pour les appuis de fenêtre et les linteaux des baies. La brique rouge est également employée de manière décorative en complément des pierres dans les linteaux ainsi que associé à la brique jaune pour les arcs en plein-cintre du perron d'entrée. On retrouve la même association de briques pour la frise entre les fenêtres au premier étage. Les différents matériaux de maçonnerie créent ainsi un décor architectural intéressant. La ferronnerie est également très présente avec les garde-corps des baies, reprenant un motif végétal.

Le mur de clôture est un mur plein maçonné en pierre meulière et ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BE 0339/ BE 0340**

**Adresse : 4, rue des Bois des rames**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison bi-familiale

**Epoque supposée de construction :** 1911

**Matériaux de façade :** - Moellons de meulière  
- Tuile à emboitement

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 66 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison bi-famille adoptant un plan rectangulaire avec un jeu de retrait et de saillie pour animer les façades et que l'on retrouve en toiture.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Dans les combles de lucarnes ou des œils-de-bœuf complètent les alignements de baies.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière apparente et comprend également des éléments en brique en particulier les bandeaux décoratifs au-dessus des poutres métalliques en linteaux des fenêtres.

La ferronnerie des garde-corps à motif de volutes constitue un autre décor architectural.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et surmonté d'un grillage. Il vient cerner un grand jardin arboré. Comme pour la maison bi-famille de la rue de Launay, c'est ce jeu de décor réfléchi et d'architecture rationnelle, la forme et le volume de la construction et l'implantation sur le terrain qui justifie l'identification de cet édifice comme patrimoine remarquable au sein du PLU.



**Parcelle : AK 0408**

**Adresse : 12 bis, rue Charles de Gaulle**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Hotel particulier

**Epoque supposée de construction :**

**Matériaux de façade :** - Moellons de meulière, maçonnerie enduite de plâtre, tuileplate

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Ensemble de bâtiments adoptant un plan en U avec des toitures en Mansart sur les bâtiments en fond de cour ainsi que sur le bâtiment sur rue au sud. Le bâtiment au nord présente une toiture à deux pentes faiblement inclinées.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques.

La maçonnerie des bâtiments sur rue est réalisée en pierre meulière apparente en continuité du mur de clôture en pierre meulière et surmonté d'une couverture en tuile plate. Des linteaux en ciment enduit font écho aux enduits en attique sur le bâtiment Nord tandis que sur le bâtiment Sud les linteaux sont en arcs surbaissés en briques et vousseaux en ciment. En fond de cour la maçonnerie est recouverte d'un enduit de plâtre avec des éléments de ciment sur les linteaux et encadrements de baies ainsi que pour les chaînages d'angles.

On trouve des éléments de décors ponctuellement comme les ferronneries de garde-corps et des marquises ou encore les bas-reliefs en grès flamme au rez-de-chaussée en fond de cour.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment et son implantation dans la centralité du Guichet, justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BE 0391**

**Adresse : 35, rue Charles de Gaulle**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Immeuble de rapport

**Epoque supposée de construction :** 1850

**Matériaux de façade :** - pierre enduite, tuile plate, zinc

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 274 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Immeuble de rapport présentant un plan carré avec un épannelage reprenant les différences de niveaux et recevant une toiture en pente ainsi que qu'une tourelle en poivrière couverte de zinc.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite avec une utilisation du ciment pour les allèges de fenêtres ainsi que pour les corniches sous les égouts de toit. L'immeuble présente les caractéristiques d'un immeuble de rapport issu d'un bourg rural avec très peu d'ornementation. Les seuls éléments de décors se retrouvent dans les ferronneries des garde-corps des baies du dernier niveau et de la grille de porte d'entrée.

Le volume du bâtiment ainsi que le caractère historique d'ambiance de bourg qu'il rappelle pour le quartier du Guichet en font un élément important pour le paysage du quartier et justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BA 0457**

**Adresse : 11, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1885

**Matériaux :** - Maçonnerie de pierre recouverte par un placage de plâtre  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 210 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré animé par un jeu de retraits et dont l'animation se retrouve sur la couverture par plusieurs jeux de pente dans la toiture Mansart.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Sur les façades latérales les baies adoptent d'autres formes traduisant un léger rationalisme tout en conservant un ordonnancement vertical et horizontal.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière recouvertes d'un placage de plâtre sur les façades avant et arrière, et laissées apparentes sur les façades latérales. Ces dernières comportent également des éléments en briques rouge et jaune, en particulier une frise en attique qui prend un caractère décoratif, ainsi que du ciment pour les bandeaux séparant les niveaux. Un autre élément de structure constituant un décor sur les façades latérales sont les linteaux métalliques des baies, laissés apparents.

Le mur de clôture dans lequel s'insère un large portail avec une ferronnerie également très décorative, présente une maçonnerie de meulière enduite au ciment et entourée par des bandeaux en ciment donnant un aspect décoratif.

La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa. L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifient son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BD 0418**

**Adresse : 12, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1859

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 227 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré couvert par une toiture à quatre pentes.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. En façade sud, l'ajout de deux baies plus petites dans l'ordonnement classique traduit une compréhension rationaliste du plan intérieur en façade.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière apparente et présente également des éléments de ciment enduit pour les encadrements de fenêtre, les chaînages d'angle, et les bandeaux de séparation des niveaux. En façade sud la maçonnerie présente un aspect décoratif plus important avec les frontons installés au-dessus de chaque baie. La ferronnerie est également très présente avec les garde-corps des baies qui font écho à la marquise au-dessus de la porte d'entrée.

Le mur de clôture est maçonné en pierres enduites au ciment et les poteaux sont constitués par un chaînage de pierre meulière et de ciment. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment et son implantation en surplomb avec vue sur les coteaux boisés justifient son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BA 0275**

**Adresse : 13, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée de construction :** 1850

**Matériaux de façade :** -  
-

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Ensemble de trois bâtiments organisés selon un plan en U autour d'une cour centrale.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite pour les bâtiments Est et Sud et en pierre meulière laissée apparente pour le bâtiment Ouest. Sur ce même bâtiment la brique rouge est également employée dans un but décoratif sur les appuis et linteaux des baies ainsi que pour la frise en attique. Le bois est également largement employé en particulier pour les équerres soutenant les débords de toiture et qui viennent répondre au motif du portique du mur de clôture.

Les variations de formes et d'implantations des baies traduisent une architecture rationaliste.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière apparente avec un emploi de ciment pour le bandeau marquant la séparation avec le sous-bassement.

Outre l'aspect architectural rapprochant les édifices d'un ensemble de bourg rural, c'est le caractère historique de l'ancien orphelinat qui justifie le repérage des bâtiments comme élément remarquable.



**Parcelle : BD 0417/BD 0430**

**Adresse : 14-16, rue de Chartres**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1880

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 140 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan carré et surmontée d'une toiture à quatre pans

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et comporte également des éléments en ciment comme les encadrements de baie, les linteaux et les chaînages d'angles. En attique, une frise décorative est maçonnée en briques rouge et jaune à calepinage en losange.

Le mur de clôture présente une maçonnerie fortement décorative avec l'insertion dans les joints, de petits éclats de pierre meulière pour lui donner un aspect de rocaille.

A l'image des autres maisons de villégiatures surplombant la gare, cette villa reprend les caractéristiques des villas bourgeoises qui ont fondé le quartier des Hucherries, notamment avec un grand parc arboré qui permet d'offrir une vue dégagée sur les coteaux. L'ensemble de ces éléments justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BD 415**

**Adresse : 18, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1884

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
-

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 156 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré avec la particularité de présenter un pignon triangulaire sur chaque façade, ce qui vient animer la toiture avec un important jeu de pentes.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical avec dans les combles une baie en plein-cintre surmontée d'un oculus.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et comporte également des éléments en ciment enduit comme les encadrements de baie, les linteaux et les chaînages d'angles.

L'ornementation de la maison est marquée par de nombreux éléments comme le fronton en bas-relief de la baie centrale du premier étage, les décors de grès flammé sur le bandeau de séparation au-dessus des baies du rez-de-chaussée, ou encore la ferronnerie du garde-corps du balcon du premier étage.

A l'image des autres maisons de villégiatures surplombant la gare, cette villa reprend les caractéristiques des villas bourgeoises qui ont fondé le quartier des Hucheries, notamment avec un grand parc arboré qui permet d'offrir une vue dégagée sur les coteaux. L'ensemble de ces éléments justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BA 0533**

**Adresse : 19, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** villa

**Epoque supposée de construction :** 1880

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 240 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire relativement sobre. L'ordonnancement classique respecte un alignement horizontal et vertical. Toutefois l'absence d'une trame verticale crée une variation dans le rythme de la façade qui traduit peut-être une extension postérieure à la construction.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite et utilise également des placages sur les chaînages d'angle ainsi que les bandeaux et corniches marquant la séparation des niveaux. Le reste du décor s'exprime par les ferronneries des gardes corps, la marquise au-dessus de la porte d'entrée et les moulures en plâtre venant habiller les encadrements de baies et leurs linteaux. Ce bâtiment implanté au sein du quartier des Hucheries reprend les caractéristiques des autres villas avec un large parc venant agrémenter la maison et clos par une clôture participant d'un effet architectural d'ensemble.

L'implantation de cet édifice au sein des Hucheries et de sa parcelle, la taille et le volume de construction ainsi que l'effet de parc ajouté par le terrain justifient son repérage comme élément remarquable.



**Parcelle : BD 414**

**Adresse : 22, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1870

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 168 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré et surmontée d'une toiture à la Mansart abritant les combles.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Dans les combles, une baie rectangulaire surmonte la travée centrale tandis que des œils-de-bœuf surmontent les travées latérales.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et comporte également des éléments en ciment comme les encadrements de baie, les linteaux et les chaînages d'angles.

Les décors sont relativement nombreux sur cette villa avec en particulier les frises maçonnées qui prolongent les linteaux de baies, la frise en attique qui présente à la fois des éléments de décor peint et des enchainements de carrés en bas-reliefs faisant écho aux triglyphes et métopes antiques.

Le mur de clôture présente une maçonnerie de meulière, un bandeau en ciment et une couverture en tuile. Dans ce mur s'insère un portail avec une ferronnerie également très décorative. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa. L'ensemble de ces éléments justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BD 413**

**Adresse : 24, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1892

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 210 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

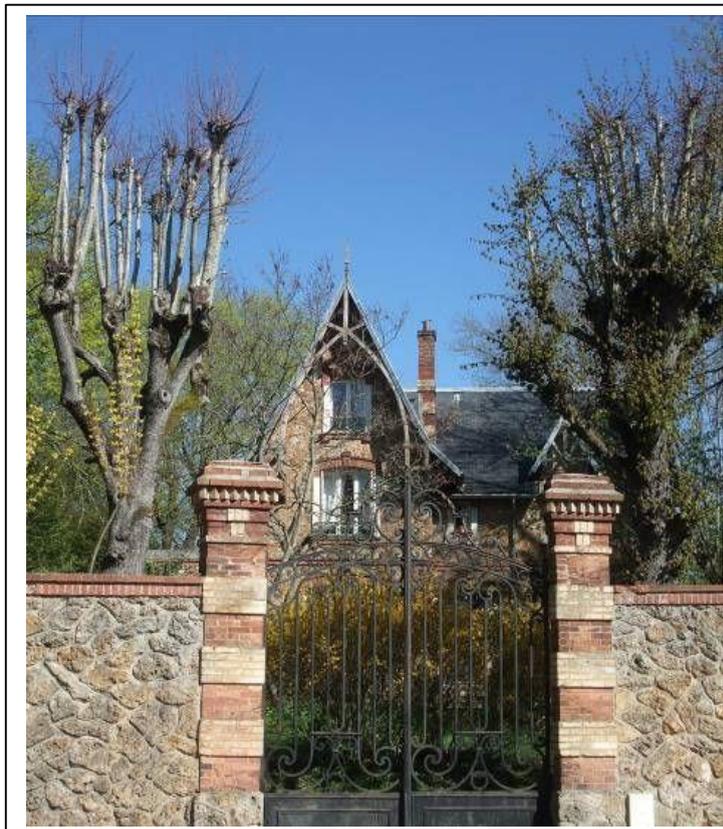
Maison de villégiature adoptant un plan en L avec une toiture à deux pans.

L'organisation des ouvertures, leur implantation et la diversité de leurs formes traduisent une architecture rationaliste.

La maçonnerie en façade est réalisée en moellons de pierre meulière apparente. La brique rouge est utilisée pour les principaux éléments d'ornementation comme les linteaux et appuis de fenêtre en complément d'éléments en ciment ainsi que pour les bandeaux marquant la séparation des niveaux. La brique rouge est également employée en complément de la brique jaune pour la maçonnerie du conduit de cheminée et des poteaux encadrant le portail de clôture.

Un autre élément décoratif important est la charpente qui supporte l'avancée de toiture sur la façade, qui vient former un arc brisé et se termine en épi de faîtage. La ferronnerie est aussi un élément décoratif important notamment avec le dessin du portail de clôture.

Enfin la maison est implantée au sein d'un grand jardin arboré faisant office de parc et dont la clôture formée par un mur plein en meulière, participe d'un effet d'ensemble architectural avec la maison. Ce bâtiment est identifié comme patrimoine remarquable du fait de la forme, du volume et du style de la construction ainsi que son implantation au sein d'un parc.



**Parcelle : BA 0328**

**Adresse : 75, rue de Chartres**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1927

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile à emboîtement galbées en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 180 m

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan en L avec une toiture animée par un jeu de pentes et de rehaussements en particulier par la terrasse couverte au-dessus du rez-de-chaussée.

L'organisation des ouvertures, leur implantation et la diversité de leurs formes traduisent une architecture rationaliste.

La maçonnerie se compose d'un sous-bassement en pierre meulière apparente jusqu'au milieu du rez-de-chaussée puis d'une maçonnerie enduite au plâtre.

L'ornementation de la maison est marquée par de nombreux éléments comme le placage en faux-normand dans les combles, les bandeaux et corniches marquant les séparations entre les niveaux ainsi qu'entre les différences de maçonnerie, ou encore les garde-corps stylisés de la terrasse couverte du premier étage.

On retiendra comme élément caractéristique le double bow-window du premier étage qui reprend l'esthétique de tourelles médiévales surmontées de chéneaux.

Ce bâtiment est identifié comme patrimoine remarquable du fait de la forme, du volume et du style de la construction ainsi que son implantation au sein d'un parc.



**Parcelle : AD 0641**

**Adresse : 6, Rue de Chevreuse**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1900

**Matériaux de façade :** - moellons de meulière, briques

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 224 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré animé par plusieurs retraits que l'on retrouve dans le jeu de faibles pentes en toiture.

L'ordonnement des baies et la variété de leurs formes et de leur implantation traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière apparente et présente également des éléments de ciment en particulier pour le bandeau marquant la séparation du dernier niveau et les linteaux des baies du dernier niveau. La brique rouge est également largement employée dans les chaînages d'angles, pour les linteaux des baies en arc surbaissés et l'arc en plein-cintre du perron d'entrée. Avant le dernier niveau on trouve une frise décorative faite de briques rouges et jaunes. Le bow-window présente également un jeu de maçonnerie en brique rouge et ocre. Enfin le perron d'entrée repose sur une colonne en ciment présentant un chapiteau sculpté à motif végétal. Les différents matériaux de maçonnerie créent donc un décor architectural intéressant.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière, supportant une grille faisant écho au portail entouré de poteau en brique.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment et son implantation au sein d'un grand jardin arboré, justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BE 0012**

**Adresse : 7, rue de Chevreuse**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1930

**Matériaux de façade :** - Brique jaune

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 280 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré animé par un jeu de retrait et débord de façade sur la façade Nord et couvert par une toiture plate sur deux niveaux.

L'ordonnancement des baies et la variation de leurs formes traduisent un rationalisme affirmé de l'architecture.

La maçonnerie est réalisée principalement en brique jaune avec des éléments de ciment enduit en particulier pour les linteaux et appuis de fenêtre ainsi que pour le perron encadrant la porte d'entrée. Les insertions de briques jaunes sur l'enduit en attique créent une frise décorative intéressante.

La ferronnerie est particulièrement intéressante notamment avec les garde-corps de baies dont le motif stylisé de corbeille de fruit est repris sur la grille de porte d'entrée. Les grilles de clôtures présentent également des motifs stylisés évoquant les chapiteaux à volutes et des colonnes ioniques antiques

La clôture entoure un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

Les décors, le volume du bâtiment ainsi que son implantation au sein d'un grand parc justifie son identification comme patrimoine remarquable. De plus l'année de construction les décors stylisés évoquant des éléments de l'antiquité et les dimensions monumentales de l'édifice correspondent à un style d'architecture art déco peu présent à Orsay.



**Parcelle : BI 0238**

**Adresse : boulevard Dubreuil**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Immeuble de ville

**Epoque supposée de construction :** 1800

**Matériaux de façade :** -  
-

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 250 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Hopital

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Bâtiment rectangulaire animé par un jeu de retraits et de débords de façade que l'on retrouve en toiture par l'animation des pentes.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite au plâtre utilisation de ciment enduit pour les encadrements de baies ainsi que les bandeau et corniches marquant la séparation des niveaux.

Avant d'être l'hôpital actuel, l'ancien hospice Archangé fut édifié suite au legs de l'architecte Jean-Louis Archangé né dans ce bâtiment en 1750. Outre sa fonction d'ancien hospice qui suffit à justifier son repérage comme élément remarquable. L'identification de ce bâtiment s'explique également car il s'agit d'un vestige de l'ancien domaine seigneurial d'Orsay. Le bâtiment abritait à l'origine les logements des domestiques du château et l'hôpital fut construit sur les anciens potagers.



**Parcelle : BD 0326**

**Adresse : 4, boulevard Dubreuil**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Gare

**Epoque supposée de construction :** 1867

**Matériaux de façade :** Pierre meulière enduite, pierre de taille, bois, brique

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Gare

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Gare adoptant un plan rectangulaire dont la partie centrale est rehaussée. L'animation du plan et des façades se retrouve en toiture par le jeu de toiture à pente.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière enduite avec également des éléments de ciment marquant la séparation des niveaux par des bandeaux ainsi que des ailes latérales du bâtiment par des pilastres. A l'origine des éléments en briques aujourd'hui enduits, venaient créer une ornementation supplémentaire par des frises au-dessus du rez-de-chaussée et du premier étage.

Les ouvertures prennent des formes et implantations variées qui traduisent un rationalisme propre à la fonction du bâtiment.

Outre du fait de l'ornementation structurelle, le repérage de cet édifice comme élément remarquable se justifie par le fait que les gares constituent un témoignage du développement du chemin de fer au XIX<sup>ème</sup> siècle et de son importance pour l'évolution urbaine d'Orsay.



**Parcelle : BE 0187**

**Adresse : 2, Rue Etienne Bauer**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Eléments de décor

**Epoque supposée de construction :** NC

**Matériaux de façade :** -Pierre

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** Sans objet

**Surface bâtie (approx.) :** Sans objet

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Sans objet

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Eléments de décors sans doute récupérés au moment de la Révolution ou à la démolition du château du seigneur d'Orsay.

Ces sculptures représentent des têtes de dauphins en haut-relief. Elles s'insèrent dans des niches prévues à cet effet sur la façade du bâtiment du 2 rue Etienne Bauer et surmontent des pilastres vraisemblablement retirés des vestiges du château en même temps.

Ces éléments de décor sont identifiés comme éléments remarquables car ils sont les derniers vestiges des décors du bâtiment principal du château du seigneur d'Orsay. A ce titre ils présentent une valeur historique et patrimoniale importante.



**Parcelle : BE 0368/BE 0373**

**Adresse : Château de la Pacaterie**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Immeuble de rapport

**Epoque supposée de construction :** 1910

**Matériaux de façade :** - Brique enduite,  
ciment,  
- tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 4

**Surface bâtie (approx.) :** 388 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

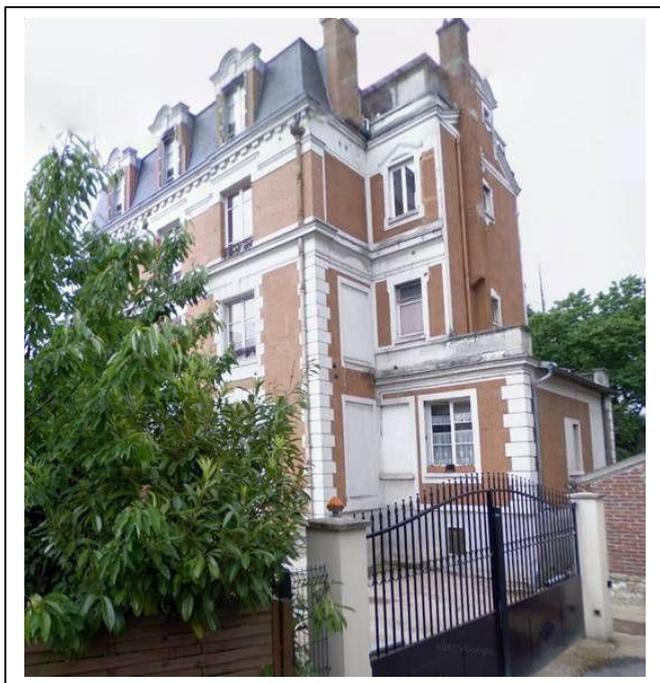
Immeuble de rapport installé dans l'ancien château de la Pacaterie et adoptant un plan carré animé par des retrait et débordement de façade et couvert par une toiture Mansart.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques.

La maçonnerie en façade est réalisée en briques enduites et présente également des éléments de ciment enduit en particulier pour les linteaux, appuis et encadrements de baies des deux premiers niveaux ainsi que pour les chainages d'angle. Au deuxième étage la brique est laissée apparente et le placage est utilisé dans deux frises marquant les séparations avec les niveaux inférieurs et supérieurs et comprenant de nombreuses corniches. Dans les combles la brique s'intègre à la maçonnerie des encadrements de baies tandis que le ciment les surmonte dans les linteaux et les chapeaux de gendarmes. La ferronnerie est également présente avec les garde-corps des baies.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et couvert par des tuiles mécaniques. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment qui en font un élément majeur dans le paysage orcéen, justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : AE 0102**

**Adresse : 2 bis, rue du Fond du Guichet**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison rurale

**Epoque supposée :** 1820

**Matériaux :** - Moellons de pierre  
- Tuile a emboitement

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 1

**Surface bâtie (approx.) :** 78 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de bourg rural adoptant un plan en forme de trapèze en longueur et couvert par une toiture à deux pentes en tuiles mécaniques.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux

Le bâtiment ne présente aucune ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de la maçonnerie.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural du fond du guichet de même que les autres édifices repérés dans ce quartier.



**Parcelle : AE 0064**

**Adresse : 3 bis, rue du Fond du Guichet**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de bourgrural

**Epoque supposée :** 1994

**Matériaux :** - Moellons de pierre  
- Tuile mécanique

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 65 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI :

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de bourg rural adoptant un plan en forme de trapèze et surmontée d'une toiture à faibles pentes dans laquelle s'insère deux chien-assis sur la façade sur rue.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maison rurale ce qui explique leurs tailles, formes et implantations.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux. Les encadrements des baies et de la porte d'entrée ainsi que les appuis des fenêtres des chien-assis sont réalisés en ciment enduit au plâtre.

Le bâtiment ne présente aucune ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de la maçonnerie.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural du fond du guichet de même que les autres édifices repérés dans ce quartier.



**Parcelle : AE 0098/ AE 0556**

**Adresse : 6, rue du Fond du Guichet**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de bourg

**Epoque supposée :** 1910

**Matériaux :** - Moellons de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 126 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de bourg rural adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à deux pentes.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maison de bourg ce qui traduit le rationalisme exprimé par leurs tailles, formes et implantations.

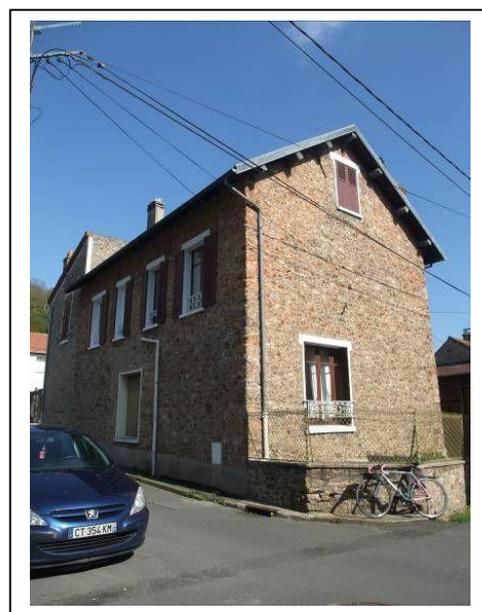
La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux. Les encadrements des baies sont réalisés en pierre et enduits au plâtre.

Le bâtiment présente très peu d'ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de la maçonnerie. Les seuls éléments de décor sont les garde-corps en ferronnerie et peints en blanc que l'on trouve à chaque baie.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural du fond du guichet de même que les autres édifices repérés dans ce quartier.

La maison est accompagnée d'un corps de ferme qui reprend les mêmes caractéristiques de maçonnerie et qui constitue un ensemble cohérent d'habitat rural.



**Parcelle : AC 0034**

**Adresse: rue Hector Berlioz**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Ferme

**Epoque supposée :** fin XIXe Siècle

**Matériaux :** - Moellons de pierre

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Corps de ferme adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à deux pentes.

Les ouvertures répondent à la fonction agricole du bâtiment ce qui explique leurs tailles, formes et implantations.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux pour laquelle on distingue une différence entre le mur de façade et le sous-bassement. Sur la porte principale la brique est employée et enduite pour l'arc en plein-cintre accueillant le portail. Les linteaux des baies sont réalisés en bois et enduits de plâtre pour se raccorder aux encadrements en pierre enduite.

Bâtiment fonctionnel à l'origine, le corps de ferme ne présente quasiment pas d'ornementation. Les agrafes placées dans la partie supérieure de la façade pour maintenir les meulières soutenant la couverture prennent un aspect décoratif.

Ce corps de ferme est repéré au sein du PLU pour sa dimension historique comme témoin du passé agricole d'Orsay.



**Parcelle : BI 0128**

**Adresse : 2, place du Général Leclerc**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Ecole

**Epoque supposée de construction :** 1874

**Matériaux de façade :** Pierre meulière, pierre de taille, brique, bois

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :**

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Hotel de ville et Trésor Public

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Ecole suivant un plan rectangulaire et animé par des jeux de débords et retraits sur les façades qui se retrouvent en toiture par des rehaussements ainsi que par les animations des pentes de toits.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière apparente et en briques rouges ce qui donne à la façade une polychromie très décorative. Le ciment enduit au plâtre est utilisé pour les linteaux des baies venant rehausser la polychromie d'une touche de blanc repris dans les éléments en bois peints.

La variation des tailles et des implantations de baies correspondent à la fonction scolaire initiale du bâtiment.

Aujourd'hui occupé par le trésor public et des bureaux de la mairie, le repérage de ce bâtiment comme édifice remarquable relève autant de son ornementation structurelle que de sa fonction historique d'école qui reste perceptible tant dans son architecture que dans l'esprit de nombreux Orcéens.



**Parcelle : BI 0128**

**Adresse : 2, place du Général Leclerc**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Mairie école

**Epoque supposée de construction :** 1874

**Matériaux de façade :** Pierre meulière, pierre de taille, bois, tuile plate en ardoise, zinc.

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Hotel de ville

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Bâtiment adoptant un plan rectangulaire adoptant une toiture Mansart ainsi qu'un clocher et présentant depuis l'origine de sa construction deux ailes rectangulaires recouvertes d'une toiture en pente.

La maçonnerie du corps principal est réalisée en pierre de taille tandis que les ailes étaient à l'origine en pierre meulière apparente recouverte depuis par un placage en pierre de taille. L'ensemble de l'édifice repose sur un sous-bassement en pierre meulière laissé apparent.

Les baies reprennent un ordonnancement classique vertical et horizontal dans lequel on trouve quelques variations de dimension et d'implantation.

L'hôtel de ville dont les ailes abritaient également à l'origine l'école, est identifié comme élément remarquable pour la qualité de son architecture mais bien évidemment aussi pour sa fonction représentative au sein de la ville.



**Parcelle : BD 0431**

**Adresse : 1, rue GeorgesClémenceau**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1750

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite a la chaux

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 270 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire couvert par une toiture à pentes.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Dans les combles, des chiens assis prolongent les travées par des baies moins hautes.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite à la chaux et présente également des éléments de ciment pour les appuis de fenêtre ainsi que leurs encadrements.

La porte d'entrée est surmontée d'une corniche en supportée par deux corbeaux sculptés.

Le mur de clôture est constitué d'un sous-bassement en pierre meulière et surmonté d'une grille sur laquelle se développent aujourd'hui des plantes grimpantes.

Autour de la villa se développe une parcelle importante avec en particulier un jardin arboré à l'arrière.

Bien qu'il ne présente pas d'aspect décoratif particulièrement développé, cet édifice justifie d'un repérage comme élément remarquable pour son volume, sa forme et son implantation au sein d'un jardin important.

Mais aussi et surtout car il s'agit d'un des premiers exemples de villégiature bourgeoise à proximité du chemin de fer et qui traduit déjà une certaine typologie que l'on retrouvera ensuite dans les villas orcéennes.



**Parcelle : BD 0385**

**Adresse : 12, rue Georges Clémenceau**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1911

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 183 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

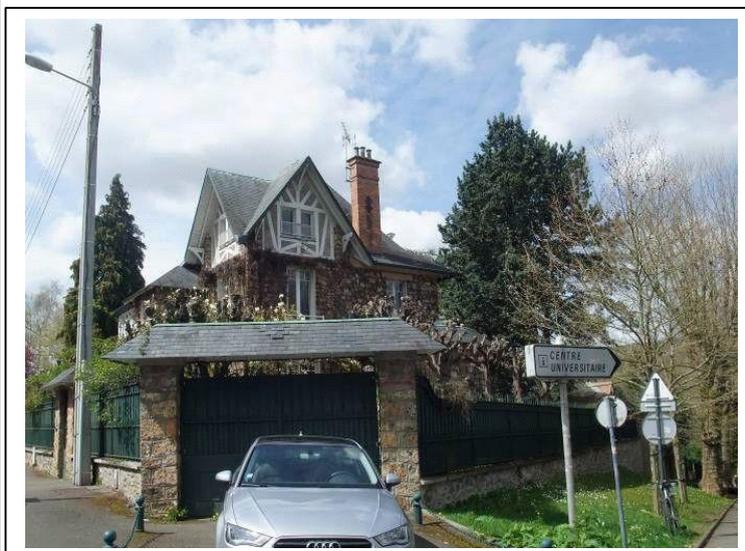
Maison de villégiature adoptant un plan carré animé par un jeu de retraits et débords qui se poursuit en toiture par un jeu de pentes et de rehaussements.

L'organisation des ouvertures, leur implantation et la diversité de leurs formes traduisent une architecture rationaliste.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et partiellement enduite notamment autour des baies du dernier niveau. En plus de l'enduit, ces baies du dernier niveau s'insèrent dans un ensemble de placage de bois peint en faux-normand.

L'ornementation de la maison est marquée par de nombreux éléments en bois peints comme le placage en faux-normand, les garde-corps de la terrasse couverte ou encore les éléments de charpente soutenant les débords de toitures, qui font écho aux petits bois compartimentant les baies dont il subsiste quelques exemples. On retrouve également quelques éléments de ferronnerie et en particulier l'agrafe qui s'intègre au conduit de cheminée en briques rouges.

Enfin la maison est implantée au sein d'un grand jardin faisant office de parc et dont la clôture participe d'un effet d'ensemble architectural avec la maison. Ce bâtiment est identifié comme patrimoine remarquable du fait de la forme, du volume et du style de la construction ainsi que son implantation au sein d'un parc.



**Parcelle : BD 0441**

**Adresse : 13, rue Georges Clémenceau**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :**

**Epoque supposée de construction :**

**Matériaux de façade :** -bois  
-tuiles

### GABARIT

**Nombre de niveaux : 1**

**Surface bâtie (approx.) : NC**

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Kiosque en bois situé en bordure des voies ferrées à l'entrée du campus installé sur le site de Launay présente les caractéristiques d'un kiosque de parc en bois.

Son repérage comme élément remarquable se justifie car il constitue un vestige du jardin pittoresque aménagé à la fin du XVIIIème siècle par Jean-Marie Morel à la demande de Louis Charles Félix Desjobert.

En mettant en pratique ses théories naturalistes pour la composition d'un « pays » en restituant à une échelle moindre les formes du paysage de la vallée de l'Yvette, Jean-Marie Morel a fait du parc de Launay un archétype de ce que seront les jardins pittoresques et parcs paysagers qui se développent au XIXème siècle. Il a ainsi rompu avec les conceptions du Grand Siècle et des jardins à la française, dont le parc de Launay fut un exemple dont on retrouve les plans jusqu'en 1750.



**Parcelle : BA 0415**

**Adresse : 2, rue des Hucheries**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** villa

**Epoque supposée de construction :** 1900

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 220 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire relativement sobre.

L'ordonnancement classique respecte un alignement horizontal et vertical.

La toiture reprend les caractéristiques d'une toiture Mansart avec une couverture en tuiles plates en ardoise.

La maçonnerie en façade est réalisée en moellons de pierre meulière ainsi et utilise également le ciment enduit et la brique notamment pour l'encadrement de la porte d'entrée, les chaînages d'angle les bandeaux et corniches marquant la séparation des niveaux ainsi que les appuis de fenêtre, ce qui participe à l'ornementation. Un autre élément de décor important est formé par les linteaux de fenêtres qui se développent avec des ornements en grès flammé entourés d'une maçonnerie en briques et surplombant une poutre métallique ornée de clous décoratifs. Les ferronneries des garde-corps font écho à l'imposant auvent métallique surplombant l'entrée.

L'identification de cet édifice comme patrimoine remarquable dépend à la fois de sa taille, son ornementation et de l'implantation au sein d'un important jardin dont la clôture reprend l'esthétique de la maison et participe d'un effet d'ensemble.



**Parcelle : BA 0461**

**Adresse : 9, rue des Hucheries**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1860

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 164 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan en trapèze et surmontée d'une toiture à quatre pentes couvertes de tuiles mécaniques.

L'ordonnement reprend des codes classiques avec des alignements réguliers de baies identiques.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et traitée en rocaille avec des incrustations de pierre dans les joints de maçonnerie.

L'ornementation est riche et se retrouve dans de nombreux éléments comme la brique rouge utilisée en linteau et allège de baie ainsi que pour la couverture du mur de clôture avant de se poursuivre en bandeau de sous-bassement sur les façades à l'alignement. La brique est également utilisée pour les conduits de cheminée et les impostes de certaines baies. Les linteaux sont complétés par des éléments de céramique. La ferronnerie des garde-corps, de la grille de porte d'entrée ainsi que de la marquise participe également au décor de la construction. Enfin un dernier élément décoratif important est la frise sculptée marquant la séparation avec le niveau de combles.

L'ensemble de ces éléments ainsi que l'implantation de l'édifice comme point de repère à l'entrée du quartier des Hucheries justifie de son repérage comme élément remarquable



**Parcelle : BA 0555**

**Adresse : 18, rue des Hucheries**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1885

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 345 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré couvert par une toiture Mansart.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Dans les combles des chiens assis prolongent les travées par des baies légèrement moins hautes.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière apparente et présente également des éléments de ciment pour les appuis de fenêtre, les chainages d'angle, les frontons des chiens assis et les corbeaux soutenant la corniche au niveau des combles. La brique rouge est également employée en complément des pierres dans les chainages d'angles, ainsi que sur l'encadrement des baies et pour le bandeau marquant la séparation des niveaux. Les différents matériaux de maçonnerie créent un décor architectural intéressant. Un autre élément de structure constituant un décor sur les façades sont les linteaux métalliques des baies, laissés apparents. La ferronnerie est également très présente avec les garde-corps des baies et l'imposante marquise. Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et couvert par des tuiles mécaniques. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifient son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : AM 0398**

**Adresse : avenue des Lacs**

**ASPECT DU BATI**

Typologie du bâti : Monument

Epoque supposée de construction : 1801

Matériaux de façade : -  
-

**GABARIT**

Nombre de niveaux : 2

Surface bâtie (approx.) : 239 m<sup>2</sup>

Nom de l'architecte :

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Bâtiment classé Monument historique.  
Cf. Base Mérimée.



Parcelle : AC 0034

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Château et pavillons d'entrée

**Epoque supposée de construction :** XVIIeSiècle

**Matériaux de façade :** - pierre enduite, pierre de taille, ardoise

**Nom de l'architecte :**

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** NC

### OCCUPATION DU BATI

Administration de l'Université Paris-Saclay

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Château suivant un plan en T surmonté par une toiture Mansart couvert en ardoise. L'ordonnancement classique respecte un alignement horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Dans les combles des baies de taille réduite en chien-assis viennent compléter les travées verticales.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite. La pierre de taille est également employée pour les éléments de décors tels que les chaînages d'angle, les corniches marquant la séparation des niveaux, et les encadrements de baies.

L'ornementation par ces éléments en pierre de taille est très marquée notamment sur les encadrements des lucarnes. Les décors des garde-corps en ferronneries viennent compléter cette ornementation.

Le château de Launay est aujourd'hui occupé par l'administration de l'Université Paris-Saclay dont le campus est installé en majeure partie dans l'ancien parc du château. L'édifice ainsi que ses annexes à l'entrée du campus sont repérés comme élément remarquable à la fois pour leur intérêt architectural mais également pour l'aspect historique qu'ils incarnent en particulier pour l'histoire domaniale.



**Parcelle : BI 0221**

**Adresse : 12, rue de Launay**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Villa

**Epoque supposée de construction :** 1910

**Matériaux :** - Agrégat de pierre meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 188 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Villa à l'angle de la rue de Launay et de la rue du Mail, constituant un point de repère.

La maison adopte un plan en L avec au centre une tourelle en poivrière abritant la cage d'escalier.

La poivrière surmonte un porche d'entrée présentant des garde-corps au motif végétal et dont l'accès traverse un espace paysager travaillé.

A l'arrière les balcons et terrasses des baies donnant sur le jardin comportent des garde-corps travaillés en bois.

Le volume, la forme de la construction ainsi que de ses toitures, la cohérence d'ensemble avec le mur de clôture et le travail des espaces extérieurs justifient l'identification de cet édifice comme patrimoine remarquable au sein du PLU.



**Parcelle : BI 0034/BI0033**

**Adresse :18-20, rue de Launay**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison bi-familiale

**Epoque supposée de construction :** 1900-1903

**Matériaux :** Enduit crépi, briques, éléments de décors en plâtre

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 210 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

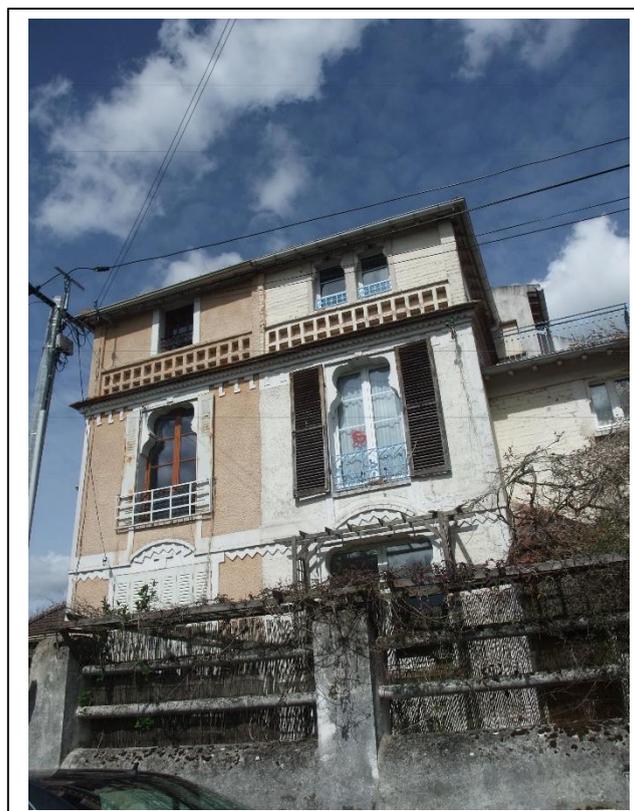
### CARACTERISTIQUES

Maison bi-familiale adoptant à l'origine un plan rectangulaire augmenté par la suite de plusieurs extensions.

La maçonnerie enduite au plâtre présente de nombreux éléments décoratifs.

L'ornementation de cette maison notamment avec les arcs outrepassés au niveau des baies et les reliefs de modénature sur la corniche du deuxième étage et les linteaux des ouvertures du rez-de-chaussée, lui confère un style oriental qui fait le caractère de cet ensemble.

Principalement l'ornementation orientaliste mais aussi le volume et l'implantation des bâtiments justifie l'identification de cet édifice comme patrimoine remarquable au sein du PLU.



**Parcelle : BI 0220/BI0219**

**Adresse :22-24, rue de Launay**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison bi-familiale

**Epoque supposée de construction :** 1913

**Matériaux :** - moellons de pierre meulière,  
briques, bois  
- Tuile à emboîtement

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 250 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison bi-famille adoptant un plan rectangulaire avec un jeu de retrait et de saillie pour animer la façade avant. L'ornementation de cette maison relativement peu marquée traduit un certain rationalisme où l'expression architecturale passe avant tout par la structure du bâtiment pour laquelle l'ornementation est superflue. Cette expression rationaliste se retrouve par ailleurs dans les percements dont la diversité de forme traduit, en façade, la hiérarchie des espaces intérieurs.

Les quelques éléments d'ornementation viennent des maçonneries de briques venant encadrer les baies, marquer les chaînages d'angles et souligner les jeux de niveau du bâtiment.

C'est ce jeu de décor réfléchi et d'architecture rationnelle, la forme et le volume de la construction et l'implantation sur le terrain qui justifient l'identification de cet édifice comme patrimoine remarquable au sein du PLU.



**Parcelle : BC 0371**

**Adresse : 1 bis, rue Louis Scocard**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1900

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile mécanique

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 128 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan en L dont l'animation se retrouve dans le jeu de pentes en toiture.

L'ordonnement des baies ainsi que la variété de leurs formes traduisent un certain rationalisme.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière apparente. L'utilisation de la brique rouge et du ciment enduit pour les linteaux de baies confère un aspect décoratif.

Un autre élément de structure constituant un décor important sur les façades est l'épaisse frise en attique constituée principalement en brique jaune avec des insertions de briques rouges et une corniche en grès peint. La ferronnerie est également très présente avec les garde-corps des baies et la grille à motif végétal sur la baie centrale du premier niveau de la façade principale.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et couvert par des tuiles mécaniques jusqu'à mi-hauteur et surmonté d'une grille. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BC 0373**

**Adresse : 9, rue Louis Scocard**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** villa

**Epoque supposée de construction :** 1935

**Matériaux :** Briques rouges, enduit ciment, tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 158 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire relativement sobre. L'ordonnancement classique respecte un alignement horizontal et vertical. Dans les combles des œils-de-bœuf viennent compléter les trames verticales des baies de droite et de gauche des façades.

La maçonnerie en façade est réalisée en briques rouges enduites au ciment sur la façade donnant sur rue et laissées apparentes sur les autres façades. Le ciment est également employé pour les éléments de décors tels que les chainages d'angle, les bandeaux et corniches marquant la séparation des niveaux, les encadrements de baies ainsi que des éléments de frise en attique.

L'ornementation par ces éléments en maçonnerie est très marquée notamment sur les encadrements des œils-de-bœuf ou encore les bas-reliefs sculptés sur les linteaux imitant un vousoir.

Les ferronneries des garde-corps font écho au portail du mur de clôture qui vient cerner le terrain sur la rue et crée un effet d'ensemble cohérent avec le reste de la propriété. Le repérage de cet édifice comme élément remarquable se justifie du fait de la taille et du volume de la construction, de son ornementation et de son implantation au sein d'une parcelle largement arborée.



**Parcelle : BA 0531**

**Adresse : 12, rue LouisScocard**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison devillégiature

**Epoque supposée de construction :** 1880

**Matériaux :** - Briques rouges  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 279 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré surmontée d'une toiture à la Mansart abritant les combles.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Dans les combles une baie rectangulaire surmonte la travée centrale tandis que des œils-de-bœuf surmontent les travées latérales.

La maçonnerie est réalisée en briques rouge laissées apparentes sur la façade principale et enduites en blanc sur les façades latérales. Elle comporte également des éléments en ciment comme les encadrements de baie, les linteaux et les chaînages d'angles.

Les décors sont constitués par les ferronneries des garde-corps des baies et les éléments enduits, en particulier la frise en attique, ainsi que par la polychromie apportée par la brique rouge qui est reprise notamment sur les poteaux entourant les portails. Le mur de clôture dans lequel s'insère un portail avec une ferronnerie très décorative, présente une maçonnerie de meulière et une couverture en tuile.

La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BC 0404**

**Adresse : 23, rue Louis Scocard**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée de construction :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 170 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré animé par un jeu de retraits qui se retrouve dans la toiture à pente en couverture. L'ordonnancement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Dans les combles un chien assis prolonge la travée centrale de la façade par une baie légèrement réduite.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière apparente. Les linteaux des baies sont maçonnés en briques rouges et ciment enduit créant un décor polychromique complété par la frise en bandeau au dernier niveau. Les différents matériaux de maçonnerie créent un décor architectural intéressant.

La ferronnerie est également très présente avec les garde-corps des baies qui font écho à la clôture métallique installée sur un mur maçonné en pierre meulière. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

La maison reprend des caractéristiques de villas que l'on retrouve au 1bis rue Louis Scocard avec une dimension décorative plus importante.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : AH 0643**

**Adresse : 27, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de bourgrural

**Epoque supposée :** 1820 et 1850

**Matériaux :**

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 166 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de bourg rural adoptant un plan en L et surmontée d'une toiture à pentes dans laquelle s'insère deux chien-assis sur la façade sur rue.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maison rurale ce qui explique leurs tailles, formes et implantations qui traduisent un certain rationalisme de construction.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux

Le bâtiment ne présente aucune ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de maçonnerie.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural de la rue de Lozère et de la rue du Pont de pierre.



**Parcelle : AH 0853**

**Adresse : 43, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1880

**Matériaux :** Maçonnerie enduite de plâtre, ciment, Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 190 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire animé par des retraits et débords de façade que l'on retrouve dans la couverture en toiture Mansart.

L'ordonnement des baies sur la façade principale reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques. Dans les combles et sur les ailes les travées se prolongent par des œils-de-bœuf et des baies plus petites.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite de plâtre et emploie également le ciment pour les encadrements de baies et oculi, ainsi que pour les chaînages d'angle.

L'ornementation est marquée par la ferronnerie des garde-corps mais le principal élément de décor sont les mascarons en haut-relief à l'effigie de visages humains, sculptés sur les linteaux de chaque baie de la façade principale. Au-dessus des baies du premier étage, des moulures en bas-relief imitant des impostes, créent un effet de frise décorative sur l'ensemble de la façade.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : AI 0558**

**Adresse : 46-48, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison ferme

**Epoque supposée :** 1847

**Matériaux :** - Moellons de pierre et  
maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 127 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison ferme adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à deux pentes.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maison rurale ce qui explique leurs tailles, formes et implantations. On note toutefois le soin apporté à respecter un ordonnancement notamment avec la travée centrale dont l'emplacement des baies inexistantes est signifié par des niches en bas-relief. Il est dommage que les modifications effectuées sur les autres baies et leur comblement partiel viennent perturber la lecture de ces modénatures.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre enduite. Les appuis des fenêtres sont réalisés en pierre de taille. Le linteau de la grange est une longue poutre de bois qui répond directement au grand portail installé dessous.

Le bâtiment ne présente aucune ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de la maçonnerie et de l'ordonnancement.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural de la rue de Lozère.



**Parcelle : AH 0880/ AH 0278**

**Adresse :53 bis, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de bourgrural

**Epoque supposée :** 1952

**Matériaux :** - Moellons de pierre

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 191 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de bourg rural adoptant un plan rectangulaire et surmontée d'une toiture à deux pentes.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maison rurale ce qui explique leurs tailles, formes et implantations qui traduisent un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux. Les encadrements des baies et de la porte d'entrée ainsi que les appuis des fenêtres des chien-assis sont réalisés en pierre enduite.

Le bâtiment ne présente aucune ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de la maçonnerie.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural dans la rue de Lozère.



Parcelle : AI 0131/ 0132/ 0133/ 0134/ 0135

Adresse : 72-74-76, rue de Lozère

## ASPECT DU BATI

Typologie du bâti : Ferme

Epoque supposée : 1820/1830/1893

Matériaux : - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

## GABARIT

Nombre de niveaux : 3

Surface bâtie (approx.) : 322 m<sup>2</sup>

Nom de l'architecte :

## OCCUPATION DU BATI :

Habitation

## CATÉGORIE

Remarquable

## CARACTERISTIQUES

Ensemble de bâtiments ruraux adoptant un plan en L surmonté d'une toiture à deux pentes.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maison rurale ce qui explique leurs tailles, formes et implantations. La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente sur la façade Est du corps de ferme et enduite sur les façades de la rue de Lozère.

Le bâtiment ne présente aucune ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de la maçonnerie.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural et des fermes de la rue de Lozère.



**Parcelle : AK 0468**

**Adresse : 3, rue du Maréchal Foch**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée de construction :** 1850

**Matériaux de façade :** -  
-

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 4

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Résidence étudiante et école

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Importante maison de ville adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à quatre pentes.

L'ordonnement reprend un motif classique avec des trames verticales et horizontales où les baies sont identiques.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite au plâtre. Le bâtiment originel de l'Orphelinat est aujourd'hui intégré dans une construction récente accueillant une résidence étudiante.

L'Orphelinat était associé à un second bâtiment, l'« ouvroir Saint-Joseph », toujours existant dans l'école Sainte-Suzanne, reprenant les codes architecturaux de la maison de ville et accolé à une Chapelle.

L'identification de cet édifice comme élément remarquable se justifie par l'histoire de l'édifice et de sa fonction d'Orphelinat puis d'école.



**Parcelle : AK 0351**

**Adresse : 7, avenue du Maréchal Foch**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Communs

**Epoque supposée de construction :** NC

**Matériaux de façade :** - Pierre enduite, tuile plate

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Equipement public(bibliothèque)

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Ensemble de communs adoptant un plan en L et couverts d'une toiture à deux pentes.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite. Au premier étage le mur de façade enduit accueillait à l'origine un placage de bois en faux-normand dont on trouve des traces sur des photographies anciennes.

Les bâtiments présentent une faible ornementation avec seulement quelques éléments de ferronneries comme les garde-corps des baies du premier étage.

Les ouvertures prennent des formes et implantations variées qui traduisent un rationalisme propre à la fonction initiale de communs de la « maison Renson » qui hébergeaient certainement les domestiques.

Le repérage de cet édifice comme élément remarquable se justifie par le fait qu'il participe d'un ensemble avec la maison des associations, ancienne maison Renson installée dans le parc du domaine seigneurial d'Orsay.



**Parcelle : AK 0351**

**Adresse : 7, avenue du Maréchal Foch**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1856

**Matériaux de façade :** Pierre enduite, pierre meulière, pierre de taille, Tuile en ardoise, zinc

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 4

**Surface bâtie (approx.) :** 110 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Maison des associations

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan carré surmonté d'une toiture Mansart couverte de tuile plate et de zinc.

L'ordonnement reprend un motif classique avec des trames verticales et horizontales où les baies sont de plus en plus petites au fur et à mesure de l'élévation.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite au plâtre reposant sur un sous-bassement en pierre meulière apparente. Le ciment est utilisé pour les encadrement et appuis de fenêtre ainsi que les bandeaux en corniche entourant le premier étage. En rez-de-jardin, la maison présente un imposant sous-bassement en placage, par ailleurs la pierre est utilisée pour les chaînages d'angle qui sont aujourd'hui enduits.

Outre les éléments de maçonnerie, l'ornementation s'exprime dans la ferronnerie avec les garde-corps et la grille de ported'entrée.

Aujourd'hui Maison des associations, la maison « Renson » fut construite ainsi que ses communs, en 1856 au sein du parc formé par l'ancien domaine seigneurial d'Orsay. De l'ancien château démoli il reste quelques traces, en particulier les douves que l'on retrouve dans la pièce d'eau du parc.

L'ensemble de ces éléments justifie l'identification de cet édifice comme bâtiment remarquable.



**Parcelle : AL0001/0002**

**Adresse : 9, avenue du Maréchal Foch**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** église

**Epoque supposée de construction :** XIIe-XIIIe Siècle

**Matériaux de façade :** Pierre meulière, pierre de taille, tuile plate

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** Surface

**bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Etablissement de culte

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Eglise adoptant un plan classique en croix latine et couverte d'une toiture à pente.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière avec une utilisation de placage sur la façade principale. Quatre pilastre entourent la porte principale et supportent une architrave sur laquelle repose le premier étage.

A l'étage les travées latérales sont occupées par des niches destinées à recevoir des statues mais restées vides. Au centre un cadre présentant 4 clous maçonnés était prévu pour une inscription. La façade est surmontée d'un fronton triangulaire dépourvu de fresque ou de bas-relief.

L'église Saint-Martin Saint-Laurent est repérée comme élément remarquable bien entendu pour son intérêt historique par rapport à la ville, mais aussi pour ses qualités architecturales. En effet le chœur datant des XIIème- XIIIème siècles, il conserve des caractéristiques propres à l'architecture romane à l'exemple des piliers d'angles massifs supportant le clocher, des travées en arc brisé dans le transept ou encore les chapiteaux en diagonale des colonnettes. Avec l'église ce sont également les bâtiments qui lui sont associés qui sont repérés comme l'entrée de la chapelle sépulcrale ou encore le presbytère qui accueillait le restaurant LAUTOUR jusqu'au début du XXème siècle.



**Parcelle : BA 0453**

**Adresse : 12, avenue Marie-Thérèse**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1903

**Matériaux :** - Moellons de pierre  
- Tuile a emboitement à aspect plat en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 220 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire avec un jeu de retrait et de saillie pour animer les façades. L'animation se retrouve également en toiture avec un rehaussement central de forme carrée et des encadrements de mur pignon en pans coupés avec brisis.

L'organisation des ouvertures, leur implantation et la diversité de leur forme traduisent une architecture rationaliste qui se retrouve également dans l'ornementation peu marquée de l'édifice.

La maçonnerie en façade est réalisée en moellons de pierre meulière ainsi et utilise également la brique rouge pour l'encadrement des ouvertures et les chaînages d'angle, ainsi que le ciment enduit pour les linteaux de fenêtre, éléments qui constituent les principaux éléments de décor. Les linteaux sont donc constitués de poutrelles métalliques à clous décoratifs. Le reste du décor s'exprime par les ferronneries des gardes corps, le portail, les épis de faîtage et les huisseries métalliques des volets.

Ce bâtiment implanté au sein du quartier des Hucheriers est identifié comme patrimoine remarquable du fait de la forme, du volume et du style de la construction ainsi que son implantation au sein d'un parc.



**Parcelle : AD 0507**

**Adresse : 17, chemin du Merisier noir**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1951

**Matériaux de façade :** - Moellon de meulière et maçonnerie enduite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 180 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire animé par des retraits et débords que l'on retrouve en couverture par le jeu de pans coupés de la toiture.

L'ordonnancement des baies ainsi que la variété de leurs formes et de leur implantation traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est composée d'un sous-bassement en pierre meulière apparente s'élevant au niveau du rez-de-chaussée et surmonté à partir du premier étage par une maçonnerie enduite et recouverte d'un placage de bois en faux-normand repris dans l'intérieur des pentes de toiture.

Dans le sous-bassement des éléments en ciment viennent accueillir les linteaux et appuis des baies.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière cernée de brique et couvert par des tuiles mécaniques. Le portail en bois est également couvert par une toiture à pente faisant échos aux pans coupés de la construction principale. La clôture ferme un grand jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment et la taille de son parc justifient son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : AC 0034**

**Adresse : 43, rue de la Pacaterie**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Ferme

**Epoque supposée :**

**Matériaux :** - Moellons de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 1

**Surface bâtie (approx.) :** m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Corps de ferme adoptant un plan en L et surmonté d'une toiture à pente.

Les ouvertures apparentes sur la façade sur rue ont vraisemblablement été faites a posteriori de la construction et ne constituent pas des éléments propres de l'architecture du corps de ferme.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux. Sur le portique d'entrée la pierre de taille est employée et en particulier pour l'arc brisé maçonné accueillant le portillon.

Bâtiment fonctionnel à l'origine, le corps de ferme ne présente quasiment pas d'ornementation. Hors mis l'attention portée à la maçonnerie et à la couverture du portique. Les agrafes placées dans la partie supérieure de la façade pour maintenir les meulières soutenant la couverture prennent un aspect décoratif. La ferme de la Pacaterie est repérée au sein du PLU pour sa dimension historique comme témoin du passé agricole d'Orsay.



**Parcelle : AK 0068**

**Adresse : 7, rue du Parc**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1915

**Matériaux :** - pierre meulière, briques rouges,  
briques ocre  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 100 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan en L et surmontée d'une toiture couverte de tuiles mécaniques. La toiture comprend des épis de faîtage et se prolonge en façade Nord et Est par des débords de toitures importants qui créent des auvents sur les façades.

L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente. Les briques rouges et ocre sont également employées en particulier pour les arceaux au-dessus des baies, le linteau de certaines baies ainsi que la maçonnerie de l'aile Est. Dans les combles la maçonnerie est enduite et recouverte d'un placage en faux-normand qui vient répondre aux sous-pentes des débords de toiture.

L'ornementation de la maison est marquée par la polychromie de la maçonnerie et par de nombreux autres éléments comme la ferronnerie des garde-corps ou les petits bois des fenêtres.

La maison est insérée au sein d'une parcelle arborée formant un parc et clos par un mur de clôture en pierre meulière et surmonté d'une grille en ferronnerie.

Le repérage comme élément remarquable se justifie par la qualité de l'ornementation, ainsi que son implantation au sein d'un parc.



**Parcelle : AK 0424**

**Adresse : 31, rue du Parc**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1920

**Matériaux :** - Moellons de pierre  
- Tuile plate en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 197 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan en L avec une toiture animée par un jeu de pentes et de rehaussements. L'organisation des ouvertures, leur implantation et la diversité de leurs formes traduisent une architecture rationaliste.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et utilise également la brique jaune pour la cheminée, les trumeaux de certaines baies du rez-de-chaussée ainsi que les piliers entourant la porte d'entrée.

L'ornementation de la maison est marquée par de nombreux éléments comme le placage en faux-normand dans les combles, la cheminée et son couronnement, les ferronneries de clôture ou encore les encadrements de baies ou de la porte d'entrée.

Enfin la maison est implantée au sein d'un grand jardin faisant office de parc et dont la clôture participe d'un effet d'ensemble avec la maison.

Ce bâtiment est identifié comme patrimoine remarquable du fait de la forme, du volume et du style de la construction ainsi que de la taille de la parcelle faisant office de parc.



**Parcelle : AK 0398**

**Adresse : 39, rue du Parc**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1925

**Matériaux :** - Maçonnerie avec un enduit ocre, pierre meulière, tuile plate en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 200 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

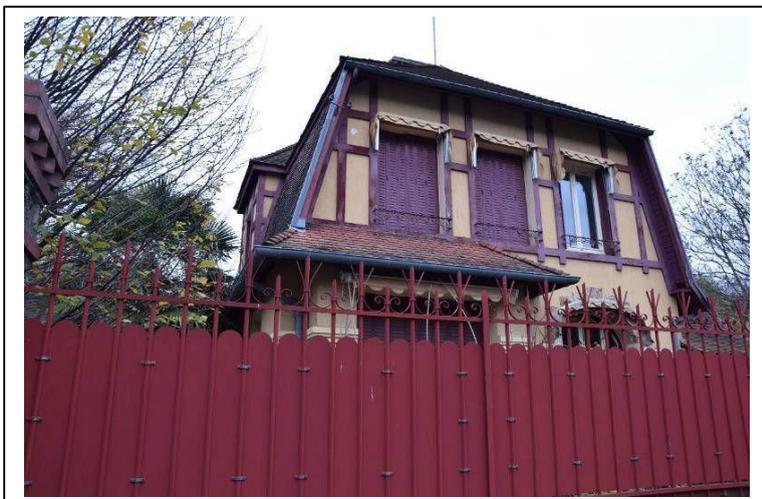
Maison de villégiature adoptant un plan en L surmontée d'une toiture à pan coupés dont les nombreuses pentes abritent les volumes du premier étage.

L'ordonnement des baies présente un certain rationalisme notamment par de larges ouvertures sur les pièces à vivre au rez-de-chaussée et un alignement de baies moins importantes en étage.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente en sous-bassement au rez-de-chaussée puis enduite à mi-hauteur et au premier étage jusque dans les combles. Au premier étage le placage en faux-normand reprend les caractéristiques d'une certaine architecture orcéenne. La couleur rouge du placage fait écho à la serrurerie des volets et la ferronnerie de la clôture, dont le mur en meulière répond également au sous-bassement du rez-de-chaussée.

Outre le placage un autre élément décoratif important sont les stores présents sur chacune des baies et qui renforcent le caractère de villégiature de cette maison

La maison présente aussi un effet d'ensemble cohérent avec son extension reprenant les principales caractéristiques d'ornementation et s'insère au sein d'une grande parcelle faisant office de par cet permettant d'offrir une vue dégagée sur les coteaux au Nord. L'ensemble de ces éléments justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : AK 0426**

**Adresse : 47, rue du Parc**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1926

**Matériaux :** - Moellons de pierre  
- Tuile à emboîtement aspect plat  
en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 92 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan en L avec une toiture à deux pans.

L'organisation des ouvertures, leur implantation et la diversité de leurs formes traduisent une architecture rationaliste.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et utilise également la brique rouge pour des bandeaux décoratifs, le trumeau et le linteau de certaines baies ainsi que le pilier soutenant la terrasse. Le ciment enduit est également utilisé pour un bandeau décoratif marquant la séparation entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Les baies adoptent une forme en plein cintre avec, pour la plupart, un linteau intégré à la maçonnerie de pierre meulière. Les nombreux garde-corps en bois peint blanc reprenant un motif végétal stylisé selon les codes du style art déco constituent un autre élément de décor important.

Enfin la maison est implantée au sein d'un grand jardin faisant office de parc et dont la clôture participe d'un effet d'ensemble avec la maison.

Ce bâtiment est identifié comme patrimoine remarquable du fait de la forme, du volume et du style de la construction ainsi que de la taille de la parcelle faisant office de parc.



**Parcelle : BC 0176**

**Adresse : 4 bis, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1913

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Toiture en zinc avec les rebords en tuileplate ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 232 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré surmonté d'une toiture Mansart couverte de tuiles plates.

L'ordonnancement suit un motif classique avec des alignements réguliers de baies identiques.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée pour les linteaux de baies, les bandeaux de séparation des niveaux ainsi que des frises décoratives. Dans les linteaux la pierre de taille est également employée pour marquer les angles et le vousseau central.

Outre ces éléments de maçonnerie l'ornementation est marquée par la ferronnerie des garde-corps.

Il y a une vraie cohérence d'ensemble avec les deux autres maisons de la parcelle. Les villas sont installées au sein d'une grande parcelle arborée close par un important mur de clôture reprenant les codes esthétiques des villas avec un sous-bassement en pierre meulière et l'utilisation de la brique rouge en partie haute.



**Parcelle : BC 0344**

**Adresse : 4 bis, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1890

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Toiture en zinc

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 194 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré surmonté d'une toiture Mansart couverte de tuiles plates.

L'ordonnancement suit un motif classique avec des alignements réguliers de baies identiques.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée pour les linteaux de baies, les bandeaux de séparation des niveaux ainsi que des frises décoratives. Dans les linteaux la pierre de taille est également employée pour marquer les angles et le vousseau central.

Outre ces éléments de maçonnerie l'ornementation est marquée par la ferronnerie des garde-corps.

Il y a une vraie cohérence d'ensemble avec les deux autres maisons de la parcelle. Les villas sont installées au sein d'une grande parcelle arborée close par un important mur de clôture reprenant les codes esthétiques des villas avec un sous-bassement en pierre meulière et l'utilisation de la brique rouge en partie haute.



**Parcelle : AL 0220**

**Adresse : 56, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :**

**Matériaux de façade :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Cous Secondaire d'Orsay

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan carré couvert par une toiture à 4 pentes, animée en façade principale par une avancée de mur accueillant des baies.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal et vertical pour lequel les baies sont identiques.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite au plâtre et accueille des éléments de placage pour les chaînages d'angle et les bandeaux marquant la séparation des niveaux. Des placages en façades constituent des pilastres reprenant le motif des chaînages d'angle. La ferronnerie est également présente avec les garde-corps des baies.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière surmontée d'une grille métallique. La clôture ferme un jardin très arboré qui faisait office de parc autour de la villa et sert aujourd'hui de cours de récréation pour l'école.

Bien qu'il ne présente pas d'aspect décoratif particulièrement développé, cet édifice justifie d'un repérage comme élément remarquable pour son volume, sa forme et son implantation au sein d'un parc important. C'est également l'aspect historique qui est valorisé par le repérage de cet édifice qui est aujourd'hui encore occupé par le Cours Secondaire d'Orsay depuis sa création en 1949 par les époux Autin.



**Parcelle : AL 0248/ AL 0249/ AL0252**

**Adresse : 66 bis, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de bourg

**Epoque supposée :** 1903

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile mécanique

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 143 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Ensemble de maisons de bourg marquant l'entrée d'une ancienne ferme. Les bâtiments suivent des plans rectangulaires et en L repris en toiture par des couvertures à 2 ou 3 pans.

Les ouvertures suivent un ordonnancement vertical et horizontal dans lequel des variétés de forme et d'implantation traduisent un léger rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et les appuis de fenêtre reprennent des éléments en pierre de taille. Sur le bâtiment Est, l'utilisation de la pierre de taille en complément de maçonnerie est plus importante avec notamment la pile d'angle qui se poursuit dans la frise en attique et est reprise dans l'encadrement de baies.

Sur le bâtiment Ouest l'ornementation est également marquée en maçonnerie avec un bandeau de brique rouge en attique ainsi qu'un bandeau en pierre de taille venant souligner le sous-bassement. Les ferronneries de garde-corps ainsi que les linteaux métalliques des baies complètent ces éléments de décors.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage au PLU.



**Parcelle : AL 0215/ AL0155**

**Adresse : 71, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Ferme

**Epoque supposée de construction :** XVème-XVIIIème siècle

**Matériaux de façade :** Pierre enduite à la chaux, pierre meulière, pierre de taille, tuile plate

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 656 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Ferme adoptant un plan rectangulaire augmenté de deux tourelles en poivrières.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière enduite à la chaux avec une utilisation de la pierre pour l'encadrement des baies ainsi que les chaînages d'angle.

La façade Ouest présente un sous-bassement en pierre meulière apparente, et les garde-corps des baies, une ferronnerie qui constitue un élément de décor.

La Grande Bouvèche est un des seuls vestiges du domaine du dernier seigneur d'Orsay avec l'hospice Archangé, et à ce titre elle justifie son identification comme élément remarquable.

Elle constituait la ferme du château qui assurait le ravitaillement des châtelains et échappé à la démolition au moment de la Révolution car elle était habitée par des fermiers et donc des citoyens.



**Parcelle : AL 0238**

**Adresse : 75 bis, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Moellon de meulière

-

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 197 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de ville présentant un plan en L surmonté d'une toiture à deux pentes recouverte de tuiles mécaniques.

L'ordonnancement en façade est plutôt classique avec un alignement régulier des baies dans lequel s'insère la porte d'entrée.

L'ornementation est marquée par la polychromie des matériaux avec une maçonnerie en pierre meulière laissée apparente, l'utilisation du ciment enduit pour les encadrements et impostes de baies de même que pour la frise marquant la séparation avec le niveau de combles, et les briques rouge et ocres en linteaux de baie et dans la frise et en bandeau.

Outre la polychromie, les briques ont une réelle portée décorative de par leurs motifs de parement.

Un dernier élément décoratif est les linteaux de baies en poutrelles métallique présentant des clous décoratifs à motif floral.



**Parcelle : AL 0126**

**Adresse : 79, rue de Paris**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1870

**Matériaux :** - Moellon de meulière et  
maçonnerie enduit à la chaux  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 142 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Le repérage de cette maison comme élément remarquable se justifie par le volume de construction, l'originalité du plan en particulier de la toiture, la variété des formes et la richesse de l'ornementation.

L'ornementation est marquée par la polychromie de la construction associant pierre meulière apparente, pierre de taille et briques en particulier sur les linteaux et encadrement de baies. La variété des formes traduisent un certain rationalisme dans l'architecture. L'aile surmontant le porche d'entrée présente des éléments d'ornementation particuliers comme le placage de grés flammé reprenant le motif d'agrafes, le fronton triangulaire, le placage de pierre de taille en linteau, et la polychromie donnée par le jeu d'enduits.



**Parcelle : AL 0206**

**Adresse : 87, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** NC

**Matériaux de façade :** - Moellons de meulière, briques, pierre de taille, béton, tuile en ardoise plate

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Conservatoire

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire animé par un débord sur la façade principale qui abrite la cage d'escalier. L'animation de la façade et le plan se retrouvent en toiture avec le jeu de pentes couvertes de tuiles en ardoise.

Les variations de forme et d'implantation des baies traduisent une architecture rationaliste.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière apparente avec une utilisation du grès pour l'encadrement de la porte d'entrée et en complément de la brique rouge dans les linteaux des baies. La brique rouge est également utilisée en maçonnerie décorative pour les bandeaux de séparation des niveaux ainsi que pour le sous-bassement. L'allège ainsi que les trumeaux de la baie centrale sont réalisés en béton. Par ailleurs la baie centrale constitue un élément d'ornementation important pour l'édifice notamment par la composition de vitraux Art Nouveau.

Très richement ornementée, cette villa intégrée dans un parc, constitue un élément remarquable à la fois par son implantation quasi anecdotique dans la rue de Paris mais aussi son usage en tant qu'équipement municipal pour l'accueil du conservatoire.



**Parcelle : AL 0269**

**Adresse : 95, rue de Paris**

### **ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Cloître

**Epoque supposée de construction :** 1953

**Matériaux de façade :** Béton

### **GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :** Luc et Arsène Henry

### **OCCUPATION DU BATI**

Equipement culturel

### **CATÉGORIE**

Remarquable

### **CARACTERISTIQUES**

Cloître adoptant un plan carré autour d'un jardin intérieur et augmenté d'un bâtiment rectangulaire sur sa façade Est. Le couvent se caractérise par un emploi massif de béton laissé « brut de décoffrage » conformément à l'appel d'offre et qui confère à l'ensemble du séminaire, un style sobre et dépouillé qui s'harmonise avec l'esprit de l'ordre des Frères mineurs, occupant du lieu.

Le couvent de la Clarté Dieu justifie d'un repérage comme édifice remarquable car il constitue le seul exemple d'architecture brutaliste, pour laquelle la sobriété de l'ornementation correspond parfaitement à la fonction du bâtiment. Par ailleurs on doit son dessin à des architectes ayant obtenu le prix de Rome ce qui ne fait que renforcer son intérêt patrimonial.



**Parcelle : AL 0226**

**Adresse : 99, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison bourgeoise

**Epoque supposée de construction :** 1856

**Matériaux de façade :** brique, pierre de taille, tuile en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison bourgeoise adoptant un plan en T avec un jeu de retraits et débords de façade. L'animation du plan se retrouve en toiture avec un jeu entre un toit à pente et un toit Mansart.

La maçonnerie est réalisée en brique avec l'emploi du placage pour les encadrements de baies reprenant le motif des chaînages d'angles, les linteaux et appuis de baies, les bandeaux de séparation des niveaux et les chaînages d'angle. Dans les combles les baies présentent des frontons en ciment.

Ces éléments de maçonneries donnent une polychromie intéressante à l'architecture, qui participe de son ornementation.

Outre son ornementation relativement intéressante, la maison des Sources justifie son caractère de Grand Patrimoine par un aspect historique important.

Après-avoir servi d'orphelinat pour les enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, la maison des sources a entre autres abrité la formation des hauts-fonctionnaires du nouvel Etat d'Israël après la guerre.



**Parcelle : AN 0226**

**Adresse : 127, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1938

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite au ciment  
-

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 150 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Pavillon individuel suivant un plan irrégulier en L avec une tourelle carré au-dessus de l'entrée, et recouvert d'une toiture de tuiles plates à faible pente.

Il s'agit d'un des rares exemples d'une architecture moderniste à Orsay. L'esthétique de la maison est marquée par des lignes géométriques et épurées, un ordonnancement rationaliste et une ornementation quasi inexistante hors mis celle créée par l'architecture et les petites modénatures.

La maison s'insère dans une parcelle arborée qui lui confère un attrait paysager important.



**Parcelle : BC 0340 / BC0144**

**Adresse : 28-30, rue de Paris**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de bourg

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Moellons de pierre  
- tuile mécanique

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :** Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de bourg rural adoptant un plan rectangulaire couvert d'une toiture à deux pentes.

Les ouvertures reprennent un ordonnancement classique vertical et horizontal avec des baies identiques.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre recouverts d'un placage de ciment. On retrouve également la pierre de taille pour le chaînage d'angle. La porte d'entrée est entourée de pilastres soutenant un fronton dans le tympan duquel on retrouve un mascarón sculpté d'un visage humain en bas-relief.

Le bâtiment présente de nombreuses ornements qui permettent de comprendre cet édifice comme étant certainement la maison d'un notable de l'ancien bourg rural. De plus la maison s'inscrit en bordure d'un grand parc arboré qui vient confirmer cette hypothèse.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé rural d'Orsay ainsi que son ornementation qui justifie son repérage.

Cette maison apparaît comme une réminiscence du bourg rural dans le centre-ville au même titre que les maisons voisines des 32 et 34 rue de Paris.



**Parcelle : BC 0143/ BC0142**

**Adresse : 32-34, rue de Paris**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de bourg

**Epoque supposée :** 1750 et 1800

**Matériaux :** - Moellons de calcaire enduit au plâtre  
- Tuile plate

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 325 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI :

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maisons de bourg rural adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à 2 pentes.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maison rurale ce qui explique leurs tailles, formes et implantations qui traduisent un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre enduite au plâtre. Les appuis de baies du numéro 32 sont réalisés en ciment. Au numéro 34, seul l'appui de fenêtre du premier étage est ciment tandis qu'au rez-de-chaussée c'est la totalité des encadrements de baies ainsi que de la porte d'entrée qui sont réalisées grès. Les deux niveaux sont séparés par une corniche en bandeau sur la totalité de la façade.

Outre ces éléments de maçonneries dans les deux constructions, l'ornementation des édifices vient également de petits éléments comme la ferronnerie des garde-corps. Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay, ainsi que les quelques éléments d'ornementation qui justifient leur repérage.

Ces maisons apparaissent comme des réminiscences du bourg rural en centre-ville de même que la maison du 28-30 rue de Paris.



**ASPECT DU BATI****Typologie du bâti** : Maison ferme**Epoque supposée** : 1840**Matériaux** : Pierre meulière, pierre enduite, tuile mécanique**GABARIT****Nombre de niveaux** : 3**Surface bâtie (approx.)** : 90 m<sup>2</sup>**Nom de l'architecte** :**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison ferme constituée d'un ensemble de bâtiments, adoptant un plan en L autour d'une cour et couvert par une toiture à 2 pentes.

Les ouvertures correspondent à la typologie de maisons rurales ce qui explique leurs tailles, formes et implantations.

Les autres bâtiments présentent une maçonnerie enduite et des façades peu décorées. A l'inverse la maison sur rue comporte une maçonnerie réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux. Les encadrements de baie et en particulier les linteaux sont marqués par un enduit au plâtre. La ferronnerie des garde-corps des baies est reprise dans la grille de porte d'entrée sur rue et fait écho à la grille surmontant le mur de clôture traitée en pierre meulière apparente.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.

Cette maison ferme apparaît comme une réminiscence du bourg rural et constitue un ensemble également avec le 9 rue du Pont de pierre.



**Parcelle : AH 0330/ AH 0857**

**Adresse : 9, rue du Pont de pierre**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison ferme

**Epoque supposée :** 1890

**Matériaux :**

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 191 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI :**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison ferme adoptant un plan en L autour d'une cour centrale.

La façade sur rue est constituée par les murs arrières des annexes de la ferme et ne présente aucune ouverture.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière apparente et jointe à la chaux. Le bâtiment ne présente aucune ornementation particulière hors mis celle apportée par les caractéristiques de la maçonnerie.

Cette maison-ferme apparaît comme une réminiscence du bourg rural d'Orsay.

Comme les autres édifices ruraux, c'est le caractère historique comme témoin du passé agricole d'Orsay qui justifie son repérage.



**Parcelle : AB 0558**

**Adresse : RD 128**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Château

**Epoque supposée de construction :** Début XVIe  
Siècle

**Matériaux de façade :** - brique, pierre taille  
- tuile en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 537 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Inoccupé (anciennement bureaux)

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Château adoptant un plan rectangulaire sobre entouré de quatre tourelles rondes en poivrière. La couverture en toiture à quatre pentes repose sur une importante charpente qui subsiste aujourd'hui. L'ordonnancement classique respecte un alignement horizontal et vertical où les baies sont identiques, et qui est également repris sur les tourelles. Dans les combles des œils-de-bœuf et lucarnes viennent compléter les trames verticales des baies.

La maçonnerie en façade est réalisée en briques rouges et en pierre maçonnées et enduites sur les tourelles. La pierre de taille est également largement employée pour les bandeaux et corniches marquant la séparation des niveaux, les encadrements de baies reprenant le motif classique du chaînage d'angle, les linteaux ainsi que la frise en attique.

L'ornementation par ces éléments en pierre de taille est très marquée notamment avec le fronton au-dessus de la baie centrale du premier étage et le relief sculpté sur le voussoir central du linteau de la porte d'entrée.

Aujourd'hui inoccupé le château de Corbeville est inséré en surplomb du Coteau boisé au sein d'une friche industrielle occupant l'ancien parc du château. Son intégration dans un futur projet d'aménagement permettrait de requalifier le site tout en préservant le château.

Le repérage de cet édifice comme élément de Grand Patrimoine se justifie par l'importance que présente le château pour Orsay. Il mériterait toutefois d'être réhabilité.



**Parcelle : BE 0048**

**Adresse : 10, Rue des Sablons**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maisons de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1901

**Matériaux de façade :** - Moellons de pierre  
- Tuile à emboitement

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 130 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan en L que l'on retrouve dans le jeu de pentes de la toiture.

L'ordonnement des baies et la variété de leurs formes traduit un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière apparente et en brique rouge en particulier pour la partie de façade surplombant l'entrée, ainsi que pour les encadrements et appuis de fenêtre ainsi que 'une frise en bandeau sous l'égout du toit. La ferronnerie est intéressante avec les garde-corps des baies reprenant un motif stylisé de corbeille.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et couvert par des tuiles mécaniques. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifie son identification comme patrimoine remarquable.

Un autre argument important de ce repérage, est l'aspect historique de cet édifice pour commune d'Orsay puisqu'il a abrité la famille de l'écrivain Charles Péguy.



**Parcelle : AD 0536**

**Adresse : 16, rue Vaubien**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1912

**Matériaux de façade :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 150 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

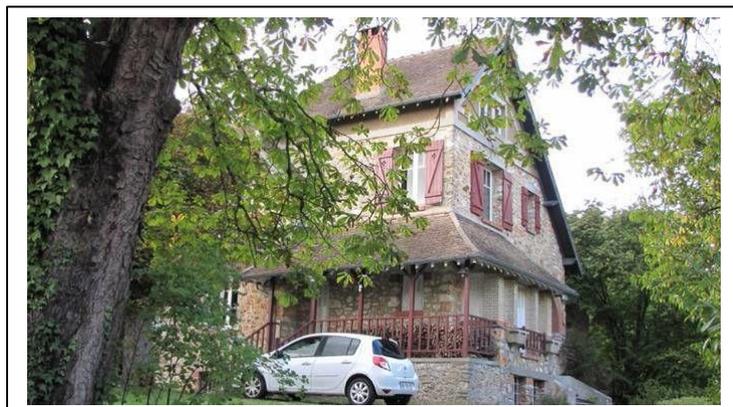
Maison de villégiature adoptant un plan en L repris dans la couverture par les pentes de toiture.

L'ordonnancement des baies ainsi que la variété de leurs formes et leur implantation traduisent un certain rationalisme.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière apparente et comporte également des éléments en béton comme les linteaux des baies ou l'imitation d'un placage faux-normand dans les combles. Par ailleurs au niveau des combles, la maçonnerie est enduite au ciment. Les briques rouge et jaunes sont employées pour les trumeaux des baies du rez-de-chaussée, les appuis de fenêtres ainsi que les corbeaux des linteaux. Les menuiseries de volets font échos au garde-corps et à la charpente de la terrasse couverte au rez-de-chaussée.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière cernée de briques rouge et couvert par des tuiles plates. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : AH 0864**

**Adresse : 2, rue de Versailles**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Gare

**Epoque supposée de construction :** 1854

**Matériaux de façade :** Pierre enduite, pierre de taille, brique, tuile mécanique

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Gare adoptant un plan en L et couverte d'une toiture à deux pentes

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite. La pierre de taille est employée pour les chaînages d'angle et le bandeau identifiant le sous-bassement ainsi que pour marquer le prolongement des encadrements de baies et de porte en sous-bassement. La brique est utilisée pour les encadrements des baies et de la porte d'entrée, avec la particularité d'un linteau en arc surbaissé.

Les ouvertures prennent des formes et implantations variées qui traduisent un rationalisme propre à la fonction du bâtiment. Le repérage de cet édifice comme élément remarquable se justifie par le fait que les gares constituent un témoignage du développement du chemin de fer au XIXème siècle et de son importance pour l'évolution urbaine d'Orsay.



**Parcelle : AD 0513**

**Adresse : 3, rue de Versailles**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1923

**Matériaux de façade :** - pierre meulière,  
brique,  
Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 130 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

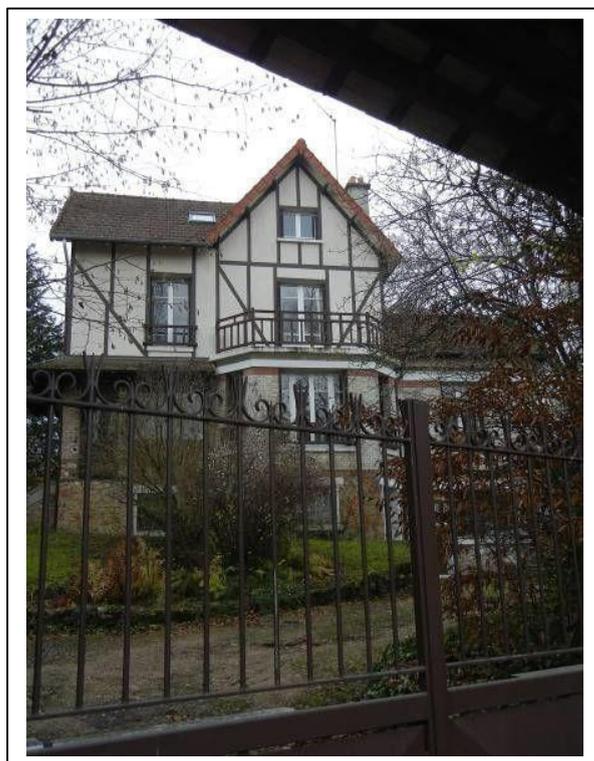
Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire animé par des retraits et débords de façades et couvert d'une toiture à pentes recouverte de tuiles mécaniques.

L'ordonnement des baies ainsi que la variété de leurs formes et de leurs implantations traduisent un certain rationalisme dans l'architecture

La maçonnerie est composée d'un sous-bassement en pierre meulière supportant un rez-de-chaussée maçonné en briques grises et rouge et un premier étage où la maçonnerie est enduite et recouverte d'un placage de bois en faux-normand. Le placage de de bois fait d'ailleurs écho aux garde-corps en bois des baies et de la terrasse ainsi qu'au portique de clôture.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et surmonté d'une grille métallique. La clôture ferme un grand jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment et son implantation en point de repère en entrée de ville, justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : AE 0695**

**Adresse : 6, rue de Versailles**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1872  
**Matériaux de façade :** Maçonnerie enduite de plâtre, tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 295 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Inoccupée, anciennement restauration et habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan en L couvert par une toiture à pentes.

L'ordonnement des baies reprend un alignement classique horizontal avec des baies identiques.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre enduite de plâtre reprenant l'aspect de la pierre de taille et de vousseaux au rez-de-chaussée et lissé au premier étage. La séparation des niveaux est marquée par une corniche que l'on retrouve également sous l'égout du toit. Les encadrements de baies du premier niveau sont également sculptés en bas-relief dans l'enduit.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et supporte par endroits, des grilles métalliques. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

Une large baie en rez-de-chaussée a été murée par le propriétaire à la demande de la ville, afin d'éviter que se développe un squat dans la villa inoccupée. Connue comme la maison De Gennes du nom de l'illustre propriétaire, scientifique et prix Nobel de Physique, la villa présente un caractère historique important pour Orsay. En plus de commémorer une gloire locale, elle a longtemps abrité un restaurant de renom, cher aux Orcéens.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment et son insertion au sein d'un parc, justifient son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BA 0449**

**Adresse : 1, rue des Villas Naudé**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée de construction :** 1880

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
-

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 187 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire relativement sobre.

L'ordonnancement classique respecte un alignement horizontal et vertical.

La maçonnerie en façade est réalisée en moellons de pierre meulière et utilise également le ciment enduit notamment pour les linteaux de fenêtre. L'encadrement de la porte d'entrée et les chaînages d'angle constituent les principaux éléments d'ornementation. Le reste du décor s'exprime par les ferronneries des gardes corps, la marquise au-dessus de la porte d'entrée et le placage de bois peint imitant un colombage en faux-normand au niveau des combles.

Ce bâtiment implanté au milieu du quartier des Hucheries fait partie d'un ensemble de 3 villas, appelées les villas Naudé qui ont donné leur nom à la rue où elles sont implantées.

L'identification de cet édifice comme patrimoine remarquable dépend à la fois de son implantation au sein du quartier des Hucheries, de son ornementation et de sa place au sein de l'ensemble des villas Naudé.



**Parcelle : BA 245**

**Adresse : 3, rue des Villas Naudé**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée de construction :** 1900

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
-

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 135 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire relativement sobre. L'ordonnancement classique respecte un alignement horizontal et vertical. La maison est identique au 5 rue des villas Naudé.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière et utilise également le ciment enduit notamment pour les linteaux de fenêtre, l'encadrement de la porte d'entrée et les chaînages d'angle qui constituent les principaux éléments d'ornementation. Le reste du décor s'exprime par les ferronneries des gardes corps, la marquise au-dessus de la porte d'entrée et l'emploi de la brique rouge en maçonnerie, en complément du ciment qui vient faire écho au placage faux-normand de la première des villas Naudé.

Ce bâtiment implanté au milieu du quartier des Hucherries fait partie d'un ensemble de 3 villas, appelées les villas Naudé qui ont donné leur nom à la rue où elles sont implantées.

L'identification de cet édifice comme patrimoine remarquable dépend à la fois de son implantation au sein du quartier des hucherries, de son ornementation et de sa place au sein de l'ensemble des villas Naudé.



**Parcelle : BA 246**

**Adresse : 5, rue des Villas Naudé**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** pavillon individuel

**Epoque supposée de construction :** 1882

**Matériaux :** - Moellons de pierre  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 148 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

Remarquable

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire relativement sobre. L'ordonnancement classique respecte un alignement horizontal et vertical. La maison est identique au 3 rue des villas Naudé.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière et utilise également le ciment enduit notamment pour les linteaux de fenêtre, l'encadrement de la porte d'entrée et les chaînages d'angle qui constituent les principaux éléments d'ornementation. Le reste du décor s'exprime par les ferronneries des gardes corps, la marquise au-dessus de la porte d'entrée et l'emploi de la brique rouge en maçonnerie, en complément du ciment qui vient faire écho au placage faux-normand de la première des villas Naudé.

Ce bâtiment implanté au milieu du quartier des Hucheries fait partie d'un ensemble de 3 villas, appelées les villas Naudé qui ont donné leur nom à la rue où elles sont implantées.

L'identification de cet édifice comme patrimoine remarquable dépend à la fois de son implantation au sein du quartier des hucheries, de son ornementation et de sa place au sein de l'ensemble des villas Naudé.



**Parcelle : BE 0046**

**Adresse : 8, rue Villebois Mareuil**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée de construction :** 1890

**Matériaux de façade :** - Moellons demeulière

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 200 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

Remarquable

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan en L dont l'animation en retrait et débord se retrouve dans les pentes de la toiture.

L'ordonnancement des baies ainsi que la variété de leurs formes et de leur implantation traduisent un certain rationalisme dans l'architecture.

La maçonnerie en façade est réalisée en pierre meulière apparente et présente également des éléments de ciment enduit pour les appuis de fenêtre, le linteau de la baie du premier étage, le bandeau de séparation des niveaux, les corbeaux soutenant les linteaux des baies du rez-de-chaussée et du perron ainsi que l'encorbellement à l'angle Sud-Est de la maison. La brique rouge ou peinte est également employée, principalement de manière décorative, dans le tympan d'une baie ou encore pour l'arc surbaissé dans l'imposte d'une autre baie du rez-de-chaussée. Les différents matériaux de maçonnerie créent ainsi un décor architectural intéressant. Un autre élément de structure constituant un décor sur les façades sont les linteaux métalliques des baies, laissés apparents. La ferronnerie est également très présente avec les garde-corps à motif végétal faisant écho au portail de clôture.

Le mur de clôture est maçonné en pierre meulière et couvert d'une grille. La clôture ferme un jardin très arboré qui fait parc autour de la villa.

L'ensemble de ces éléments ainsi que le volume du bâtiment justifie son identification comme patrimoine remarquable.



**Parcelle : BC 0342**

**Adresse : 1, rue André Maginot**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1890 et 1994

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Toiture en zinc, avec les bords en tuileplate ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 772 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation :

Etude notariale

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan carré surmonté d'une toiture Mansart couverte de tuiles plates. La maison est augmentée d'une extension en Façade Nord couverte d'un toit terrasse.

L'ordonnement des baies suit un motif classique par un alignement régulier de baies identiques.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite. La brique rouge ainsi que le placage sont utilisées notamment pour les linteaux et les encadrements de baies ainsi que pour les chaînages d'angle. L'association de ces éléments crée ainsi une polychromie qui donne l'esthétique de la maison. Cette polychromie est aussi reprise sur les poteaux du mur de clôture. La brique rouge est également associée à une brique ocre pour les bandeaux de séparation des niveaux, les chapiteaux des poteaux de clôture ainsi qu'une frise marquant la séparation du niveau de comble.

Outre cette ornementation maçonnée, il se trouve d'autres éléments de décor dans les ferronneries des garde-corps et la grille de porte d'entrée. L'extension s'intègre parfaitement à l'architecture d'origine en reprenant les codes esthétiques et constructifs.



**Parcelle : BC 0347**

**Adresse : 10, rue André Maginot**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite au ciment  
- Tuile plate

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 120 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par sa forme, son volume ainsi que son ornementation.

La maison présente un plan atypique pour correspondre à l'alignement de la rue avec une façade oblique créant ainsi un aspect de maison étriquée renforcé par le fait d'une hauteur relativement importante et largeur de pignon relativement faible.

L'esthétique de la maison est marquée par une maçonnerie de pierre meulière laissée apparente est enduite sur le pignon ainsi que par la cohérence entre cette maçonnerie est le mur de clôture.

L'utilisation du ciment pour les encadrements de baies ainsi que pour les chaînages d'angle en reprenant le motif de la pierre de taille participe de l'ornementation de la maison. De même les décors sont également marqués par la ferronnerie des garde-corps des baies ainsi que la marquise surplombant l'entrée.



**Parcelle : BC 0360**

**Adresse : 11, rue André Maginot**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellons de meulière,  
tuiles mécaniques

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 228 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan en L surmonté d'une toiture à deux pentes couverte de tuiles mécaniques.

La variété de forme des baies et leurs dispositions traduisent un ordonnancement rationaliste.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et la brique rouge est employée de manière décorative en bandeaux de séparation des niveaux ainsi que pour les linteaux des baies. Un autre élément d'ornementation est la ferronnerie des garde-corps de baies.

L'esthétique de la maison se retrouve également dans la disposition des volumes et les variations du plan.

La maison est implantée au sein d'une parcelle largement arborée et cernée par un mur de clôture plein, maçonné en pierre meulière ce qui crée une certaine cohérence.



**Parcelle : BI 0114**

**Adresse : 4, rue Archangé**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1933

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 100 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son volume, son ornementation ainsi que son implantation en centre-ville.

Les volumes de cette maison ainsi que son écriture architecturale en font un des rares exemples d'implantation de pavillon individuel en meulière en centre-ville.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est employée de manière décorative pour un panneau apposé en façade ainsi que pour la double arcade encadrant la porte d'entrée.

Les linteaux de baies sont en ciment enduit et présentent un léger motif décoratif géométrique aux extrémités.



**Parcelle : BI 0202**

**Adresse : 15 bis, rue Archangé**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** immeuble de rapport

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Immeuble de rapport présentant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à trois pentes couvertes de tuiles plates.

La qualité de l'ordonnement a été lourdement dénaturée par le remplacement des baies.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée de manière décorative dans les linteaux ainsi que pour les bandeaux de séparation des niveaux. Le ciment enduit est également employé dans les linteaux soit pour la totalité du traitement soit en reprenant les codes d'utilisation de la pierre de taille par les extrémités du linteau et le vousseau central. Au dernier niveau les linteaux béton se prolonge en une frise décorative.

L'immeuble a été lourdement remanié pour être intégré à l'opération de l'îlot des cours, néanmoins son sa forme et son volume en font un élément de repère dans la rue Archangé et justifie son repérage comme élément de caractère.



**Parcelle : BI 0094**

**Adresse : 24, rue Archangé**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite au plâtre  
- Tuile mécanique

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 358 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

Commerce

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

Comme pour la pharmacie de la place de la république, l'essentiel de l'ornementation est conservé au premier étage.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite. La façade présente de nombreuses moulures en ciment enduit qui mettent en valeur les encadrements de baies, les chaînages d'angle ou encore une frise supportant la toiture. Les fenêtres sont surmontées d'impostes dans lesquels sont installées des frises en grès flammé.

La ferronnerie des garde-corps participe également de l'ornementation.

Outre le manque d'entretien, la façade a souffert de nombreuses dénaturations parmi lesquelles le comblement d'une baie centrale.



**Parcelle : BI 0073/ BI0074**

**Adresse : 30-30 bis, rue Archangé**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Immeuble de rapport

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 774 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite. La brique ocre est utilisée pour les chaînages d'angle. La brique rouge est également employée de manière importante pour les encadrements de baie ainsi que les impostes les surmontant. Les linteaux de baies sont des poutrelles métalliques peintes en bleu et ornées de clou décoratif à motif floral.

Les impostes sont composées de briques rouges implantées selon des motifs géométriques et entourant des frises et cabochons de grès flammé.

La ferronnerie des garde-corps présentant un motif floral participe également de l'ornementation.



**Parcelle : AH 0747**

**Adresse : 69, rue Aristide Briand**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1928

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 4

**Surface bâtie (approx.) :** 110 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Cette maison reprend des formes architecturales que l'on retrouve souvent à Orsay avec un plan en L se développant sur des trames relativement étroites et sur plusieurs niveaux.

L'ornementation se caractérise par le traitement des linteaux et bandeaux en pierre de taille ainsi que des chaînages d'angles.

On trouve également une certaine cohérence par le traitement en pierre du mur de clôture.



**Parcelle : AH 0787**

**Adresse : 88, rue Aristide Briand**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1928

**Matériaux :** - Moellon de meulière et  
maçonnerie enduite au plâtre  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 106 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

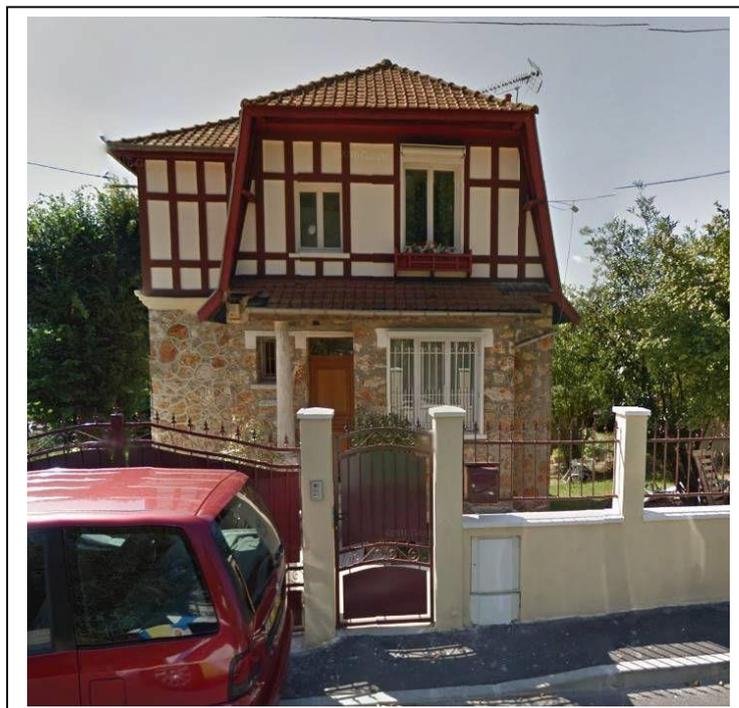
### CARACTERISTIQUES

La particularité de cette maison se trouve dans ses formes architecturales avec un plan en L et en particulier le premier étage qui vient s'intégrer pleinement dans la pente du toit en pignon donnant à la toiture un effet de Mansart.

L'ordonnancement a été dénaturée par l'ouverture de baie différentes des baies d'origine notamment au premier étage venant ainsi perturber le décor en façade.

L'ornementation est principalement marquée par un sous-bassement en pierre meulière et un traitement du premier étage en faux-normand.

L'ensemble de ces éléments justifient d'un repérage comme élément de caractère.



**Parcelle : AH 0833**

**Adresse : 109, rue Aristide Briand**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1937

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite à la chaux  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 90 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

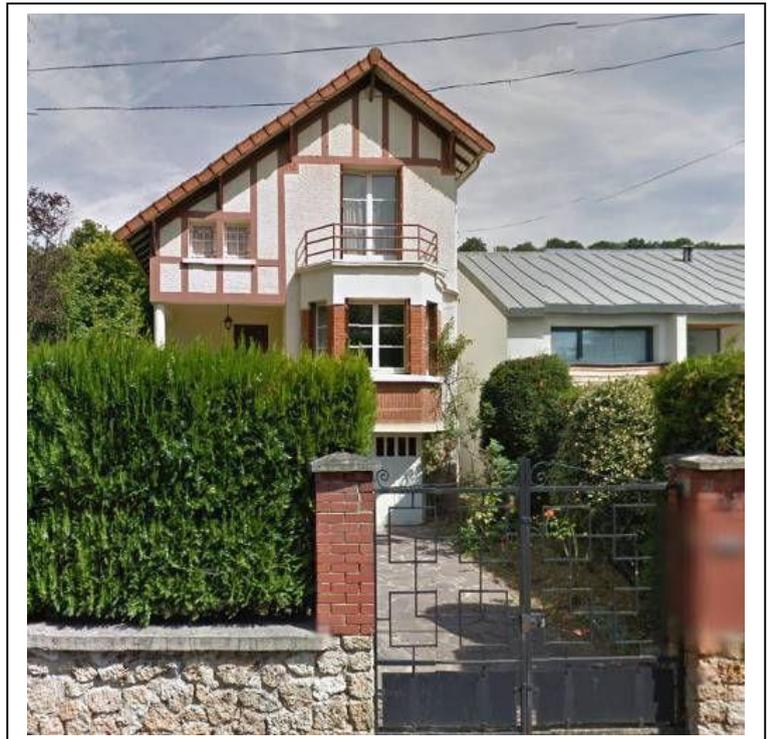
**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le repérage comme élément de caractère se justifie par les formes architecturales de la pente du toit et du bow-window ainsi que par les éléments de décor.

L'ornementation est marquée par l'utilisation de la brique pour le bow-window, et que l'on retrouve sur les poteaux entourant le portail. On retient également le traitement des enduits au premier étage évoquant le faux-normand orcéen. Enfin la ferronnerie et en particulier le portail participent de l'ornementation de cette maison.



**Parcelle : AH 0095/ AH 0097**

**Adresse : 75-77, rue Aristide Briand**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1925 pour le 75 et 1933 pour le 77

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2 pour le 75 et 3 pour le 77

**Surface bâtie (approx.) :** 120 m<sup>2</sup> pour le 75 et 80 m<sup>2</sup> pour le 77

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Ces maisons présentent des caractéristiques intéressantes par le traitement en faux-normand en façade qui est présent sur de nombreuses maisons à Orsay. Le traitement de la charpente de l'auvent du 75 fait d'ailleurs écho à ce faux-normand.

Le repérage comme éléments de caractère se justifie par cet aspect décoratif des façades mais également par l'ordonnancement des baies ou les formes architecturales qui animent les façades (auvent, bow-window, avancée de toiture, ...).



**Parcelle : AT 0304**

**Adresse : 110, avenue des Bleuets**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1941

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 142 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de cette maison se définit par la variété de forme et l'ornementation de la construction.

L'ornementation est marquée par la polychromie du jeu d'enduit mettant en avant la structure de la maison. Le jeu structurel se retrouve également par les avancées de dalle en béton qui forment la terrasse du premier étage ainsi que son auvent. On retrouve une reprise de ses éléments dans les linteaux de baies en saillies.

Un dernier élément d'ornementation est la ferronnerie des garde-corps de baies et de la terrasse.



**Parcelle : AM 0436**

**Adresse : 3, rue du Bocage**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Époque supposée :** 1927

**Matériaux :** -  
- tuile plate en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 87 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon individuel adoptant un plan en L surmonté d'une toiture de à pentes recouverte de tuiles plates.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière enduite et laissée apparente seulement sur les angles au rez-de-chaussée pour donner un effet de chaînage. La brique est utilisée pour les bandeaux de séparation de niveaux. Dans les combles, un placage en faux-normand orne la façade principale évoquant une esthétique très présente à Orsay. Ce placage fait également écho au portique et à la clôture en bois ce qui donne une cohérence d'ensemble.

L'ornementation est également marquée au rez-de-chaussée par une frise maçonnée en brique rouge et qui accueille des éléments en grès flammé.

Un dernier élément qui participe de l'esthétique de la maison est l'auvent couvrant la terrasse au rez-de-chaussée et dont la charpente répond aux autres éléments en bois ainsi qu'au placage en faux-normand.



**Parcelle : AM 0410**

**Adresse : 8, rue du Bocage**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Époque supposée :** 1932

**Matériaux :** -

- tuile à emboîtement en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 356 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature importante adoptant un plan rectangulaire surmonté d'un jeu de toiture complexe mêlant toiture à pentes recouverte de tuiles mécaniques et toitures terrasse accessibles ou non.

La maçonnerie est enduite et l'ornementation est peu marquée avec seulement des jeux de ressaut et de polychromie sur les encadrement de baies en ciment et des éléments de modénature comme les balustrade des garde-corps de terrasse ou l'auvent sur la baie du rez-de-chaussée.

On a une cohérence d'ensemble entre la maison et le portail du mur de clôture.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par le volume important de la construction et son insertion au sein d'une parcelle largement arborée faisant office de parc paysager.



**Parcelle : BA 0408**

**Adresse : 12, avenue de Bures**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1936

**Matériaux :** - Moellons de calcaire hourdé au plâtre  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 180 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

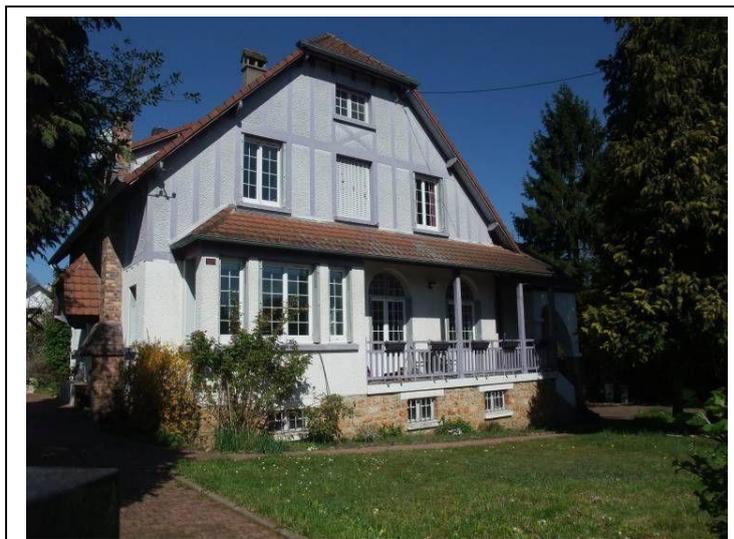
**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature présentant un plan en L surmonté d'une toiture à pentes couvertes de tuiles mécaniques.

La variété des formes et des dispositions des baies traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite avec un sous-bassement en pierre meulière laissée apparente. La brique est utilisée pour les conduits de cheminée.

L'ornementation se trouve principalement dans le placage en faux-normand à partir du premier étage qui participe de la polychromie de la maison. L'esthétique est également marquée par la variété des formes architecturales de l'édifice comme le bow-window, la terrasse couverte les arcades des baies du rez-de-chaussée répondant au motif du perron de l'escalier arrière ainsi que les jeux de toiture.



**Parcelle : BA 0477**

**Adresse : 13, avenue de Bures**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1930

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite au ciment  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par le volume, la forme et l'esthétique de la construction. Les nombreux pans de toiture, le plan de la construction avec les retraits de façade ainsi que son développement quasiment de plain-pied confère à cette maison l'esthétique des chalets de bois qui furent caractéristique du quartier de Mondétour et dont on retrouve encore quelques rares exemples. Cette esthétique de chalet se retrouve également dans le décor de la maison avec la polychromie donnée par les éléments en bois des débords de toiture, les volets battants, les petits bois des menuiseries de baies ainsi que les dessins du garde-corps de la terrasse du premier étage. La reprise de la polychromie sur les volets et le garde-corps renforce également l'esthétique de chalet.



**Parcelle : AK 0044**

**Adresse : 4 bis, rue Charles de Gaulle**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1910

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 130 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon individuel adoptant un plan carré supportant une toiture à pente en L couverte de tuiles plates et marquée par des épis de faîtage.

L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente. Le ciment est également utilisé pour les encadrements de baies et les linteaux. On retrouve la brique rouge également sur les linteaux mais également sur les bandeaux marquant la séparation des niveaux ainsi que pour la maçonnerie du conduit de cheminée.

L'ornementation de la maison est marquée par la polychromie de maçonnerie mais également par la ferronnerie des garde-corps ou les boiseries de la charpente laissées apparentes.

La maison est insérée au sein d'une petite parcelle arborée cernée par un mur de clôture maçonné en pierre meulière.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par la qualité de l'ornementation, le volume de la construction ainsi que l'ensemble formé avec le mur de clôture.



**Parcelle : AK 0354/ AK0409**

**Adresse : 6 et 6b, rue Charles de Gaulle**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maisons de villégiature

**Epoque supposée :** 1930 pour le 6 et 1892 pour le 6b

**Matériaux :** - Maçonnerie enduit au ciment pour le 6  
- toiture en zinc et tuile plate en ardoise sur les cotés  
- Moellon de meulière pour le 6b  
- tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 315 m<sup>2</sup> pour le 6  
et 369 m<sup>2</sup> pour le 6b

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Villas de plan rectangulaire présentant des volumes important et se développant sur trois niveaux. La couverture est réalisée en tuiles plates sur des toitures Mansart. L'ordonnancement est relativement classique avec un alignement des baies en trame verticale.

Sur le 6 l'ornementation est marquée par les modénatures d'architecture sur les encadrements de baies et les linteaux, la frise du premier étage ou les corbeaux supportant le balcon au-dessus de la porte d'entrée. La ferronnerie marque également le décor notamment avec les garde-corps et les grilles de porte d'entrée.

Au 6b l'ornementation se trouve dans la polychromie du jeu de maçonnerie entre meulière et ciment, les modénatures réalisées en ciment et la ferronnerie des garde-corps, agrafes et marquise. On note également la cheminée en brique qui constitue un élément de décor.

Au 6b on trouve également une cohérence entre le bâtiment et le mur de clôture en pierre meulière surmontée d'une grille.



**Parcelle : AK0305/0306/BE0125/0359**

**Adresse : 24, 47-49, rue Charles de Gaulle**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1880-1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 1551 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Comme pour l'ensemble des 60, 58, 56 et 54 rue de Versailles le caractère de cet ensemble et qui justifie son repérage patrimonial est l'ambiance urbaine donnée par ce front bâti d'immeubles de bourg.

La qualité des ornementsations est inégale mais on retrouve des caractéristiques communes dans la typologie et les techniques de construction de ces bâtiments.



**Parcelle : BE 0124**

**Adresse : 51, rue Charles de Gaulle**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite  
- Toiture en zinc avec les rebords en tuile  
plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de cette maison se justifie par sa typologie ainsi que son ornementation.

Le volume et le style architectural de cette construction évoque certaines villas bourgeoises de la rue de Chartres par exemple mais sa typologie est véritablement celle des maisons de ville implantées à l'alignement.

L'ordonnancement reprend un style relativement classique avec un alignement de baies identiques à l'exception de celle jouxtant la porte d'entrée au rez-de-chaussée.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite. L'ornementation se caractérise par le jeu d'enduit différent mettant en exergue la frise du premier étage, les moulures des encadrements de fenêtres, la corniche marquant la séparation des niveaux ainsi que le placage du chaînage d'angle. La ferronnerie des garde-corps participe également des décors.



**Parcelle : BE 0317**

**Adresse : 53, rue Charles de Gaulle**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière, ciment  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 290 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à deux pentes couverte de tuiles plates.

L'ordonnancement adopte un style classique par des alignements réguliers de baies identiques.

La maçonnerie associe la pierre meulière laissée apparente en façade et une structure de ciment qui se devine par le sous-bassement et les corniches marquant la séparation des niveaux. Le ciment est également employé pour de larges encadrements de baies créant ainsi une polychromie avec la meulière qui fait l'esthétique de cette maison.

Un autre élément qui participe de l'esthétique de la maison est le balcon situé au premier étage en façade Sud. Cette maison montre une cohérence d'ensemble avec son mur de clôture en pierre meulière sur un sous-bassement en ciment.

L'ensemble constitue un point de repère dans le fond de la rue Charles de Gaulle de par son esthétique, son volume et ses formes architecturales.



**Parcelle : AH 0872**

**Adresse : rue Charles de Gaulle**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** immeuble de rapport

**Epoque supposée :** 1905

**Matériaux :** - Moellon de meulière, pierre de taille, brique rouge  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 414 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Immeuble de rapport adoptant un plan rectangulaire et couvert de tuiles mécaniques.

L'ordonnement des baies suit une trame classique où toutes les baies sont identiques et alignées verticalement et horizontalement.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente la pierre de taille et la brique rouge sont également utilisées pour les chaînages d'angle et les linteaux de baie. La brique rouge sert également pour les bandeaux de séparation des niveaux.

L'ornementation est marquée surtout par la polychromie de maçonnerie ainsi que par la ferronnerie des garde-corps des baies.

Les nombreuses modifications en rez-de-chaussée ont dénaturé cet édifice qui constitue un très bel exemple d'immeuble de rapport du début du XXème siècle. Néanmoins la qualité général de cet immeuble justifie de son repérage comme élément de caractère au sein du PLU.



**Parcelle : BD 0178**

**Adresse : 4, rue de Chartres**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite à la chaux  
- Toiture en zinc avec des rebords en tuile plate ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 362 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par sa typologie, son volume ainsi que son ornementation. La maison présente les caractéristiques d'une maison de ville notamment par sa volumétrie et son plan en longueur venant chercher l'implantation à l'alignement ainsi qu'en limite séparative.

La maçonnerie enduite présente un aspect décoratif important par des éléments de ciment et de placage marquant les encadrements de fenêtre, des impostes sur les baies de rez-de-chaussée, les chaînages d'angle ainsi que la corniche marquant la séparation des niveaux, en particulier celle marquant les combles.

Les volets battants ainsi que la ferronnerie des garde-corps participent également de l'esthétique de la maison.



**Parcelle : BA 0274**

**Adresse : 15, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison ferme

**Epoque supposée :** 1720

**Matériaux :** - Pierre enduit à la chaux  
- Tuile plate

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 184 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de bourg ou maison ferme présentant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à deux pentes couverte de tuiles plates.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite avec des éléments de pierre de taille apparents comme les chaînages d'angles, corniches marquant la séparation des niveaux et encadrements de baies.

L'ornementation principalement sobre, prévient en particulier de ces éléments ainsi que de la ferronnerie des garde-corps de baies.

Le repérage comme élément de caractère se justifie également du fait de l'implantation de cet édifice à proximité du quartier des hucheries et du centre-ville.



**Parcelle : BD 0414**

**Adresse : 20, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1870

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- tuile à emboitement en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 168 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de ville adoptant un plan en L surmonté d'une toiture à deux pentes, couverte de tuiles mécaniques.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente ainsi qu'une structure en béton que l'on retrouve sur les poteaux d'angle, le sous-bassement le bandeau marquant la séparation des niveaux ainsi que le pignon.

L'esthétique de la maison est sobre et présente très peu d'ornementation hors mis de légères ferronneries pour les garde-corps ainsi que le traitement du parement de meulière en rocaille sur la façade sur rue.

La maison montre une véritable cohérence d'ensemble avec le mur de clôture du 18 rue de Chartres. On eut ainsi penser qu'il s'agit d'une ancienne annexe de la maison bourgeoise du 18 et la persistance de cet ensemble au sein du quartier des hucheries justifie du repérage en tant qu'élément de caractère.



**Parcelle : BA 0260**

**Adresse : 21, rue de Chartres**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1932

**Matériaux :** - Brique rouge, béton  
- tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 438 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan rectangulaire et surmonté d'une toiture à 4 pentes recouvertes de tuiles plates.

L'ordonnancement des baies suit un alignement classique mais traduit tout de même un léger rationalisme du fait des variations de nombre et de dispositions.

La maçonnerie est réalisée en brique rouge avec des éléments en béton pour les linteaux et trumeaux des baies ainsi qu'une frise séparant le premier étage des combles. Le béton est également utilisée pour le sous-bassement ainsi que le portique du porche traversant le bâtiment en rez-de-chaussée.

L'ornementation du bâtiment se traduit par une variation du parement de brique créant des frises en imposte des baies du rez-de-chaussée, ainsi que par le traitement du portique.

L'esthétique de l'édifice traduit un style art déco dont les exemples ne sont pas nombreux à Orsay, en particulier par le traitement des enseignes en bas-relief et le portique béton dans son ensemble.



**Parcelle : BA 0259**

**Adresse : 23, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1912

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 90 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la maison se justifie par ses dimensions, son ornementation ainsi que son environnement immédiat au sein du quartier patrimonial des Hucheries.

Le décor de l'architecture est marqué par l'utilisation de la brique et d'éléments en ciment enduit pour les linteaux. D'autres éléments d'ornementation se retrouvent dans la ferronnerie des garde-corps ainsi que les épis de faîtage.

Il faut noter également que le maintien de volets battants à persiennes participe pleinement de l'animation de la façade.



**Parcelle : BA 0308**

**Adresse : 27, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Dépendance

**Epoque supposée :** 1910

**Matériaux :** - Moellon de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 197 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère des constructions se justifie par l'ensemble cohérent formé par ces maisons de villes.

L'architecture assez simple de ces maisons présente une ornementation essentiellement due au traitement des enduits de façade et en particulier par les encadrements de portes et de fenêtres réalisées en ciment enduit en blanc pour chacune des maisons.



**Parcelle : BA 0413**

**Adresse : 29, rue de Chartres**

**ASPECT DU BATI**

Typologie du bâti : Dépendance

Epoque supposée : 1900

Matériaux :

**GABARIT**

Nombre de niveaux : 2

Surface bâtie (approx.) : 125 m<sup>2</sup>

Nom de l'architecte :

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de cette construction se justifie par sa volumétrie, son style architectural, son ornementation ainsi que son implantation au sein d'une large parcelle arborée. La forme en longère de cette maison ainsi que son environnement laisse penser qu'il peut s'agir à l'origine d'une dépendance de la villa du 31 rue de Chartres.

L'architecture et l'ornementation sont marquées par un rez-de-chaussée en pierre de taille laissée apparente, surmonté par un traitement enduit et un placage en faux-normand au premier étage.

Le rez-de-chaussée a été modifié par le percement d'une large baie vitrée et l'ajout d'une petite véranda accueillant l'entrée.



**Parcelle : BA 0342**

**Adresse : 31, rue de Chartres**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1920

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 140 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature présentant un plan irrégulier et surmonté d'une toiture à pentes couverte de tuiles plates.

La variété de forme de taille et d'implantation des baies traduisent un ordonnancement rationaliste.

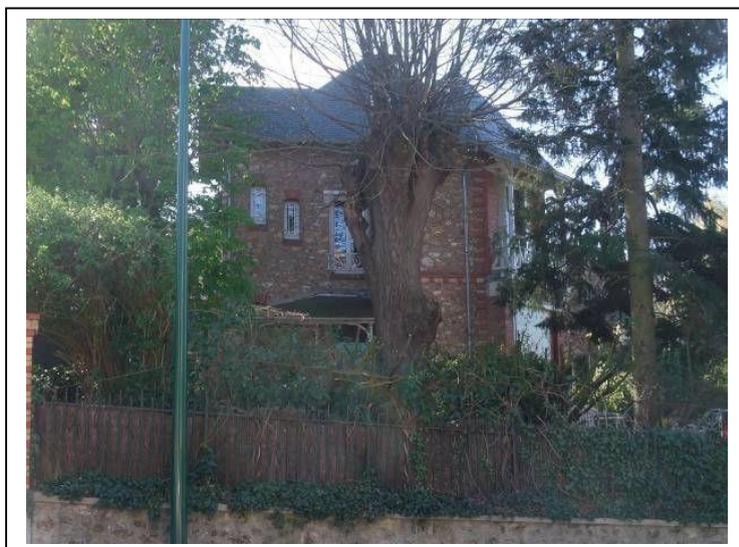
La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée pour les linteaux de certaines baies, les bandeaux de séparation des niveaux ainsi que des chaînages d'angle et prend ainsi une portée décorative.

D'autres éléments d'ornementation sont formés par les épis de faîtage, les garde-corps, les éléments de charpente peints soutenant les débords de toitures.

L'esthétique de la maison se retrouve également dans la variété des formes architecturales et les modénatures comme par exemple la véranda en façade Nord ou le bow-window de l'angle Nord-Ouest.

La maison est implantée au sein d'une grande parcelle arborée créant comme un parc à l'entrée du quartier des hucheries.

L'ensemble de ces éléments ainsi que la taille, le volume de la construction et la variété des formes architecturales justifie du repérage comme élément de caractère.



**Parcelle : AH 0168**

**Adresse : 5, rue de Châteaufort**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1936

**Matériaux :** - Briques jaune et rouge  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 90 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le repérage comme élément de caractère de cette maison se justifie par le traitement de la maçonnerie en brique qui donne un aspect décoratif important aux façades. L'utilisation de la polychromie renforce d'avantage ce décor de maçonnerie auquel participe également le traitement des linteaux de baies.

On trouve également d'autres petits éléments d'ornementation comme l'épi de faîtage ou la marquise surplombant la porte d'entrée.



**Parcelle : AH 0696**

**Adresse : 38, rue de Châteaufort**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1936

**Matériaux :** - Moellon de pierre et maçonnerie  
enduite de plâtre  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 60 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Cette maison constitue un repère visuel depuis la rue de Maillecourt.

Malgré une architecture simple, son repérage comme élément de caractère se justifie par des éléments de décors particuliers. L'avancée de toiture en pignon est ainsi reprise pour l'auvent couvrant les balcons au premier étage. De même la menuiserie des charpentes de cet auvent est reprise dans les gardes-corps et vient également faire écho aux petits bois des baies.



**Parcelle : AH 0821**

**Adresse : 52, rue de Châteaufort**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1920

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre et  
Moellon de meulière  
- Tuile plate

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 96 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan en L et surmontée d'une toiture couverte de tuiles plates.

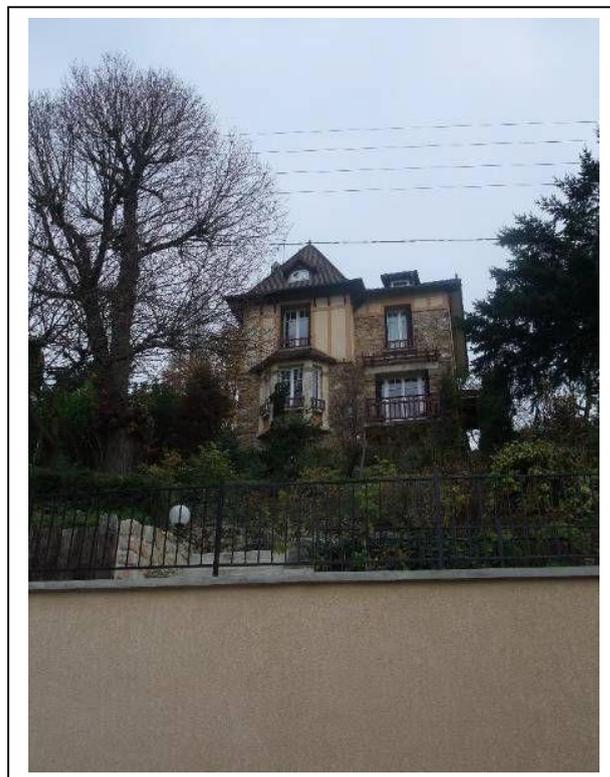
L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente traitée en façade avant en aspect de rocaille avec des éclats de pierre insérés dans les joints. La pierre de taille est également utilisée pour certains éléments comme des linteaux de baie.

L'ornementation de la maison est marquée par la maçonnerie en particulier au niveau du bow-window. Un autre élément de décor sont les garde-corps des baies en bois qui font écho au motif du placage en faux-normand autour de la baie du premier étage et en attique. Les petits bois des menuiseries de fenêtre répondent également à ces boiseries.

La maison est insérée au sein d'une large parcelle arborée qui constitue un parc.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par la qualité de l'ornementation, le volume de la construction, ainsi que son implantation au sein d'un parc.



**Parcelle : AD 0078**

**Adresse : 4, rue de Chevreuse**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1926

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 200 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon individuel adoptant un plan rectangulaire animé par des retraits et débords de façade. La toiture est à deux pentes et couverte de tuiles mécaniques.

L'ordonnement des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente.

L'ornementation de la maison est marquée par de petits éléments comme les linteaux de baies constitués d'une poutre métallique comportant des clous décoratifs ou encore les petits bois des baies et des garde-corps.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par l'ensemble de ces éléments mais également par l'implantation de la maison au sein d'un jardin arboré relativement important lui conférant un aspect de parc.



**Parcelle : AD 611**

**Adresse : 4, rue de Chevreuse**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** -

- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 180 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan carré augmenté en façade ouest par un débord. La toiture est à deux pentes et couverte de tuiles mécaniques et est animé par un chien assis et une lucarne.

L'ordonnancement des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente. La brique rouge est utilisée pour marquer la corniche au dernier niveau ainsi que des éléments de décor comme l'arc surbaissé au-dessus de la baie du rez-de-chaussée sur la façade en retrait.

Outre l'utilisation de la brique, l'ornementation de la maison est également marquée par de petits éléments comme les linteaux de baies constitués d'une poutre métallique comportant des clous décoratifs ou encore les petits bois des baies et des garde-corps. Les menuiseries des baies font par ailleurs écho au placage en faux-normand du chien assis et à la marquise surplombant la porte d'entrée. La ferronnerie du garde-corps du balcon au premier étage répond au portail de la clôture.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par l'ensemble de ces éléments mais également par l'implantation de la maison au sein d'un jardin arboré relativement important lui conférant un aspect de parc.



**Parcelle : AD 621**

**Adresse : 8, rue de Chevreuse**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1925

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 118 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon individuel adoptant un plan carré et couvert par des tuiles mécaniques suivant un plan de toiture en L. L'ordonnement des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente. La brique est également utilisée dans un but décoratif notamment pour l'arceau au-dessus de la baie du premier étage ou les corbeaux soutenant le linteau de cette même baie qui font écho aux briques soulignant le niveau des combles aux angles de la façade.

L'ornementation de la maison est marquée par de petits éléments comme les linteaux de baies constitués d'une poutre métallique comportant des clous décoratifs, la ferronnerie du garde-corps de balcon et le cabochon en grès flammé surplombant la baie du premier étage. Sur une partie de la façade, un placage en faux normand est apposé au premier étage.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par l'ensemble de ces éléments constructifs et décoratifs.



**Parcelle : AD 0508**

**Adresse : 7, rue de la Colline**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1925

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 116 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Cette maison est caractéristique du quartier de Madagascar. La présence de petits éléments décoratifs comme le traitement en brique et pierre des linteaux, la ferronnerie ou encore la menuiserie des baies sur une architecture simple justifie de son repérage comme élément de caractère. Le traitement en pierre meulière, pierre de taille et ferronnerie du mur de clôture crée un effet d'ensemble.



**Parcelle : BC 0311**

**Adresse : 4, rue de Courtaboeuf**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1840

**Matériaux :** - Maçonnerie enduit au plâtre  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 215 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son volume, sa taille, son implantation au sein d'un parc ainsi que son ornementation.

La maçonnerie de la construction est réalisée en pierre enduite avec des différences d'enduits marquées notamment pour les chaînages d'angles ainsi que la frise du dernier niveau.

La polychromie des enduits participe de l'esthétique de la construction de même que les volets battants contribuant à l'animation de la façade.

L'ornementation est également marquée par les encadrements de baie dont les moulures présentent un aspect décoratif recherché. Les épis de faîtage ainsi que les éléments de ferronnerie participent également de la décoration.

La maison est implantée au sein d'une parcelle importante faisant office de par cet cernée par un mur plein de clôture réalisé en pierre meulière laissée apparente.



**Parcelle : BD 0326**

**Adresse : 4, Boulevard Dubreuil**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Moellon de pierre et maçonnerie enduite au plâtre

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de cette maison provient essentiellement de sa dimension historique ainsi que de son ornementation.

Cette ancienne maison de garde-barrière constitue un témoin de l'histoire de la ligne ferroviaire du chemin de fer Arnoux qui passait par Orsay avant de devenir le tracé du RER B.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite et supportée par un sous-bassement en pierre meulière apparente. Les chaînages d'angle sont réalisés en pierre de taille ainsi que l'encadrement des soupiraux dans le sous-bassement. La brique rouge est utilisée avec une portée décorative pour l'encadrement des baies. Le maintien des volets battants participe également de l'esthétique de la maison.



**Parcelle : BI 0104**

**Adresse : 9, boulevard Dubreuil**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Époque supposée :** 1880

**Matériaux :** -  
- toiture en zinc

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 200 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de ville adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture Mansart couverte de tuiles plates. La maison est augmenté d'une extension à rez-de-chaussée en façade Est.

L'ordonnancement reprend un style classique avec des alignements réguliers de baies identiques. Mais il a été dénaturé par l'ouverture d'une fenêtre de toit et d'une baie vitrée en toiture.

La maçonnerie est enduite est présente un placage imitant la pierre de taille pour les encadrements de baies, les chaînages d'angle ainsi que pour la totalité du rez-de-chaussée. Le placage imite également des corniches et des frises pour marquer la séparation des niveaux.

L'ornementation se trouve aussi dans la ferronnerie des garde-corps et de la grille de porte d'entrée.

Il convient de noter que l'extension reprend l'esthétique générale de la maison par le jeu de polychromie mais l'utilisation de matériaux différents comme l'enduit crépi ou le zinc en toiture ne permet une intégration parfaite à l'architecture d'origine.



**Parcelle : AE 0100**

**Adresse : 2, rue du Fond du Guichet**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de bourg

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite au plâtre  
- Tuile mécanique aspect plat

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 132 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Situé à l'entrée du quartier du Fond du Guichet cette maison participe à l'effet d'ensemble qui donne la qualité de ce morceau de bourg rural. La volumétrie est caractéristique des formes du bourg rural et c'est ce qui justifie le repérage comme élément de caractère. L'architecture ne présente quasiment pas d'élément décoratif mais on retrouve une certaine cohérence d'ensemble entre l'austérité des formes, la volumétrie de la construction et le mur de clôture en pierre surmontée d'une grille.



**Parcelle : AD 0624**

**Adresse : 7, rue François Leroux**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1911

**Matériaux :** - Moellon de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 82 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le traitement des décors en façade justifie du repérage comme élément de caractère. L'ornementation est marquée par l'utilisation du ciment enduit reprenant les effets de la pierre de taille en encadrement de baies et les briques dans les arcs surmontant les baies ainsi que par la ferronnerie.

La particularité architecturale du balcon à l'étage des combles, et son traitement décoratif sont également des éléments à remarquer



**Parcelle : BE 0325**

**Adresse : 6, rue du Général Duchesne**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1911

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 209 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son volume ainsi que son ornementation.

Le volume et le plan de la construction traduisent la construction d'une extension en partie Sud et qui s'intègre parfaitement à l'architecture d'origine.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière apparente et traitée en appareillage de rocaille ce qui lui confère un aspect décoratif important. La brique rouge est aussi employée à des fins décoratives notamment par la frise marquant la séparation des niveaux dans laquelle des éclats de meulières sont insérés entre deux bandeaux de briques. Les encadrements de fenêtres sont réalisés en ciment enduit reprenant pour les linteaux un motif de vousseaux de pierre de taille et de parement de brique rouge faisant ainsi le lien avec la frise décorative.

Les garde-corps en ferronnerie ainsi que les volets battants participent également de l'esthétique de la maison.



**Parcelle : BE 0324**

**Adresse : 13, rue du Général Duchesne**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature.

**Epoque supposée :** 1905

**Matériaux :** - façade en brique apparente rougeâtre  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 165 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à quatre pentes couverte de tuiles mécaniques.

L'ordonnement des baies traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est traitée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée de manière décorative pour les linteaux de baie ainsi que pour l'angle Sud-Est. L'esthétique de la maison réside principalement dans le traitement de cet angle intégralement en brique et qui vient accueillir l'entrée.

Outre ces éléments de maçonnerie, l'ornementation est marquée par la ferronnerie de la marquise et des garde-corps dont les motifs sont repris dans le portail de clôture. Enfin le parement de pierre meulière est traité en rocaille ce qui participe également de l'ornementation de l'édifice.



**Parcelle : BI 228**

**Adresse : 2, rue Georges Clémenceau**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 85 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée de manière décorative pour des bandeaux en façade ainsi que pour les linteaux des baies. La frise supportant la toiture au premier étage est composée de briques rouge et ocre.

Les encadrements de baies sont réalisés en ciment enduit en blanc et sur les linteaux en arc, les vousseaux centraux et aux extrémités sont également en ciment blanc reprenant le motif de la pierre de taille.

Ces éléments de maçonnerie créent une polychromie qui participe de l'esthétique de la maison.

La ferronnerie de certains garde-corps conservés participe également du décor.



**Parcelle : BI 227**

**Adresse : 4, rue Georges Clémenceau**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1902

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 169 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est traitée en pierre meulière laissée apparente avec un aspect décoratif par un appareillage à motif de rocaille. Ce traitement est repris pour partie sur le mur de clôture, ce qui apporte une cohérence d'ensemble. En partie Est une extension en retrait est traitée en pierre enduite.

La brique rouge est utilisée de manière décorative pour des bandeaux en façade ainsi que pour les linteaux de baies. Sur ces linteaux des voussoirs de ciment enduit sont associés à la brique rouge en reprenant le motif de la pierre de taille. Au premier étage le bandeau en façade est constitué d'une frise mêlant brique rouge et placage de ciment enduit.

Ces associations de maçonnerie créent une polychromie qui participe pleinement de l'esthétique.

La modification des menuiseries et l'installation de coffrets de volets roulants visibles a quelque peu dénaturé la façade la maison.



**Parcelle : BI 225**

**Adresse : 6, rue Georges Clémenceau**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 220 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée de manière décorative pour des bandeaux en façade ainsi que pour les linteaux des baies.

Les encadrements de baies sont réalisés en ciment enduit en blanc et sur les linteaux en arc, les vousseaux centraux et aux extrémités sont également en ciment blanc reprenant le motif de la pierre de taille.

Ces éléments de maçonnerie créent une polychromie qui participe de l'esthétique de la maison.

La ferronnerie des garde-corps participe également du décor.



**Parcelle : BI 224**

**Adresse : 8, rue Georges Clémenceau**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 167 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et selon un appareillage à motif de rocaille.

La brique rouge est utilisée de manière décorative pour les linteaux des baies ainsi que pour la frise supportant la toiture.

Les encadrements de fenêtre sont en ciment enduit en blanc et se prolongent au rez-de-chaussée en vousseaux aux extrémités des linteaux, reprenant le motif de la pierre de taille.

La ferronnerie des garde-corps participe également de l'ornementation et évoque celle du portail et de la clôture. D'autres éléments comme les cheminées en brique rouge ou l'épi de faîtage font aussi partie de l'esthétique de la maison.



**Parcelle : BD 0408**

**Adresse : 9, rue Georges Clémenceau**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1917

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 144 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est employée dans un but décoratif pour marquer les chaînages d'angle. Le ciment enduit de blanc est également employé pour les chaînages d'angle reprenant le motif de la pierre de taille ainsi que pour les linteaux de baies et le bandeau mouluré marquant la séparation du niveau de comble. La maçonnerie présente ainsi un effet de polychromie qui participe fortement de l'esthétique de la maison.

Un autre élément de décor est la ferronnerie des garde-corps des baies.



**Parcelle : BD 0044/ BD 0043**

**Adresse : 11-11 bis, rue Georges Clémenceau**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison bi-familiale

**Epoque supposée :** 1913

**Matériaux :** -Moellon de meulière

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 143 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de cette maison se justifie par ses formes ainsi que son ornementation.

Cette maison présente les caractéristiques d'une maison bi-familiale avec notamment un plan de façade symétrique. L'ordonnement des baies présente un certain rationalisme qui participe de l'esthétique de la maison.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente qui fait écho au mur de clôture. Les linteaux de baies mêlent des éléments de ciment enduit en blanc reprenant le motif de la pierre de taille ainsi que la brique rouge ce qui renforce la polychromie de la maison.

Un autre élément de décor est la ferronnerie des garde-corps de baies.



**Parcelle : BD 0405**

**Adresse : 14, rue Georges Clémenceau**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1915

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 114 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de cette maison se justifie par son ornementation ainsi que par son implantation au sein du quartier patrimonial du mail.

L'ordonnement des baies traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière apparente. Au-dessus de la porte d'entrée une avancée de forme carrée est réalisée en brique ocre. La brique rouge est également employée pour marquer les encadrements de baies ainsi que les bandeaux de séparation des niveaux ou encore pour un motif décoratif sur le fronton du pignon. L'alliance des matériaux de maçonnerie amène la polychromie de la construction et fait écho à la maçonnerie du mur de clôture.

La ferronnerie des garde-corps constitue un autre élément de décor.



**Parcelle : BD 0420**

**Adresse : 20, rue Georges Clémenceau**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1904

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 105 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de cette construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est employée pour les chaînages d'angles et est associée à la brique ocre pour les encadrements de baies ainsi que pour la frise surmontant le dernier étage. La maçonnerie présente ainsi un aspect décoratif renforcé par sa polychromie.

Il y a une certaine cohérence entre la maçonnerie de la maison et le mur de clôture.

La ferronnerie des garde-corps participe également du décor et renforce la polychromie par leur couleur blanche correspondant également aux persiennes et aux boiseries des fenêtres.



**Parcelle : BD 0445**

**Adresse : 22, rue Georges Clémenceau**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1915

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 115 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée de manière décorative pour les bandeaux marquant la séparation des niveaux ainsi que pour les impostes et les arcs surmontant les linteaux de baies. Aux extrémités des arcs, des vousseaux reprennent le motif de la pierre de taille. Les impostes comme les arcs sont également décorés par des éléments de grès flammé qui renforce davantage la polychromie de la maçonnerie. Cette polychromie se retrouve en partie dans la maçonnerie du mur de clôture. Les linteaux de baies sont composés de poutrelles métalliques ornées de clous à motif floral et peintes en blanc.

La ferronnerie des garde-corps ainsi que le garde-corps en béton à motif végétal participent également du décor.



**Parcelle : BD 0400**

**Adresse : 26, rue Georges Clémenceau**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile en terre cuite à emboîtement

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 125 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan carré surmonté d'une toiture à pente recouverte de tuile mécanique. La maison est augmentée d'une extension en façade Nord couverte d'une toiture terrasse.

La variété des formes, tailles et disposition des baies traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière apparente. La brique rouge prend un aspect décoratif et est utilisée pour les linteaux et allège de baie ainsi que pour le bandeau de séparation entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Le ciment reprenant l'effet de la pierre de taille est utilisé pour compléter la décoration des linteaux pour leurs extrémités ainsi que les vousses centraux.

Outre cette ornementation de maçonnerie le décor s'exprime également dans la ferronnerie des gardes corps ainsi que par les poutrelles métallique ornées de clous à motifs servant de linteau au premier étage.

L'extension à rez-de-chaussée s'intègre pleinement à l'architecture d'origine en en reprenant les codes de construction ainsi que l'esthétique.



**Parcelle : BA 0561**

**Adresse : 10, avenue du Grand Mesnil**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1926

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 115 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère se justifie par l'ornementation de la construction ainsi que la cohérence d'ensemble formée par le mur de clôture.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et la toiture est recouverte de tuile mécanique rouge. La polychromie de ces éléments se retrouve également dans l'emploi de la brique rouge au-dessus des linteaux de baies ainsi que sur les chapiteaux des poteaux de portail.

Les linteaux de baies sont formés par des poutrelles métalliques peintes en blanc.

Au rez-de-chaussée les garde-corps des baies présentent une ferronnerie à motif floral reprenant celle de la grille de porte d'entrée et faisant écho à la grille de clôture tandis qu'à l'étage, le garde-corps présente un motif plus géométrique dont l'enduit participe de la polychromie de la maison.



**Parcelle : BA 0416**

**Adresse : 4, rue des Hucheries**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 76 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par la forme et la volumétrie de la construction, son ornementation et son implantation au sein du quartier des Hucheries.

L'ornementation est marquée par la polychromie due à la maçonnerie du rez-de-chaussée en pierre meulière apparente, l'enduit dans les combles et l'utilisation de la brique rouge en bandeau de séparation, en encadrement de l'enduit dans les combles ainsi que pour les linteaux de baies des combles. Le traitement décoratif des linteaux du rez-de-chaussée, et des garde-corps reprenant l'effet du bois fait écho à l'épi de faitage et à la charpente de l'auvent de porte d'entrée et participe également fortement du décor. Enfin dans les angles des combles se trouve des cabochons en grès flammé présentant un motif floral fortement décoratif. On note également une cohérence entre le traitement en brique rouge et la maçonnerie des poteaux encadrant le portail dont la ferronnerie présente également un aspect décoratif.



**Parcelle : BA 0452**

**Adresse : 12, rue des Hucheries**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 168 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature se développant suivant un plan en L surmonté d'une toiture à pente couverte de tuiles plates. L'ordonnancement des baies traduit une architecture rationaliste.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite avec des éléments de pierre de taille comme les encadrements, linteaux et imposte de fenêtres ainsi que les chaînages d'angle. Les briques rouge et ocre sont utilisées pour habiller les poteaux du mur de clôture ainsi que le conduit de cheminée extérieur en toiture.

Les éléments de pierre de taille participent de l'ornementation en particulier avec les reliefs sculptés sur les impostes des baies ou le tympan du linteau de la baie de l'étage de comble en façade avant. D'autres éléments de décors sont la ferronnerie des garde-corps et de la grille de clôture ainsi que les épis de faîtage et les éléments de charpente soutenant les débords de toiture.



**Parcelle : BA 0453**

**Adresse : 14, rue des Hucheries**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de pierre  
- Tuile mécanique

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 314 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le repérage de la construction comme élément de caractère se justifie par sa taille, ses volumes et ses formes ainsi que son implantation au sein du quartier des Hucheries.

Cette imposante villa présente un plan particulier reprenant le motif d'un plan en croix se terminant en arc de cercle sur sa partie Sud.

La maçonnerie réalisée en pierre meulière laissée apparente, présente une polychromie du fait de l'importance des joints dans l'appareillage ainsi que de l'emploi de la brique rouge dans un but esthétique à certains endroits comme les chaînages d'angle ou les encadrements de certaines baies.

Le volume de cette villa, la particularité de son plan et la diversité de ses formes auraient pu en faire un élément remarquable mais la construction a été largement dénaturée par le percement de nombreuses baies en particulier en toiture.



**Parcelle : AI 0044**

**Adresse : 3, rue Lamartine**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1931

**Matériaux :** - Moellon de meulière et maçonnerie  
enduite de plâtre  
- Tuile mécanique de couleur brune

**Nom de l'architecte :**

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 80 m<sup>2</sup>

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le repérage de cette maison comme élément de caractère se justifie par l'ornementation de la maison et ses formes architecturales, en particulier les ouvertures et la toiture.

Les décors sont marqués par une polychromie donnée par les différents matériaux comme la meulière, les enduits blanc et jaune ou la menuiserie des volets. Dans l'étage de comble on retrouve l'inspiration du faux-normand souvent présente à Orsay.

Par ailleurs la forme des ouvertures et en particulier de l'encadrement de la fenêtre au premier étage participe également du caractère de cette maison.



**Parcelle : BI 0259**

**Adresse : 2, ruede Launay**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1906

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 125 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

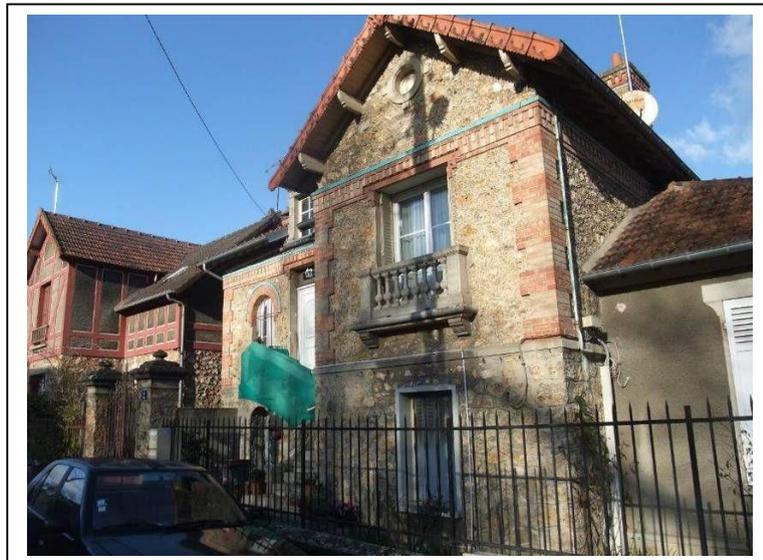
Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

L'ordonnancement traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente.

La brique rouge est utilisée de manière décorative pour certains linteaux de baies ainsi qu'en complément de la brique ocre pour les chaînages d'angle et une frise marquant la séparation du niveau de comble. Le ciment est également employé de manière décorative pour un bandeau de séparation du sous-bassement, des allèges de fenêtres, un garde-corps maçonné ainsi que l'encadrement de la fenêtre de toit dans les combles.

Des bandeaux de grès flammés viennent compléter l'ornementation au-dessus des linteaux et de la frise décorative. Les linteaux de baies sont constitués de poutrelles métalliques présentant par endroit des clous décoratifs à motif floral.



**Parcelle : BI 0259**

**Adresse : 2 bis, rue de Launay**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1932

**Matériaux :** - Moellons de meulière et  
maçonnerie enduite  
- Tuile mécanique

**Nom de l'architecte :**

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 83 m<sup>2</sup>

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente au rez-de-chaussée et enduite en gris au premier étage.

Les linteaux du rez-de-chaussée ainsi que les encadrements de fenêtre sont réalisés en ciment. Au premier étage un placage de ciment enduit en rouge reprend les caractéristiques du motif en faux-normand que l'on retrouve régulièrement à Orsay. Ces éléments créent une polychromie qui participe fortement de l'esthétique de la maison.



**Parcelle : BI 0062**

**Adresse : 3, rue de Launay**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1925

**Matériaux :** - Moellon de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 60 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente

La brique rouge est employée de manière décorative pour la frise supportant la toiture ou encore les corbeaux soutenant les linteaux de baies.

La frise sous toiture est également composée par des panneaux rectangulaires de pierre enduite et encadrés par des moulures de ciment enduit en jaune. Ces panneaux reprennent ainsi le vocabulaire des métopes dans les frises antiques.

Les linteaux de baies sont constitués de poutrelles métalliques peintes.

L'ensemble de ces éléments confère une certaine polychromie qui participe de l'esthétique de la construction qui est davantage renforcée par les volets battants.



**Parcelle : BI 0231**

**Adresse : 4, rue de Launay**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1934

**Matériaux :** - Moellon de pierre et maçonnerie  
enduite à la chaux  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 80 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par ses formes, son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente au rez-de-chaussée et enduite en gris au premier étage. La brique rouge est employée pour la frise décorative marquant la séparation des niveaux ainsi que pour le trumeau de la baie du premier étage.

Les linteaux de baies ainsi que les allèges sont réalisés en ciment enduit en blanc. Le ciment est par ailleurs utilisé de manière décorative pour des motifs plaqués au premier étage.

La polychromie rouge, grise et ocre se retrouve également sur le mur de clôture par l'appareillage des poteaux en brique.



**Parcelle : BI 0233**

**Adresse : 7, rue de Launay**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1903

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 197 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et traitée de manière décorative par un appareillage à motif de rocaille. La brique rouge est aussi employée de manière décorative en bandeaux sur la façade. La polychromie amorcée par ses éléments est complétée par le traitement en ciment enduit en blanc des encadrements de fenêtres reprenant le motif de la pierre de taille ainsi que la frise suivant la pente de toiture.

La ferronnerie des garde-corps constitue un autre élément de décor.



**Parcelle : BI 0013/ BI0014**

**Adresse : 9-11, rue de Launay**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison bi-familiale

**Epoque supposée :** 1900-1905

**Matériaux :** - moellon de meulière  
- Tuile mécanique

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 146 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée de manière décorative pour le bandeau de séparation des niveaux.

Les encadrements de baies sont constitués en ciment enduit de couleur ocre avec notamment les linteaux reprenant un motif de fronton triangulaire et des allèges importantes sur certaines baies comme celle au-dessus de la porte d'entrée. Un bandeau vertical de ciment marque également la séparation de cette maison bi-familiale.

L'ensemble de ces éléments de maçonnerie confèrent une certaine polychromie à la construction.

La ferronnerie conservée sur certains garde-corps constitue également un élément de décor.



**Parcelle : BI 0226**

**Adresse : 13, rue de Launay**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1908

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 100 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation, la cohérence d'ensemble formée avec le mur de clôture ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La maçonnerie est reprise pour le mur plein de clôture ce qui crée une cohérence et fait l'esthétique de la maison. Les poteaux entourant le portillon de clôture profitent d'un traitement particulier avec un appareillage en rocaille plus décoratif.

Les encadrements de baies et linteaux sont en ciment enduit.

En façade Ouest, la maison présente une extension intégrée à l'architecture et l'esthétique d'origine.



**Parcelle : BI 0035/ BI0036**

**Adresse : 14, rue de Launay**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison bi-familiale

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Brique avec un enduit crépis

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 140 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

L'ordonnement des baies traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite.

La brique rouge est largement employée pour la frise à motif géométrique supportant la toiture ainsi que pour le garde-corps des loggias du premier étage reprenant le même motif. Le plancher des loggias est également souligné en façade par une frise reprenant le motif géométrique.

L'originalité du plan de façade ainsi que la reprise du motif géométrique rappelle fortement la maison voisine affichant un style oriental marqué.

La construction a souffert de nombreuses dénaturations notamment en partie Est qui empêchent de la valoriser de la même manière que la maison bi-familiale voisine.



**Parcelle : BI 223**

**Adresse : 15, rue de Launay**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1903

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 120 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son volume, son ornementation ainsi que la cohérence d'ensemble avec le mur de clôture.

L'ordonnement des baies traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et suivant un appareillage à motif de rocaille repris par ailleurs sur le mur de clôture.

La brique rouge est employée de manière décorative par endroits, notamment pour les allèges de certaines baies.

Les encadrements de fenêtres, linteaux et bandeaux de séparation de niveaux sont en ciment enduit en blanc ce qui crée une certaine polychromie.

D'autres éléments participent de l'esthétique de la maison comme la ferronnerie de la grille de porte d'entrée ou des garde-corps ainsi que les épis de faîtage.



**Parcelle : BI 216**

**Adresse : 30, rue de Launay**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1922

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 143 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. Les encadrements de baie sont en ciment enduit en blanc. L'enduit blanc crée un effet de polychromie que l'on retrouve dans les autres éléments décoratifs comme les poutrelles métalliques utilisées comme linteaux, les briques enduites marquant les angles supérieurs des niveaux en façade ou encore la ferronnerie des garde-corps et de la marquise de l'entrée.

En façade Ouest, la maison présente une extension qui s'insère parfaitement dans la composition architecturale d'origine.



**Parcelle : BC 0003**

**Adresse : 1, rue Louis Scocard**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 98 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que la cohérence d'ensemble avec le mur de clôture.

L'ornementation de la construction s'exprime dans sa polychromie avec une maçonnerie de meulière laissée apparente, l'utilisation de poutrelles métalliques peinte en blanc, de ciment enduit et d'arc en briques rouges pour les linteaux de baies. La maçonnerie présente également un traitement en rocaille qui renforce son aspect décoratif. De même les poutrelles des linteaux sont ornées de clous à motif floral.

Un autre élément de décor important est la ferronnerie des garde-corps des baies qui fait écho également à la marquise de la porte d'entrée ainsi qu'au portail.



**Parcelle : BC 0006**

**Adresse : 3, rue Louis Scocard**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 86 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que sa situation au sein du quartier patrimonial des Hucheries.

L'ornementation de la construction est marquée par sa polychromie due à la maçonnerie de pierre meulière laissée apparente et les éléments de ciment enduit en blanc comme les chaînages d'angles et les encadrements de fenêtre.

Les volets battants en plus d'animer la façade, participent également de la polychromie par leur couleur blanche, de même que la ferronnerie des garde-corps de fenêtre enduite en blanc et qui fait écho à la grille de clôture.

La corniche marquant la séparation entre le rez-de-chaussée et le premier étage participe également de l'ornementation.

La maçonnerie présente des caractéristiques décoratives particulières également par le traitement en rocaille avec des insertions d'éclats de meulière dans les joints.



**Parcelle : BA 0290**

**Adresse : 4, rue Louis Scocard**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1922

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 4

**Surface bâtie (approx.) :** 124 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan carré surmonté d'une toiture à deux pentes recouverte de tuiles plates.

L'ordonnement des baies, la variété de leurs formes et leur disposition traduisent un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et en pierre enduite à partir du niveau de comble.

L'ornementation est très marquée notamment par l'utilisation des briques rouge et ocre ainsi que des éléments de céramiques pour les linteaux de baies. De même la ferronnerie des garde-corps, de la grille de porte et de la clôture, la céramique utilisée en bandeau de séparation avec le niveau de combles, les éléments de charpente soutenant les débords de toiture participent du décor de l'édifice.

Les volumes de la maison ainsi que l'asymétrie de la disposition des baies en façade créent une impression de maison coupée en façade Nord-Est qui participe fortement de son esthétique.



**Parcelle : BC 0027**

**Adresse : 21, rue Louis Scocard**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1913

**Matériaux :** - Maçonnerie en brique rouge,  
ciment  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 160 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan carré surmonté d'une toiture à quatre pentes couverte de tuiles plates.

L'ordonnement suit une trame classique par des alignements réguliers de baies identiques.

La maçonnerie est réalisée en brique rouge avec des éléments de pierre de taille pour les chaînages d'angle, les encadrement et linteaux de baies ainsi que les corniches marquant la séparation des niveaux.

L'utilisation de ces matériaux crée une bichromie qui participe pleinement de l'ornementation de la maison et qui est reprise sur les poteaux du mur de clôture. Le parement de brique est également traité de manière décorative par l'utilisation de briques plus foncées selon un appareil en losange. La ferronnerie des garde-corps constitue un autre élément de décor.

L'esthétique de cette maison reprend complètement celle de la villa exceptionnelle du 12 rue Louis Scocard qui lui fait face, néanmoins le repérage comme élément de caractère se justifie du fait de sa taille moins importante et des dénaturations subies notamment du fait de l'installation d'une véranda en façade Ouest.



**Parcelle: AH 0366/ AH 0367/ AH 0373/  
AH 0372/ AH 0371/ AH 0516**

**Adresse : 3, rue de Lozère**

### ASPECT DU BATI

Typologie du bâti :

Epoque supposée : 1870-1880-1911

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

Nombre de niveaux : 2

Surface bâtie (approx.) : 238 m<sup>2</sup>

Nom de l'architecte :

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

L'ensemble du 3 rue de Lozère s'inscrit dans une typologie proche du bourg rural et des corps de ferme.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par une certaine cohérence d'ensemble des volumes et des formes architecturales ainsi que par une ornementation relativement simple même si inégale selon les façades.

L'ornementation respecte une certaine sobriété traduisant l'aspect fonctionnel des bâtiments et maintient une cohérence d'ensemble.



**Parcelle : AH 0374**

**Adresse : 5, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 150 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Situé face au 3 rue de Lozère, cette maison participe de la cohérence de typologie se dégageant de cet ensemble reprenant les formes de l'architecture de bourg rural.

L'ornementation est marquée par l'utilisation de la brique en frise au premier étage ainsi que par les linteaux en poutrelles métalliques. La ferronnerie des garde-corps participe également du décor de cette construction.

Le rez-de-chaussée a souffert d'une transformation dénaturant quelque peu la qualité d'ensemble de cette maison.



**Parcelle : AH 0365/ AH 0364**

**Adresse : 7, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de bourg

**Epoque supposée :** 1830

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 155 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le repérage de cette maison comme élément de caractère se justifie par ses caractéristiques de volume et de formes architecturales.

La typologie reprend celles des maisons fermes, ou des maisons de bourg rural avec un plan en L organisé autour d'une cour et clos par un haut mur plein en pierre. Le traitement uniforme en pierre meulière des différents éléments et le contraste donné par la couleur des ferronneries, volets et portail créent un effet de polychromie décorative.



**Parcelle : AK 0406**

**Adresse : 12, rue de Lozère**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1935

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite  
aspect plat

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 122 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le repérage comme élément de caractère se justifie par le volume de la construction et la cohérence d'ensemble formé par la maison, son ornementation et le mur de clôture.

L'ornementation est marquée par la construction en pierre meulière reprise également sur le mur de clôture, ainsi que par les linteaux de baies qui associent le fer et la brique. La brique est reprise par ailleurs sur les encadrements de baies de couleur blanche marquant une certaine cohérence dans la polychromie avec les serrureries des volets et de la clôture.



**Parcelle : AH 0302**

**Adresse : 29, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1850

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite  
aspect plat

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 62 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le repérage comme élément de caractère de cette maison se justifie par la volumétrie particulière et la répartition des formes architecturales qu'elle présente ainsi que par sa faible ornementation. Les décors s'expriment surtout en maçonnerie avec l'utilisation de la brique sur les linteaux et bandeaux créant un contraste avec la pierre meulière. Un autre élément de caractère est le médaillon que l'on trouve sur le pignon.



**Parcelle : AH 0771**

**Adresse : 35, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1840

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 370 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire augmenté d'une extension en façade Est et surmonté d'une toiture à deux pans couverte de tuiles plates.

L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture. La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente.

Hors mis la maçonnerie en pierre meulière apparente, l'ornementation de la maison est peu marquée.

L'identification comme élément de caractère se justifie surtout par la taille et les volumes de construction ainsi que l'effet d'ensemble qu'il constitue avec le bâtiment annexe également concerné par ce repérage. De plus cet ensemble est inséré au sein d'une importante parcelle arborée constituant un parc et clos par un mur en pierre meulière comportant des éléments en pierre de taille sur les piliers encadrant le portail.



**Parcelle : AI 0077**

**Adresse : 40, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- tuile à emboîtement de couleur brune

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 244 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de ville adoptant un plan rectangulaire et surmontée d'un toit à deux pans couvert de tuiles mécaniques.

L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente. La pierre de taille est également utilisée pour certains éléments comme les chaînages d'angle, les vousseaux centraux et des angles des linteaux de baies ainsi que le bandeau marquant la séparation des niveaux entre le rez-de-chaussée et le premier étage. La brique rouge est employée pour l'encadrement des baies et les linteaux.

L'ornementation de la maison est marquée par une polychromie due aux différents matériaux de maçonnerie. Il y a également d'autres petits éléments comme la ferronnerie des garde-corps des baies ou du balcon.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par l'ornementation polychromique due à la maçonnerie. L'absence de parcelle arborée en fait une véritable maison de ville mais il est dommage que le caractère des menuiseries originales ait disparu au profit d'une menuiserie PVC moins qualitative.



**Parcelle : AH 0774**

**Adresse : 41, rue de Lozère**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1893

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 200 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le volume et la forme de cette construction rappelle ceux des maisons du quartier des Hucheries.

L'extension réalisée en rez-de-chaussée du bâtiment impacte le caractère de cet édifice même si il faut souligner l'effort d'ornementation par le bandeau reprenant les codes du bandeau en brique du bâtiment originel. L'ornementation de la maison est également marquée par le traitement des encadrements de baie et de la frise du dernier étage en pierre de taille, de même que par la ferronnerie des garde-corps. On observe également une certaine cohérence avec la clôture et son mur de sous-bassement.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par le soin apporté aux décors de cette maison présentant une architecture simple.



**Parcelle : AI 0123**

**Adresse : 70, rue de Lozère**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de bourg

**Epoque supposée :** 1740

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite au ciment  
- Tuile à emboîtement aspect plat en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 78 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Maison de bourg adoptant un plan rectangulaire et surmontée d'une toiture à 3 pans couverte de tuiles mécaniques, et augmentée de part et d'autres par ailes en rez-de-chaussée. L'implantation des baies respecte un alignement horizontal et vertical où les fenêtres sont identiques. La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre enduite avec une utilisation du ciment pour les allèges de fenêtre ainsi que la corniche en attique. L'ornementation de la maison est relativement peu marquée avec pour seul élément de décor la corniche en attique. Le repérage comme élément de caractère se justifie par les caractéristiques de cette maison de bourg qui la rapproche des édifices ruraux bien qu'elle ne présente pas tous les éléments des maisons de fermes repérées comme bâtiments remarquable



**Parcelle : AH 0255**

**Adresse : 81, rue de Lozère**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1928

**Matériaux :** - façade en maçonnerie enduit, brique rouge et moellon de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 92 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon individuel adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à 4 pans couverte de tuiles mécaniques et dont la pente ouest se prolonge jusqu'au bas du premier étage.

L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente en sous-bassement et enduite à partir du premier étage. La pierre de taille est utilisée pour des éléments de décor comme les chapiteaux des piliers et de la colonne du perron dont le motif se poursuit en corniche au niveau du bow-window au rez-de-chaussée. La brique rouge est employée pour les encadrements de baie au premier étage ainsi que la maçonnerie du bow-window.

L'ornementation de la maison est marquée par les différents éléments de maçonnerie ainsi que certains éléments de décor comme la ferronnerie du garde-corps du bow-window ou le placage s'inspirant d'un faux-normand au premier étage.

L'identification en tant qu'élément de caractère se justifie par l'architecture de cette maison et l'ornementation structurelle des façades dans lesquelles on retrouve plusieurs inspiration allant de l'art-déco aux styles d'architecture plus traditionnels.



**Parcelle : AI 0152**

**Adresse : 98, rue de Lozère**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1935

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 110 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le repérage comme élément de caractère se justifie par l'architecture béton de cette maison dont l'inspiration s'approche du style Art Déco en reprenant le vocabulaire d'une architecture classique. Ainsi l'ornementation reprend des éléments comme les colonnes, frontons, frises ou encore les corniches qui évoquent des modèles antiques.

Par ailleurs ces éléments sont mis en valeur par la polychromie des enduits.



**Parcelle : BI 70**

**Adresse : 1, rue de l'Yvette**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1920-1979

**Matériaux :** - Moellon de pierre  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 160 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et appareillée selon le motif de rocaille. La brique rouge est employée pour les bandeaux de séparation des niveaux, ainsi que pour les corbeaux soutenant les linteaux de baies et pour souligner la frise supportant la toiture, de la même manière que pour la maison du 11 rue de l'Yvette.

La frise des combles et les encadrements de baies sont réalisés en ciment enduit en ocre. Au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée, d'importantes moulures en relief et en ciment ocre reprennent le motif classique du fronton triangulaire. La ferronnerie des garde-corps participe également des éléments de décor.



**Parcelle : BI 68**

**Adresse : 3, rue de l'Yvette**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1908

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 84 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation, son volume, ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est employée de manière décorative pour les bandeaux marquant la séparation des niveaux, la frise supportant la toiture sur l'avancée du premier étage en façade principale, ainsi que pour les arcs des linteaux de fenêtres. Les encadrements de baies sont réalisés en ciment enduit en blanc et qui se prolonge en vousseaux reprenant le motif de la pierre de taille aux extrémités des linteaux.

La ferronnerie des garde-corps ainsi que de la marquise d'entrée, participe également de l'ornementation.



**Parcelle : Bi 0066**

**Adresse : 7, rue de l'Yvette**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1910

**Matériaux :** - moellon de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 140 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la maison se justifie par son ornementation ainsi que son implantation au sein du quartier patrimonial du Mail.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente et suivant un appareillage à motif en rocaille.

Les encadrements de baies sont réalisés en ciment enduit de blanc. La brique rouge est également employée de manière décorative pour le bandeau marquant la séparation des niveaux.

La ferronnerie des garde-corps participe également de l'ornementation de la maison. La porte d'entrée ayant été remplacée par une fenêtre, la marquise ne présente que peu d'utilité et d'intérêt décoratif.



**Parcelle : BI 0064**

**Adresse : 11, rue de l'Yvette**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1901

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 85 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est employée de manière décorative pour le bandeau de séparation des niveaux, les corbeaux supportant les linteaux ainsi que pour souligner la frise supportant la toiture. Cette frise, comme les encadrements de baies, est réalisée en ciment enduit en blanc.

Au-dessus des linteaux de baie du rez-de-chaussée, des placages reprennent le motif d'arc à vousseaux en pierre de taille.

L'ensemble de ces éléments confèrent une certaine polychromie.



**Parcelle : AL 0002**

**Adresse : 9, avenue du Maréchal Foch**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1960

**Matériaux :** - Maçonnerie avec un enduit ciment  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 167 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Presbytère

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

La maison qui accueille aujourd'hui le presbytère, jouxtant l'église d'Orsay, présente des caractéristiques de maison de ville relativement classiques : un plan rectangulaire recouvert d'une toiture de tuiles plates à 4 pans, un ordonnancement régulier par des alignements de baies et une faible ornementation marquée surtout par la ferronnerie des garde-corps et les épis de faîtage.

L'intérêt de cette maison et qui justifie son repérage, est avant tout historique car avant d'être le presbytère, la maison abritait les restaurants Maison Bourguine puis Lautour, relativement renommés en particulier au début du XXème siècle.



**Parcelle : BA 0420**

**Adresse : 10, Avenue du Maréchal Joffre**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1920

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 140 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

Restauration

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par la volumétrie de la construction et son implantation en entrée de ville mais surtout par la dimension historique de ce bâtiment pour les Orcéens.

Le volume architectural est marqué par la forme de toiture créant un effet évoquant les pagodes asiatiques. On note également une certaine cohérence entre le bâtiment et le mur de clôture par l'emploi d'un appareillage de pierre meulière laissée apparente. En façade avant, les linteaux de baies du premier étage sont formés par une poutrelle métallique ornée de clous décoratifs et entourée de brique rouge. La brique ocre est également employée pour les encadrements de baies des combles.

L'importance historique de cette maison se retrouve par sa destination de restauration qui marqué les esprits de nombreux Orcéens. Il faut également rappeler que le restaurant des Charmilles a accueilli le tournage de certaines scènes du film *Le Grand Pardon* avec Roger Hanin, sorti en 1981.



**Parcelle : BA 0438**

**Adresse : 34, avenue du Maréchal Joffre**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1930

**Matériaux :** - Moellon de meulière et maçonnerie  
enduite à la chaux  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 187 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par les volumes de construction ainsi que l'esthétique du bâtiment.

Pavillon reprenant un plan en L, la construction présente une polychromie du fait d'une maçonnerie de pierre meulière laissée apparente en rez-de-chaussée et enduite à l'étage.

Les décors sont marqués par le placage en faux-normand (motif récurrent à Orsay) donc la couleur rouge fait écho à la couverture en tuiles mécaniques. Le motif du placage se retrouve également dans les dessins des gardes corps de baies qui prennent un aspect très géométrique. Les linteaux de baies au rez-de-chaussée sont réalisés en ciment enduit en blanc et présentent une large épaisseur ce qui évoque les caractéristiques de la pierre de taille.



**Parcelle : BA 0450**

**Adresse : 4, Avenue Marie Thérèse**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1937

**Matériaux :** Pierre enduite, brique

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 210 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature présentant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à deux pentes couverte.

L'ordonnancement des baies, la variété de leurs formes et de leurs dispositions traduisent un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite au premier étage et en pierre meulière apparente au rez-de-chaussée.

La brique est utilisée pour les poteaux entourant le portail.

L'ornementation de la maison est relativement sobre avec une importante polychromie due à l'enduit et au placage en faux-normand qui se développe au premier étage et auquel fait écho les menuiseries d'encadrement de la porte d'entrée.

Le garde-corps de la terrasse au premier étage reprend également les motifs du placage et participe du décor de la maison.

Par le jeu de toiture asymétrique et le placage, l'esthétique de la maison s'approche d'une architecture vernaculaire du pays basque et justifie ainsi son repérage comme élément de caractère.



**Parcelle : BA 0236**

**Adresse : 6, Avenue Marie Thérèse**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1903

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile à emboîtement terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 121 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon individuel adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à deux pentes couvertes de tuiles mécaniques.

La maçonnerie est constituée principalement de pierre meulière laissée apparente. La brique rouge participe du décor de la maison et est utilisée pour marquer les bandeaux de séparation des niveaux.

Les linteaux de baies sont réalisés en ciment et prennent un aspect décoratif intéressant. De même le ciment est utilisé en frise dans le bandeau de séparation entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

Outre ces éléments structurels, l'ornementation est également marquée par les éléments de charpente soutenant les débords de toiture et la ferronnerie des garde-corps des baies.

La parcelle végétalisée est cernée par un mur de clôture en pierre meulière qui crée une cohérence d'ensemble.



**Parcelle : BA 0233/ BA 0451**

**Adresse : 8-10, avenue Marie Thérèse**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison bi-familiale  
**Époque supposée :** 1890 et 1907

**Matériaux :** -  
- Tuile à emboîtement en terre cuite aspect plat

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 327 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

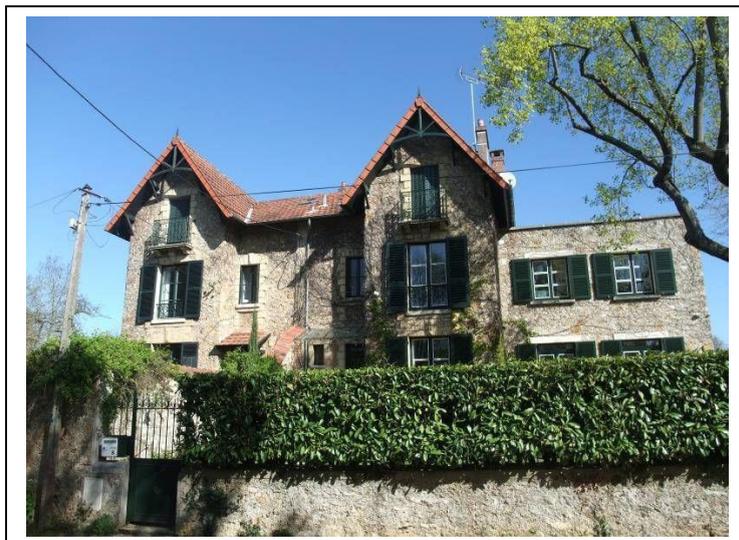
**CARACTERISTIQUES**

Ensemble de maison bi-famille présentant un plan rectangulaire et surmontée d'une toiture à pentes couverte de tuiles mécaniques. En façade Est la maison est augmentée d'une extension adoptant un toit terrasse.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente avec des éléments de pierre de taille notamment pour les linteaux et encadrement de baies. L'ornementation de la maison est relativement sobre avec certains points particuliers comme les épis de faîtage, les fermes soutenant les avancées de toiture ainsi que la ferronnerie des garde-corps des baies et balcons.

La maison est implantée au sein d'une grande parcelle végétalisée et close par un mur de clôture en pierre meulière qui crée un effet d'ensemble.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par l'ornementation, l'architecture, le volume ainsi que l'implantation de cette maison dans un espace paysager au sein du quartier des Hucheries.



**Parcelle : AV 0130**

**Adresse : 43, boulevard de Mondétour**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Immeuble de rapport

**Epoque supposée :** 1938

**Matériaux :** - Moellon de meulière et  
maçonnerie enduite de plâtre  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 260 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie à la fois d'un point de vue architectural mais également d'un point de vue historique. Cette maison ayant depuis longtemps abrité la brasserie du quartier de Mondétour en faisant ainsi un élément important de l'identité du quartier.

L'architecture reprend des codes récurrents à Orsay avec un appareillage de pierre meulière laissée apparente aux rez-de-chaussée et premier étage puis un étage de comble présentant une maçonnerie enduite et un placage en faux-normand. Ces éléments de construction participent pleinement de l'ornementation de l'édifice.



**Parcelle : AY 0250**

**Adresse : 3, rue de Montlhéry**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 200 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

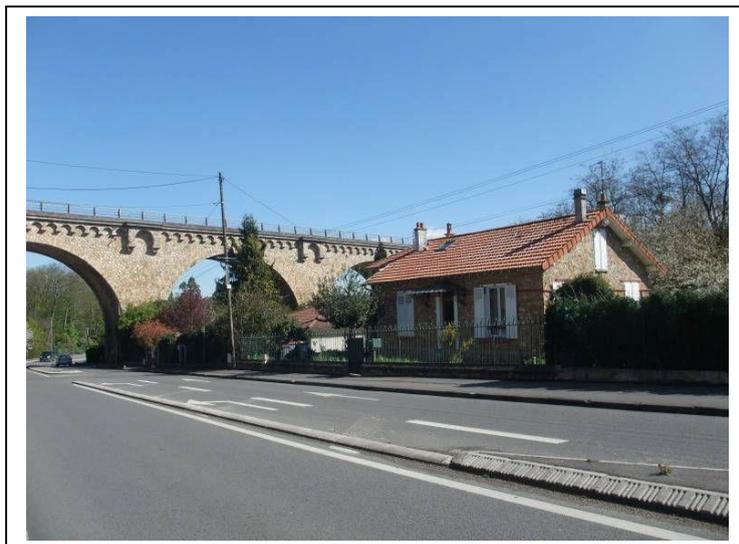
De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le repérage comme élément de caractère se justifie par les caractéristiques de volume et d'ornementation de la construction.

La forme et la taille de la construction de ce petit pavillon précède les caractéristiques de ce qui s'est fait dans les années 1930 avec la loi Loucheur. On retrouve ainsi une construction modeste qui présente toutefois certains éléments d'ornementation.

Les décors sont marqués par la pierre meulière laissée apparente mais également par l'utilisation de la brique rouge pour le bandeau de séparation des niveaux, ainsi que pour les linteaux de baies. Ces linteaux sont par ailleurs constitués par des poutrelles métalliques ornées de clous décoratifs. Le bandeau en pierre marquant la séparation du sous-bassement participe également des décors.



**Parcelle : AZ 0293**

**Adresse : 22 bis, rue de Montlhéry**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1930

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 108 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon présentant un plan rectangulaire et recouvert d'une toiture à pente couverte de tuiles mécaniques, il est augmenté d'une extension en façade Nord

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. Les linteaux de baie associent briques rouges et ciment enduit et sont surmontés de bandeaux en céramique, ils participent fortement de l'ornementation de la maison.

Les autres éléments de décor sont les garde-corps en ciment ainsi que les épis de faîtage.

Il est à noter que l'extension en façade Nord s'intègre parfaitement à l'architecture d'origine en respectant le volume de la maison et en reprenant tous les codes de construction ainsi que l'ornementation.



**Parcelle : BE 0233**

**Adresse : 9, rue de la Pacaterie**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1930

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 98 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est employée de façon décorative pour les allèges des baies ainsi que pour les linteaux décoratifs des baies du rez-de-chaussée et l'arcade des trois baies du premier étage. Ces derniers éléments sont également composés par des vousseaux de ciment enduit en blanc reprenant le motif de la pierre de taille et venant abriter le linteau métallique peint en blanc des baies du rez-de-chaussée. L'ensemble de ces éléments crée une polychromie qui participe de l'esthétique de la maison. Il faut également souligner la cohérence dans le traitement de la maçonnerie entre les façades et le mur de clôture.

D'autres éléments architecturaux participent de l'esthétique comme les cheminées en brique ou les épis de faîtage en ferronnerie.



**Parcelle : BE 0397**

**Adresse : 20, rue de la Pacaterie**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 111 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon individuel adoptant un plan carré surmonté d'une toiture à quatre pentes couverte de tuiles mécaniques.

L'ordonnancement présente un style classique par des alignements réguliers de baies identiques.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière apparente. La brique rouge est utilisée comme élément décoratif pour encadrer une frise marquant la séparation des niveaux, les linteaux des baies du rez-de-chaussée, ainsi qu'un bandeau marquant le sous-bassement. Le ciment enduit est employée dans les linteaux du premier étage ainsi qu'en complément de la brique dans ceux du rez-de-chaussée avec les extrémités et les vousses centraux.

L'ornementation est aussi marquée par la ferronnerie des garde-corps, l'épi de faîtage ainsi que les trois cheminées réalisées en briques.

Il y a une cohérence entre l'esthétique de la maison et le portail de clôture dont les poteaux reprennent les codes de la maçonnerie du bâtiment.



**Parcelle : BE 0035**

**Adresse : 26, rue de la Pacaterie**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Maçonnerie avec un enduit ciment, briques  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 208 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan en T surmonté d'une toiture à pente couverte de tuiles plates. En façade Ouest la maison est augmentée d'une extension.

L'ordonnancement s'inscrit dans un style classique avec des alignements de baies réguliers mais la variété des formes en particulier au niveau des combles montre également un effort rationaliste.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite. Les briques rouge et ocre participent du décor et créent la polychromie de la maison par leur utilisation dans les linteaux, bandeaux de séparations des niveaux, chaînage d'angles ainsi que la frise soutenant le niveau de combles.

Outre ces éléments de maçonnerie, l'ornementation se traduit dans l'emploi de la céramique dans la frise des combles ainsi que pour les linteaux de baies, ainsi que par les éléments de ferronnerie des garde-corps et du portail de clôture.

Il y a une vraie cohérence d'ensemble avec le mur de clôture en pierre meulière dont les poteaux de portail reprennent la polychromie de la maison par l'emploi des briques rouge et ocre. Il faut noter également les deux cabochons de bois sculpté représentant des profils en bas-relief sur chaque poteau du portail. L'extension s'intègre relativement bien à l'architecture d'origine en reprenant les principaux éléments stylistiques bien que l'ornementation soit moins développée.



**Parcelle : AK 0335**

**Adresse : 23, rue duParc**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1923

**Matériaux :** - Moellon de meulière et  
maçonnerie enduite  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 120 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

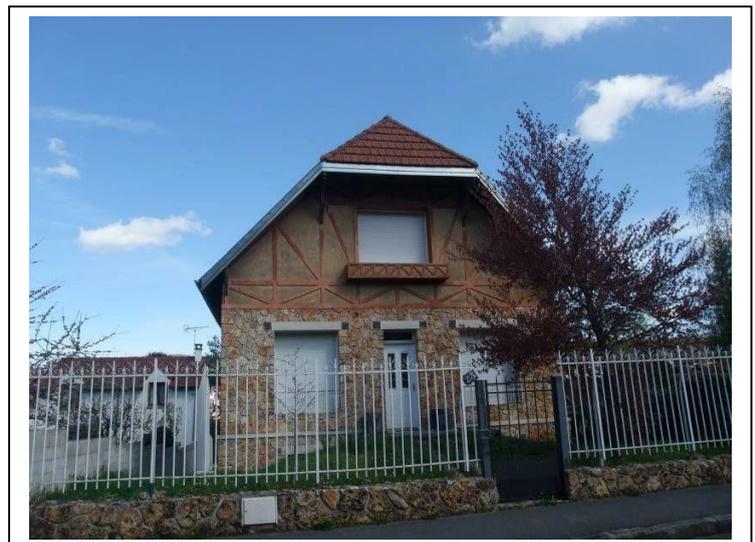
### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le repérage comme élément de caractère se justifie par la richesse de l'ornementation de cette maison. Le premier étage présente un placage en faux-normand qui est également repris sur la jardinière associée à la fenêtre ce qui apporte d'avantage de cohérence. Au rez-de-chaussée les linteaux de baies présentent un traitement particulier avec les cabochons en grès flammé. La construction du rez-de-chaussée en meulière participe également du décor et trouve une cohérence avec le sous-bassement du mur de clôture.

Malheureusement la maison a souffert de dénaturations impactant la cohérence de l'ornementation en particulier sur les ouvertures et la grille de clôture.



Parcelle : AK 0471

Adresse : 29, rue du Parc

### ASPECT DU BATI

Typologie du bâti : Pavillon individuel

Époque supposée : 1856

Matériaux : -  
- tuile plate

### GABARIT

Nombre de niveaux : 3

Surface bâtie (approx.) : 120 m<sup>2</sup>

Nom de l'architecte :

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

#### CARACTERISTIQUES

La maison présente un plan rectangulaire couvert d'une toiture à deux pans recouverte de tuiles mécaniques.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière enduite avec un encadrement ciment sur les frontons, les chaînages d'angles et en frise entre le premier étage et le niveau de comble.

L'ornementation est marquée par une polychromie entre les enduits de la maçonnerie de pierre et du ciment repris pour les linteaux et allèges des baies.

On a d'autres éléments décoratifs comme la ferronnerie des garde-corps et de la marquise, les bandeaux de séparation des niveaux laissés apparents ou l'imposante cheminée maçonnée en brique qui participe pleinement de l'esthétique de la maison.



**Parcelle : BC 138**

**Adresse : 38, rue de Paris**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1890

**Matériaux :** - Moellon de meulière,  
brique  
- Tuile plate

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 202 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan en L surmonté d'une toiture à pente couverte de tuiles plates.

La disposition des baies suit un ordonnancement relativement classique mais la variété de leurs formes et de leur dimension traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. Les briques ocre et rouge sont utilisées comme éléments décoratifs pour les linteaux et impostes des fenêtres du rez-de-chaussée ainsi que dans les combles. De même une frise de séparation du niveau de combles est maçonnée en brique et prend un aspect décoratif important notamment avec les frontons des baies du premier étage. La brique est également utilisée pour les chaînages d'angle.

L'ornementation est encore marquée par les éléments de ferronnerie des garde-corps, de la marquise, de la grille de porte et de la clôture, ainsi que les éléments de céramique et les poutrelles métalliques ornées de clous à motif floral des linteaux de baies du premier étage.

Le repérage comme élément de caractère se justifie également du fait qu'il s'agisse d'un bâtiment emblématique du centre-ville, plébiscité par les Orcéens.



**Parcelle : BC 241**

**Adresse : 40, rue de Paris**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- toiture en zinc avec les rebords en tuileplate ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** NC

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation :

Commissariat municipal

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan carré surmonté d'une toiture Mansart couverte de tuiles plates en ardoise.

L'ordonnement suit une trame classique par des alignements réguliers des baies.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière laissés apparents. La pierre de taille est utilisée pour les corniches de séparation des niveaux, les encadrements de baie ainsi que pour les chaînages d'angle.

L'ornementation est peu marquée outre les éléments de maçonnerie avec quelques éléments de ferronnerie sur les garde-corps, la marquise d'entrée et la grille de porte.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par ces éléments ainsi que par le caractère de ce bâtiment faisant partie intégrante du centre-ville et plébiscité par les Orcéens.



**Parcelle : BC 0327**

**Adresse : 44, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** NC

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son volume ainsi que son ornementation.

Le volume et la taille de la construction traduisent les caractéristiques de la maison de ville avec plan réfléchi en rapport avec l'alignement traduisant une architecture très urbaine.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite avec des éléments de ciment enduit en blanc notamment pour les encadrements de fenêtre, créant ainsi une polychromie participant de l'ornementation. Les décors sont également marqué par les modénatures comme le prolongement des encadrements en imposte pour les baies du rez-de-chaussée, la corniche marquant la séparation des niveaux ou encore la frise au dernier étage.

La ferronnerie des garde-corps participent également des décors, et les volets battants contribuent à l'animation de la façade.



**Parcelle : AL 0219**

**Adresse : 62, rue de Paris**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1892

**Matériaux :** - ciment, brique,  
- pierre meulière  
- toiture en zinc

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 200 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant l'esthétique d'une maison de villégiature bourgeoise avec un plan rectangulaire surmontée d'une toiture Mansart recouverte de tuiles plates.

L'ordonnement se développe de manière classique avec des alignements réguliers de baies. Il est à noter que l'alignement a été respecté lors de l'ajout des fenêtres de toits surmontant les travées latérales.

L'esthétique de la maison est avant tout marquée par les jeux de maçonnerie qui confère une certaine polychromie entre le rez-de-chaussée en placage, l'association du ciment et de la meulière au premier étage et l'alternance avec la brique pour les chainages d'angle et les pilastres entourant la travée centrale. L'esthétique de cette maçonnerie se retrouve également sur le mur de clôture qui crée une cohérence d'ensemble.

Outre cette polychromie, l'ornementation est marquée par la ferronnerie des garde-corps et surtout de la marquise, de la grille de porte d'entrée et du portail de clôture.



**Parcelle : AL 0046**

**Adresse : 75, rue de Paris**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 98 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan en L surmontée d'une toiture à pente recouverte de tuiles plates.

Le plan de la maison présente une particularité intéressante avec un angle Nord-Ouest coupé au rez-de-chaussée et premier étage mais pointu en sous-bassement ce qui lui donne l'aspect d'un contrefort.

La maçonnerie est traitée en pierre meulière laissée apparente avec des éléments de ciment et de brique pour les linteaux et allèges des baies ainsi que pour les bandeaux de séparation de niveau en particulier pour le sous-bassement. On retrouve également quelques incrustations de pierre de taille, en particulier dans les angles.

L'ornementation est marquée par ces jeux de modénature de maçonnerie, la ferronnerie des garde-corps ainsi que le parement de pierre meulière en rocaille avec des incrustations de pierre dans les joints.

On a un effet d'ensemble entre la maison et le mur de clôture en meulière qui prolonge son sous-bassement.



**Parcelle : AL 0055**

**Adresse : 89, rue de Paris**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1872

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite à la chaux  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 142 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le repérage comme élément de caractère se justifie par les caractéristiques propres aux maisons de ville voire de bourg rural que présente cet édifice. Le mur de clôture se développent en continuité de la façade et vient encadrer un imposant portail, il s'intègre directement au volume de construction et apporte ainsi une certaine cohérence d'ensemble.

L'ornementation est marquée par la pierre de taille utilisée pour les chaînages d'angle, les corniches et bandeaux marquant la séparation des niveaux ainsi que par les tables en saillies sur la façade principale.



**Parcelle : AZ 0053/ AZ0054**

**Adresse : 30, rue Pierre et Marie Curie**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1936

**Matériaux :** - Maçonnerie enduite de plâtre

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 69 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de cette maison se justifie par le volume de la construction, la variété des formes d'ouverture ainsi que l'ornementation.

La variété des formes des ouvertures traduit un certain rationalisme de l'architecture notamment avec de larges ouvertures en rez-de-chaussée sur les pièces à vivre. Cette variété de forme participe également de l'esthétique de la maison.

L'ornementation est marquée par le placage en faux-normand dans les combles dont le motif se retrouve également dans la trame de la pergola surplombant la baie au rez-de-chaussée. L'implantation de la maison au sein d'une parcelle paysagère participe également de son caractère.



**Parcelle : BH 0051**

**Adresse : 7, rue des Pommiers**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1930

**Matériaux :** - Moellon de meulière et  
maçonnerie enduite au ciment  
- Tuile mécanique

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 122 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la maison se justifie par son volume ainsi que son ornementation.

L'étroitesse du plan de cette maison ainsi que l'absence de baies en façades latérales la rapproche de la typologie des maisons de ville.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente en façade avant et enduite sur les façades latérales.

Les briques rouge et ocre sont employées pour les chaînages d'angle ainsi que pour les encadrements de baies créant ainsi une polychromie participant de l'esthétique de la maison.

La ferronnerie des garde-corps constituent également un élément de décor. L'esthétique générale de la maçonnerie et de la ferronnerie se retrouve également sur le mur de clôture avec le réemploi de la meulière et des briques pour le mur et les poteaux entourant la grille.

L'installation des coffrets de volets roulants dans les encadrements de fenêtre est à regretter car elle a entraîné la disparition des tympans surmontant les baies, sur lesquels on retrouvait un motif de ferronnerie.



**Parcelle : AH 0918**

**Adresse : 6, rue du Pont de pierre**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1900

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile à emboîtement en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 146 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire avec une toiture à deux pans couverte de tuiles mécaniques.

L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture.

La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente avec des insertions d'éclats de pierre dans les joints pour donner un aspect de rocaïlle. La pierre de taille est également utilisée en placage sur la façade avant ainsi que pour l'encadrement des baies.

L'ornementation est marquée par la polychromie de la façade due au placage et qui se poursuit sur la véranda et son sous-bassement.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par la qualité de de la maçonnerie et de l'aspect décoratif qu'elle lui confère.



**Parcelle : BA 0288**

**Adresse : 7, Place de la République**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Immeuble de rapport

**Epoque supposée :** 1800

**Matériaux :** - maçonnerie enduite à la chaux  
- Tuile mécanique

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 383 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de cette maison de ville se justifie par sa volumétrie, son style architectural et son ornementation caractéristiques des maisons de bourg, témoignant ainsi du passé du centre-ville d'Orsay.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite et les jeux d'enduit participent pleinement de l'ornementation. Au premier étage, le traitement lissé de l'enduit marque les encadrements de baies et encadre également des séquences d'enduit en relief créant des effets de bandeaux et marquant les angles.

Les modénatures d'architectures comme les corniches, bandeaux et frises participent également du décor de même que la ferronnerie des garde-corps.



**Parcelle : BE 0327**

**Adresse : 12, avenue des Sablons**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1905

**Matériaux :** - Moellons de pierre  
- tuile à emboîtement teint foncé

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 155 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à quatre pentes couverte de tuiles mécaniques.

L'ordonnancement est relativement classique avec des alignements réguliers de baies.

La maçonnerie est traitée en pierre meulière laissée apparente. La brique rouge est utilisée de manière décorative pour des frises en rez-de-chaussée et dans les combles, un bandeau de séparation avec le sous-bassement, et avec le ciment dans les chaînages d'angle. Le ciment enduit est également employé pour les linteaux des baies.

Outre ces éléments de maçonnerie, l'ornementation se trouve également dans la ferronnerie des garde-corps et dans les formes architecturales comme le perron d'entrée. On note une certaine cohérence avec le mur de clôture traité en pierre meulière et dont les poteaux entourant le portail reprennent l'esthétique de la maison en y associant un bandeau de brique rouge.



**Parcelle : AZ 0186**

**Adresse : 9, avenue Saint-Jean-de-Beauregard**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1939

**Matériaux :** - Moellon de meulière et  
Maçonnerie enduite de chaux  
- Tuile mécanique de couleur brune

**Nom de l'architecte :**

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 90 m<sup>2</sup>

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de la maison se justifie principalement par son ornementation.

Les décors de l'architecture sont marqués par la polychromie due à une maçonnerie de pierre meulière laissée apparente au rez-de-chaussée et enduite à l'étage. Le premier étage présente également un placage en faux-normand. Le ciment est employé pour les linteaux de baies ainsi que le bandeau de séparation avec le sous-bassement, enduit de plan il participe également de la polychromie de la maison. Un autre élément de décor de caractère est le petit balcon de la fenêtre du rez-de-chaussée.



**Parcelle : AK 0345**

**Adresse : 17, avenue Saint-Laurent**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1928

**Matériaux :** - Moellon de pierre  
- tuile plate en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 112 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Pavillon adoptant un plan rectangulaire couvert d'une toiture à deux pentes présentant de nombreux ressauts et couverte de tuiles plates.

L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture. La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente.

L'ornementation de la maison est marquée par la maçonnerie ainsi que par la variété de forme des baies en particulier avec la baie centrale du premier étage. Les boiseries participent également aux décors avec les garde-corps des baies qui font écho aux sous-pentes du toit en débord.

La maison est insérée au sein d'une petite parcelle arborée et cernée par un mur de clôture en pierre meulière surmontée d'une grille en ferronnerie.

Le repérage comme élément de caractère le volume et les formes de construction ainsi que par l'ornementation de cette maison.



**Parcelle : AM 0353**

**Adresse : 93, avenue Saint-Laurent**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1934

**Matériaux de façade :** - moellon de meulière et  
brique ocre et rouge  
- Tuile à emboîtement en terre cuite aspect plat

**Nom de l'architecte :**

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 190 m<sup>2</sup>

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

#### CARACTERISTIQUES

Pavillon individuel présentant un plan en L surmonté d'une toiture à deux pentes recouvertes de tuiles mécaniques.

La maçonnerie est réalisée en brique jaune avec des incrustations de briques rouges créant un jeu décoratif dans le parement en particulier pour les bandeaux d'encadrement des baies du niveau de combles.

La brique rouge est également utilisée pour les bandeaux de séparation des niveaux aux rez-de-chaussée et premier étage.

On trouve également des éléments en ciment enduit sur les linteaux et allège de baies ce qui renforce la polychromie de la construction.

Le sous-bassement en pierre meulière fait écho au mur de clôture qui présente aussi des incrustations de brique rouges sur les poteaux ce qui crée une véritable cohérence d'ensemble.

Un dernier élément décoratif important sont les jardinières en ciment enduit et agrégat de pierres intégrées directement aux allèges de certaines baies.



**Parcelle : BE 0173**

**Adresse : 5, passage des Saules**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Moellon de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 140 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la construction se justifie par son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre meulière laissée apparente. En Façade sur rue, le traitement de l'appareillage en rocaille renforce davantage l'aspect esthétique de cette maçonnerie. La brique rouge est utilisée de manière décorative pour les bandeaux de séparation des niveaux, les chaînages d'anges, les encadrements de fenêtres ainsi que des allèges sur les fenêtres du rez-de-chaussée. Elle est également associée à la brique ocre pour les frises décoratives surmontant les linteaux des fenêtres. Les linteaux sont constitués par des poutrelles métalliques ornées de clous décoratifs à motif floral. La couleur rouge des poutrelles rappelle celle de la brique. La ferronnerie des garde-corps ainsi que les volets battants peints en blanc participent également de l'esthétique de la maison.



**Parcelle : BC 0245**

**Adresse : 3, rue des Sources**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1880

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile plate en ardoise

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 133 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de cette construction se justifie par la forme le volume et l'ornementation de la construction.

La maçonnerie présente un aspect décoratif par les différences d'appareillage entre le sous-bassement, la frise du dernier étage et les niveaux de construction. L'utilisation de la brique rouge en bandeau de séparation des niveaux ainsi que pour les linteaux de baies et la frise renforce cet aspect décoratif de la maçonnerie et crée un effet de polychromie. Les débords de toiture relativement important participent du volume atypique de la construction et de son esthétique.

Un autre élément d'ornementation est la ferronnerie du faîtage et des épis de faîtage.



**Parcelle : BC 0349**

**Adresse : 11, rue des Sources**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1920

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 115 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de cette maison se justifie par ses formes, son volume et son ornementation.

La forme du plan avec la tourelle carrée en avancée sur la façade ainsi que les débords de toiture participe pleinement de l'esthétique de la maison. La maçonnerie est réalisée principalement en pierre meulière laissée apparente. La tourelle est maçonnée en brique ocre. La brique rouge est également employée pour les bandeaux ainsi que les linteaux des baies, elle prend un aspect décoratif. Les linteaux de baies sont complétés par des vousseaux de ciment enduit en blanc reprenant les caractéristiques de la pierre de taille.

L'ensemble de ces éléments de maçonnerie confère une polychromie à la maison qui participe pleinement de son esthétique.

D'autres éléments de décor sont les ferronneries en particulier celles des épis de faîtage.



**Parcelle : BE 0321**

**Adresse : 1, rue de Verdun**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1840

**Matériaux :** - Maçonnerie avec un enduit ciment, brique  
- Tuile à emboîtement couleur brun

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 280 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de villégiature adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture à quatre pentes couverte de tuiles plates.

La variété des formes, tailles et dispositions des baies traduit un certain rationalisme.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite, la brique est utilisée de manière décorative pour les linteaux des baies, les bandeaux de niveaux ainsi qu'une frise en haut de façade sous la toiture.

L'ornementation est principalement marquée par ces éléments de maçonnerie.

Il a une véritable cohérence avec le portail de la clôture qui reprend la totalité de l'esthétique de la maison.

De par son volume et son implantation en promontoire surplombant la gare du guichet, cette maison constitue un réel point de repère dans le paysage orcéen ce qui justifie son repérage comme élément de caractère.



**Parcelle : AD 0455**

**Adresse : 6, ruede Verdun**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1918

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 150 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

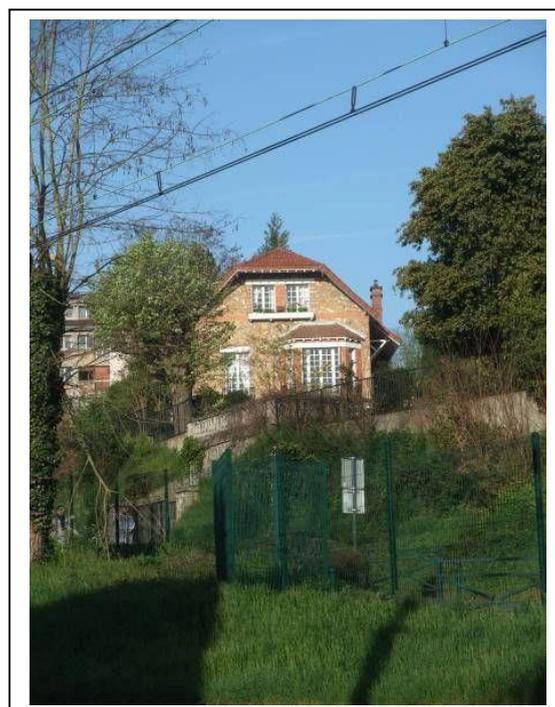
Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Les caractéristiques décoratives de la meulière ainsi que les décors visibles depuis l'espace public, en particulier les traitements en briques et les menuiseries de fenêtres et du bow-window justifient le repérage comme élément de caractère. La situation de l'édifice comme un repère visuel confirme également ce choix.



**Parcelle : BE 0124**

**Adresse : 2, rue de Versailles**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** NC

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 262 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

Commerce

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Cette maison participe de l'identité du quartier du Guichet en particulier en faisant écho à l'immeuble situé au bout de la rue Charles de Gaulle à l'opposé de la gare du Guichet.

Reprenant les mêmes codes de volumétrie et d'architecture simple, on retrouve les mêmes éléments de décor comme à l'exemple des bandeaux en briques ou des chaînages d'angle en brique et pierre de taille.

La devanture commerciale vient masquer le rez-de-chaussée dénaturant ainsi l'aspect de la construction.

L'ensemble de ces éléments justifie de son repérage comme élément de caractère en plus de l'aspect historique de ce bâtiment relié à la gare du Guichet.



**Parcelle : AD 0636**

**Adresse : 7, rue de Versailles**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1902

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 103 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Cette maison évoque à la fois les importantes maisons bourgeoises du quartier des hucheries avec son volume et son grand terrain, et les maisons du quartier du mail par la simplicité de son architecture.

Le traitement contemporain des baies a sans doute quelques peu dénaturé les qualités de cet édifice. L'aspect décoratif réside dans le traitement des linteaux en pierre de taille, l'utilisation de la brique en bandeau de séparation des niveaux et les éléments de ferronnerie. La justification comme élément de caractère tient de ces aspects décoratifs mais également de la cohérence d'ensemble entre la maison et le mur de clôture en pierre meulière et ferronnerie.



**Parcelle : AE 0694**

**Adresse : 8, rue de Versailles**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1921

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 100 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le volume et la forme architecturale rappelle ceux des maisons du quartier du Mail.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par le traitement décoratif des linteaux en parement de brique et de pierre taille ainsi que l'ordonnement de baies.

L'installation de fenêtres en pvc blanc ne comportant pas de petit-bois à certainement dénaturé l'aspect décoratif originelle de la construction.

On retrouve également une certaine cohérence entre la construction en pierre meulière et les poteaux encadrant le portail.



**Parcelle : AE 0693**

**Adresse : 10, rue de Versailles**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1921

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile plate en ardoise

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 149 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Maison de ville adoptant un plan rectangulaire surmonté d'une toiture en L couverte de tuiles plates.

L'implantation des baies et la variété de leurs formes et de leurs dimensions traduisent un certain rationalisme de l'architecture. La maçonnerie des façades est réalisée en moellons de pierre meulière apparente traitée en façade avant en aspect de rocaille avec des éclats de pierre insérés dans les joints. Des éléments maçonnés en béton enduit viennent mettre en valeur les encadrements de baies ainsi que la corniche séparant le premier étage des combles. La brique est utilisée notamment pour les trumeaux des baies du premier étage et du rez-de-chaussée. L'ornementation de la maison est marquée par la maçonnerie en particulier au niveau des linteaux, allèges et impostes des baies dont la polychromie est reprise dans les sous-pentes du toit. La ferronnerie des garde-corps complète cette ornementation ainsi que les cabochons en grès flammé

Bien que cette maison présente une ornementation très riche qui aurait pu participer d'un repérage comme élément remarquable, la présence de menuiserie en PVC remplaçant les baies originelles sans conservation des petits bois, ainsi que l'extension récente réalisée à l'arrière justifient de son identification comme élément de caractère.



**Parcelle : AE 0171**

**Adresse : 26, rue de Versailles**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1934-1936

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 130 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Les formes architecturales de cette maison rappellent celles du quartier du mail. Le repérage comme élément de caractère se justifie par les quelques éléments d'ornementation en façade comme l'utilisation de la brique pour les linteaux et bandeaux, la ferronnerie des garde-corps ou encore la marquise surplombant l'entrée.

On retrouve également un effet d'ensemble avec le mur de clôture traité en pierre meulière en sous-bassement et surmonté d'une clôture en béton.

Il est intéressant de noter que le garage disposait d'un toit terrasse dès l'origine de la construction en vue de l'atterrissage d'un hélicoptère individuel dans le futur.



**Parcelle : AE 0061/ AE 0060**

**Adresse : 56-54, rue de Versailles**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1830

**Matériaux :** Pour le 56 : - Moellon demeulière  
- Tuile mécanique en terre cuite aspect plat  
Pour le 54 : - Maçonnerie enduite à la chaux  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 59 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Cet ensemble est caractéristique des maisons de bourg à Orsay et fait directement écho avec le quartier du fond du Guichet situé à l'arrière de ces bâtiments.

L'architecture présente peu d'aspect décoratif mais on retrouve tout de même quelques éléments comme l'auvent surplombant l'entrée du 56, la ferronnerie ou encore le traitement des baies et de leurs encadrements.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par les caractéristiques de maisons de bourg rural le long d'un axe structurant pour le territoire tant aujourd'hui qu'à l'époque de leur construction.



**Parcelle : AE 0062**

**Adresse : 58, rue de Versailles**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1850

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 110 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

L'arrière du 58 rue de Versailles est pleinement intégré au quartier du Fond du Guichet. L'architecture de cette maison de bourg à l'avant se transforme en partie arrière pour reprendre les caractéristiques des maisons du bourg rural.

Si la construction présente peu de qualité décorative en façade arrière, hors mis l'utilisation de la pierre meulière et du bois, c'est surtout la cohérence avec le quartier du Fond du Guichet qui justifie de son repérage comme élément de caractère.



**Parcelle : AE 0063/ AE 0062**

**Adresse : 60-58, rue de Versailles**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Maison de ville

**Epoque supposée :** 1850

**Matériaux :** Pour le 60 : - Moellon demeulière  
- Tuile mécanique en terre cuite  
Pour le 58 : - Maçonnerie enduit crépis  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 280 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Comme pour les bâtiments des 56 et 54 rue de Versailles, cet ensemble est caractéristique des maisons de bourg à Orsay et fait directement écho avec le quartier du fond du Guichet situé à l'arrière de ces bâtiments.

L'architecture présente peu d'aspect décoratif mais on retrouve tout de même quelques éléments comme le traitement des baies et de leurs encadrements.

Le repérage comme élément de caractère se justifie par les caractéristiques de maisons de bourg rural le long d'un axe structurant pour le territoire tant aujourd'hui qu'à l'époque de leur construction.



**Parcelle : BA 0263**

**Adresse : 2, rue des villas Naudé**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1912

**Matériaux :** - Moellons de meulière  
- Tuile mécanique en terre cuite

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 121 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

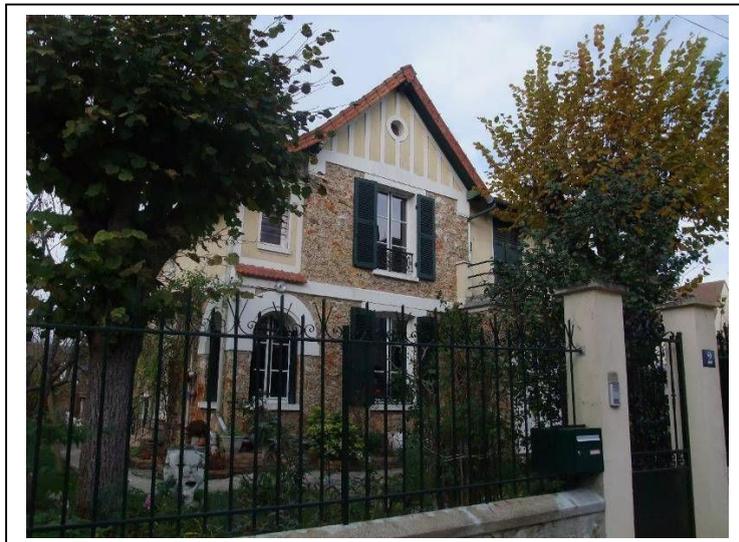
Pavillon individuel présentant un plan carré surmonté d'une toiture à deux pans adoptant un plan en T et couvert de tuiles mécaniques.

L'ordonnement des baies traduit un certain rationalisme de par leur variété de formes et dispositions.

La maçonnerie est réalisée en moellons de pierre meulière laissés apparente au rez-de-chaussée puis en partie au premier étage, puis enduite sur le reste du premier étage et dans les combles. Le ciment est également utilisé pour de nombreux éléments comme les linteaux et allèges de baies, les bandeaux de séparation des niveaux ainsi que les arcades entourant la baie du rez-de-chaussée. Dans les combles on retrouve le placage en faux-normand récurrent à Orsay.

L'esthétique de la maison se traduit surtout par la polychromie due à la juxtaposition des matériaux ciment, enduit, meulière et tuile auxquels s'ajoutent les menuiseries des volets. La ferronnerie des garde-corps constitue également un élément de décor.

L'implantation de la maison au sein d'une parcelle arborée dans le quartier des hucheries et cernée par un mur de clôture en pierre surmontée d'une grille participe également de l'effet d'ensemble qui justifie son repérage.



**Parcelle : BA 0355**

**Adresse : 11, rue des villas Naudé**

**ASPECT DU BATI**

**Typologie du bâti :** Maison de villégiature

**Epoque supposée :** 1902-1910

**Matériaux :** -Moellon de meulière

**GABARIT**

**Nombre de niveaux :** 2

**Surface bâtie (approx.) :** 276 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

**OCCUPATION DU BATI**

Habitation

**CATÉGORIE**

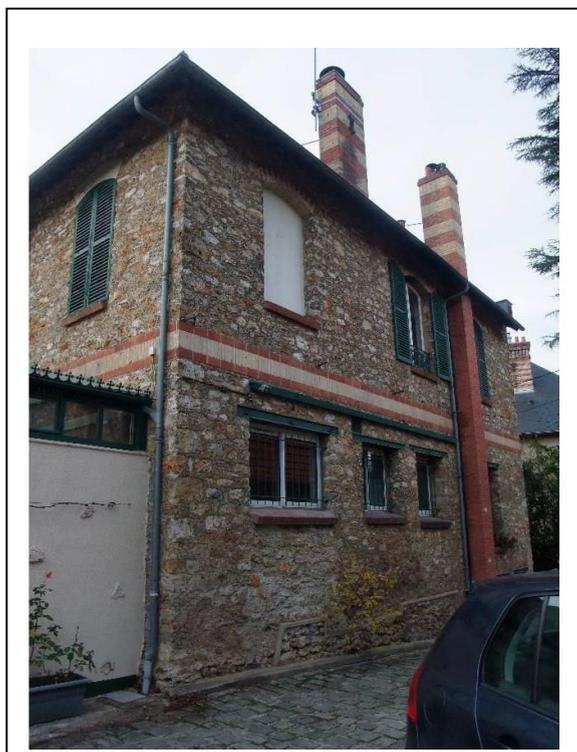
De Caractère

**CARACTERISTIQUES**

Le caractère de la maison se justifie par son volume, la qualité de son ornementation ainsi que son environnement direct au sein du quartier des Hucheries. Malheureusement de trop lourdes modifications ont largement dénaturé la construction d'origine l'empêchant de bénéficier d'une identification patrimoniale plus importante.

L'ornementation de la maison vient principalement de la polychromie formée par les éléments de maçonnerie avec l'utilisation de la pierre meulière laissée apparente, l'utilisation des briques rouge et ocre pour le bandeau marquant la séparation des niveaux, les linteaux des baies du premier étage ainsi que les conduits de cheminées en toiture. Les volets battants, la ferronnerie des garde-corps ainsi que les linteaux en poutrelles métalliques ornées de clous à motif floral au rez-de-chaussée participe également du décor.

La modification des baies au rez-de-chaussée, ainsi que le comblement au premier étage et la réalisation d'une extension en maçonnerie enduite dénaturent lourdement la construction d'origine



**Parcelle : BE 0042**

**Adresse : 2, rue Villebois Mareuil**

### ASPECT DU BATI

**Typologie du bâti :** Pavillon individuel

**Epoque supposée :** 1913

**Matériaux :** - Moellon de meulière  
- Tuile mécanique

### GABARIT

**Nombre de niveaux :** 3

**Surface bâtie (approx.) :** 95 m<sup>2</sup>

**Nom de l'architecte :**

### OCCUPATION DU BATI

Habitation

### CATÉGORIE

De Caractère

### CARACTERISTIQUES

Le caractère de cette maison se justifie par son volume architectural ainsi que son ornementation.

La maçonnerie est réalisée en pierre enduite en blanc au rez-de-chaussée et en pierre meulière laissée apparente au premier étage. Au premier étage des éléments de ciment enduit en blanc sont employés pour les chaînages d'angle ainsi que pour les corbeaux soutenant les poutrelles métalliques des linteaux de baie. Les briques rouge et ocre sont également utilisées comme motif décoratif pour une frise encadrant les fenêtres du premier étage.

La polychromie entre l'enduit blanc et la pierre meulière participe pleinement de l'esthétique de la maison et est reprise dans le mur de clôture par l'insertion de moellons de meulières apparents au sein de l'enduit.



## 7/ LISTE DE PLANTES CONSEILLEES, INDIGENES OU FAVORABLES A LA FAUNE

---

### ➤ Arbres

Alisier blanc (*Sorbus aria*), Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Aubépine épineuse (*Crataegus laevigata*), Bouleau pubescent (*Betula pubescens*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Charme (*Carpinus betulus*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Houx (*Ilex aquifolium*), Merisier (*Prunus avium*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Poirier sauvage (*Pyrus communis*), Pommier (*Pyrus communis*), Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*), Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), Tremble (*Populus tremula*)...

### ➤ Arbustes

Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), Bourdaine (*Frangula alnus*), Buis (*Buxus sempervirens*), Charmille (*Carpinus betulus*), Cormier (*Sorbus domestica*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Cornouiller mâle (*Cornus mas*), Epine-vinette (*Berberis vulgaris*), Eglantier (*Rosa canina*), Fusain (*Evonymus europaeus*), Groseiller à fleurs (*Ribes sanguineum*), Groseiller commun (*Ribes rubrum*), Nerprun purgatif (*Rhamnus catharticus*), Néflier (*Mespilus germanica*), Noisetier (*Corylus avellana*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Viorne obier (*Viburnum opulus*)...

### ➤ Plantes grimpantes

Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*), Clématite des haies (*Clematis vitalba*), Eglantier (*Rosa canina*), Framboisier (*Rubus idaeus*), Houblon (*Humulus lupulus*), Lierre (*Hedera helix*)...

### ➤ Plantes herbacées résistantes au vent, à la sécheresse, et assez rustiques pour supporter la réverbération :

Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*), Orpin blanc (*Sedum album*), Orpin acre (*Sedum acre*), Orpin de Forster (*Sedum forsterianum*), Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*), Orpin réfléchi (*Sedum rupestre*), Sénéçon jacobée (*Jacobaea vulgaris*), Origan (*Origanum vulgare*), Œillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum*), Œillet prolifère (*Petrorhagia prolifera*), Petite pimprenelle (*Poterium sanguisorba*), Thym précoce (*Thymus praecox*), Thym faux-serpolet (*Thymus pulegioides*), Marguerite commune (*Leucanthemum vulgare*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), Fraisier (*Fragaria vesca*), Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*), Brize intermédiaire (*Briza media*), Chardon à petites fleurs (*Carduus tenuiflorus*), Petite centaurée commune (*Centaurium erythraea*), Chicorée amère (*Cichorium intybus*), Carotte sauvage (*daucus carota*), Canche cespiteuse (*Deshampsia cespitosa*), Euphorbe petit-cyprès (*Euphorbia cyparissias*), Fumeterre officinale (*Fumaria officinalis*), Géranium à feuilles molles (*Geranium molle*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Inule conyze (*Inula conyza*), Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), Linaire commune (*Linaria vulgaris*), Vesce des haies (*Vicia sepium*)...

➤ **Plantes couvre-sol adaptées aux milieux ombragés**

Lierre terrestre (*Hedera helix*), Petite pervenche (*Vinca minor*), Grande pervenche (*Vinca major*), Ficaire (*Ranunculus ficaria*), Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), Stellaire holostée (*Stellaria holostea*), Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), Laîche des bois (*Carex sylvatica*), Muguet (*Convallaria majalis*), Aspérule odorante (*Galium odoratum*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*), cyclamen à feuilles de Lierre (*Cyclamen hederifolium*)...

## 8/ LISTE DES ESPECES INTERDITES (EXOTIQUES ENVAHISSANTES)

---

Liste des espèces interdites ou déconseillées :

➤ **Arbres**

- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Févier d'Amérique (*Gleditsia triacanthos*)
- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Erable negundo (*Acer negundo*)
- Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
- Laurier cerise (*Prunus laurocerasus*)

➤ **Arbustes**

- Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)
- Ensemble des Cotonéaster (*Cotoneaster sp.*)
- Cytise (*Laburnum amygdaloides*)
- Buisson ardent (*Pyracantha coccinea*)
- Mahonia faux-houx (*Mahonia aquifolium*)
- Symphorine à fruits blancs (*Symphoricarpos albus*)

➤ **Plantes herbacées**

- Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
- Solidage glabre (*Solidago gigantea*)
- Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Renouée de Sakhaline (*Reynoutria sakhalinensis*)
- Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
- Aster américains (*Aster x-salignus*, *Aster lanceolatus*, *Aster novi-belgii*)
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- Balsamines (*Impatiens glanduliflora*, *Impatiens Balfourii*)
- Ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia* L.)

## **9/ SIOM - NOTICE TECHNIQUE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

---

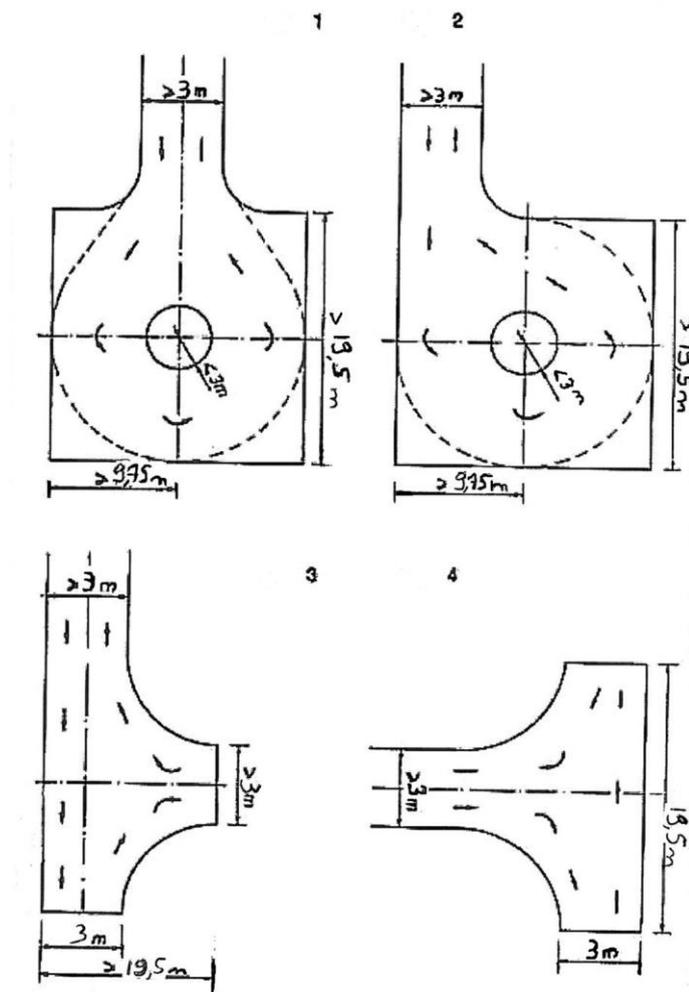
Notice technique sur la collecte et le traitement des  
déchets ménagers et assimilés

*Prescriptions de voirie*

Pour toute opération d'aménagement, le maître d'ouvrage doit prendre en compte les exigences liées aux opérations de collecte et prévoir :

- ❖ Des voies de circulation conçues avec des chaussées lourdes et suffisamment larges pour faciliter le passage de véhicules poids lourds « 26 tonnes ». Il est précisé que les véhicules de collecte doivent pouvoir circuler suivant le code de la route. Pour les chaussées existantes ne répondant pas à ces critères, la création de point de regroupement pour les conteneurs doit être envisagée (en début d'impasse par exemple).
- ❖ Un élagage régulier de tout type de végétation pouvant entraver la circulation, dans le sens de la largeur et de la hauteur.
- ❖ Des zones de demi-tour permettant au véhicule de collecte de ne pas faire de marche arrière. Il est précisé que les marches arrière ne seront effectuées que dans le cadre de manœuvres de retournement.
- ❖ Des emplacements pour les conteneurs réduisant les distances de déplacement et facilitant leur manutention.
- ❖ La conception et l'implantation des équipements urbains (mobilier, ralentisseurs routiers, piquets d'interdiction de stationner en bordure de trottoir...) ne créant pas de risques supplémentaires à ceux liés aux opérations de collecte. Dans le cas d'aménagements de ralentisseurs routiers (« dos d'âne », chicanes...), il est conseillé de faire valider le dispositif par le SIOM afin de s'assurer de la desserte des véhicules de collecte.
- ❖ Des voies peuvent éventuellement être aménagées de manière à permettre l'exclusive circulation aux véhicules lourds. Des bornes d'une hauteur maximale de 17 centimètres ne permettant pas le passage d'un véhicule léger pourront être installées à condition d'être très clairement signalées aux automobilistes (validation indispensable du dispositif de filtrage par la communauté d'agglomération). Ces voies devront répondre aux conditions de circulation énoncées plus haut.
- ❖ Dans les secteurs à urbaniser, les aménagements devront prendre en compte les contraintes suivantes :
  - Les pentes longitudinales des chaussées seront inférieures à 10 %,
  - Les largeurs minimales des voies de circulation seront les suivantes :
    - Voies à double sens : 4,8 mètres entre trottoirs (PL + VL en croisement)
    - Voies à sens unique : 3,2 mètres entre trottoirs (5 mètres si stationnement autorisé)
    - Voies à sens unique comportant des virages : la largeur minimale de la voirie doit tenir compte du gabarit des véhicules de collecte, du stationnement éventuel, et du déport occasionné par le virage en fonction de l'angle de celui-ci et du rayon du virage. Une largeur de voie de 5 mètres est nécessaire à la giration du véhicule de collecte.

Schéma : Les quatre aires de retournement autorisées



#### Prescriptions pour le stationnement des véhicules

Dans le respect de la réglementation en vigueur, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles et des véhicules motorisés à deux, trois ou quatre roues ne doivent en aucun cas gêner les véhicules de ramassage des déchets.

Le stationnement de tout véhicule à proximité des points de collecte ou empêchant l'accès aux conteneurs sera interdit et considéré comme gênant au sens de l'article R417-10 du code de la route. Les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une contravention, voire d'une mise en fourrière aux frais exclusifs des contrevenants.

Aussi, pour toute opération d'aménagement, le maître d'ouvrage doit-il prévoir :

- ❖ Des espaces en parking suffisants, pour que le stationnement des riverains n'empiète pas sur les voies de circulation. La largeur des voies doit rendre possible le passage des bennes de collecte vis-à-vis des véhicules stationnés. D'un autre côté, le stationnement des véhicules ne doit pas gêner la circulation des bennes : une attention particulière doit être apportée pour éviter le stationnement anarchique.

- ❖ Si des stationnements souterrains sont construits par l'opérateur, la chaussée au-dessus doit être suffisamment robuste pour supporter le passage des camions de 26 tonnes.

#### *Voies en impasse*

Les voies en impasse constituent un cas spécifique et doivent répondre aux critères suivants :

- ❖ Les voies automobiles en impasse de plus de 50 m devront se terminer par une aire de retournement libre de stationnement et sur voie publique, de telle sorte que le véhicule de collecte puisse effectuer un demi-tour sans manœuvre spécifique.
- ❖ Un terre-plein central peut être aménagé. Une largeur de voie de 5 mètres est toutefois nécessaire à la giration du véhicule de collecte.
- ❖ Dans le cas où une aire de retournement ne peut pas être aménagée, une aire de manœuvre en « T » devra être prévue selon les dimensions précisées.
- ❖ Si aucune manœuvre n'est possible dans l'impasse, une aire de regroupement ou de présentation des bacs devra être aménagée à l'entrée de l'impasse, sur domaine privé ou sur l'espace public. Dans le cas où l'implantation se fait sur le domaine public, l'accord de la commune devra être obtenu au préalable. Dans ce cas, les bacs seront, en fonction de la configuration, soit :
  - En point de présentation (PP) : bacs individuels, présentés à la collecte par les usagers et remisés sur domaine privé après chaque ramassage (lorsque la distance est inférieure à 100 mètres)
  - En point de regroupement permanent (PRP) : bacs collectifs, installés "à demeure" (lorsque la distance est supérieure à 100 mètres).

#### *Cas des voies privées non ouvertes à la circulation*

La circulation des bennes sur le domaine privé est interdite sauf autorisation expresse du propriétaire et régularisée par la signature d'une convention entre les parties.

#### *Cas des opérations d'urbanisme en cours de réalisation*

Lors d'une opération d'urbanisme en cours de réalisation, plusieurs critères doivent être pris en compte pour maintenir la collecte des déchets :

- ❖ La collecte des déchets ménagers ne sera réalisée que si la voirie permet le passage d'un véhicule de 26 tonnes.
- ❖ Sans voirie adaptée, l'aménageur devra prévoir le regroupement des déchets ménagers en un point collectable à faire valider par l'autorité concédante.
- ❖ Des bacs de regroupement en entrée de voie pourront éventuellement être mis en place pour éliminer les déchets des ménages si la voirie n'est pas praticable par des véhicules 26 tonnes, uniquement si l'aménageur garantit que seuls des déchets ménagers seront présentés.
- ❖ Dès l'arrivée des premiers habitants, il est indispensable de prévoir la mise en place d'une voirie provisoire carrossable par des véhicules lourds. Dans le cas contraire, la collecte des déchets recyclables et des ordures ménagères ne pourra s'effectuer en porte-à-porte et les usagers devront apporter leurs déchets à des points de regroupement positionnés en entrée de voie.

- ❖ La collecte se déroule sur les voies publiques ouvertes à la circulation. La collecte sur des voies privées destinées à être rétrocédées à la fin du projet nécessite une autorisation de passage signée par l'aménageur.
- ❖ Des panneaux d'indication des noms de voie, même temporaires, sont également nécessaires pour livrer les bacs aux premiers arrivants et enregistrer les nouvelles rues à desservir auprès du prestataire de collecte. Les déchets doivent impérativement être présentés en bordure de voie, afin d'occuper un espace public aussi faible que possible.

### Spécificité de l'apport volontaire enterré

#### Informations générales sur l'apport volontaire enterré

Le SIOM dispose de colonnes d'apport volontaires enterrées réparties sur son territoire, destinées à recevoir le verre, les ordures ménagères et les emballages. Ces colonnes sont la propriété du SIOM. Le vidage sur place des colonnes se fait au moyen d'un camion grue dont l'encombrement doit permettre une collecte sur l'ensemble des communes du SIOM.

Un point d'apport enterré est composé :

- ❖ D'un ou plusieurs conteneur(s) enterré(s) de 5 m<sup>3</sup> pour les ordures ménagères
- ❖ D'un ou plusieurs conteneur(s) enterré(s) de 5 m<sup>3</sup> pour les papiers et emballages
- ❖ D'un ou plusieurs conteneur(s) enterré(s) de 4 m<sup>3</sup> pour le verre

#### Prescriptions d'aménagement

##### Conditions de réalisation de l'ouvrage

Le SIOM, assurant la collecte et la maintenance des PAV, ne souhaite pas disposer d'un parc de conteneurs enterrés hétérogène sur son territoire. De ce fait, l'achat et la pose des conteneurs sont assurés par le SIOM. Une participation financière est demandée aux promoteurs/aménageurs pour l'achat et la pose de conteneurs enterrés. Cette participation correspond au coût du conteneur, déduction faite du coût pour un volume équivalent de bacs et des subventions qui ont pu être obtenues.

Pour les implantations dans le cadre d'un réaménagement global du domaine communal, l'aménageur assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil. L'ensemble de l'opération comprend :

- ❖ L'étude des sols du périmètre retenu.
- ❖ La demande et l'obtention des Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux (DICT).
- ❖ Le déblaiement du périmètre retenu, adapté à un conteneur enterré de 2x2 mètres, ainsi que la mise en place d'un fond de fouille.
- ❖ Un dévoiement éventuel des réseaux au sein du périmètre retenu.
- ❖ Le remblaiement et la remise en état de la surface.

##### Critères de dimensionnement

Le nombre de points d'apport volontaire est déterminé par la quantité de logements desservis. Ainsi on pose les critères suivants :

- ❖ Le nombre de logements desservis par point d'apport volontaire est de 58 pour les ordures ménagères, 50 pour les emballages et 200 pour le verre, en considérant une

5

moyenne de 2,3 habitants par logements. Ce ratio doit être respecté sur toute l'opération pour que la répartition des déchets par point de collecte soit équilibrée. Lorsque le nombre de logements dépasse le ratio retenu, un conteneur supplémentaire doit être implanté ou bien deux points d'apport distincts doivent être créés.

#### Accessibilité du point d'apport volontaire pour les usagers

Afin de faciliter l'accessibilité aux usagers, l'implantation d'un point d'apport volontaire doit répondre aux critères suivants :

- ❖ Une distance maximale de 50 mètres entre les logements à desservir et le point d'apport.
- ❖ Un positionnement sur les zones de convergence ou d'attraction du quartier (en bordure d'axes de pénétration, à proximité d'équipements publics...). Il est recommandé de positionner les points d'apport sur les cheminements naturels pressentis des riverains (trajet vers un arrêt de bus ou autre équipement commun, sortie piétonne, cheminement logement vers parking ...).
- ❖ Une situation qui ne doit pas obliger un passage sur la chaussée par les usagers.
- ❖ Des continuités piétonnes garanties. Il est nécessaire de conserver au minimum 1,40 mètre de trottoir au droit des conteneurs.
- ❖ Un accès aux personnes à mobilité réduite garanti. L'implantation d'un point d'apport volontaire doit être compatible avec le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), prévu par l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- ❖ Une implantation rendant possible l'arrêt des voitures à proximité. Une zone de stationnement proche est recommandée.

#### Accessibilité pour le service de collecte

Afin de faciliter le service de collecte, l'implantation d'un point d'apport volontaire doit répondre aux critères suivants :

- ❖ Respecter une distance minimale de 2 mètres et maximale de 3 mètres entre le centre du conteneur et le bord de chaussée. Cette distance est à adapter aux capacités du camion et au poids du silo.
- ❖ Interdiction d'implanter un point d'apport à proximité d'obstacles aériens (lignes électriques, risque d'arc électrique, arbres...) pouvant gêner la manœuvre, soit sur une hauteur de 10 mètres et dans un rayon de 2 à 3 m autour des conteneurs.
- ❖ Interdire le stationnement entre le point d'apport et le lieu de stationnement du camion de collecte.
- ❖ Eviter la présence d'un cheminement piéton entre le point d'apport et le lieu de stationnement du camion de collecte.
- ❖ Protéger le point d'apport du stationnement anarchique, devant et sur les conteneurs (potelets, barrières, bordures hautes...).
- ❖ Minimiser la gêne occasionnée à la circulation, par le camion de collecte (exemple : création d'une zone d'arrêt en demi-chaussée, permettant l'arrêt minute pour la dépose et la collecte, tout en minimisant le stationnement sauvage).

- ❖ Ne pas implanter de point d'apport aux abords d'un virage, d'un rond-point ou d'une intersection ; toujours garantir une visibilité suffisante aux véhicules en transit.
- ❖ Eviter le positionnement d'un point d'apport dans une voie en impasse, même si une placette de retournement y est prévue : l'évolution de la pression de stationnement ne peut garantir la manœuvre de retournement sur le long terme.

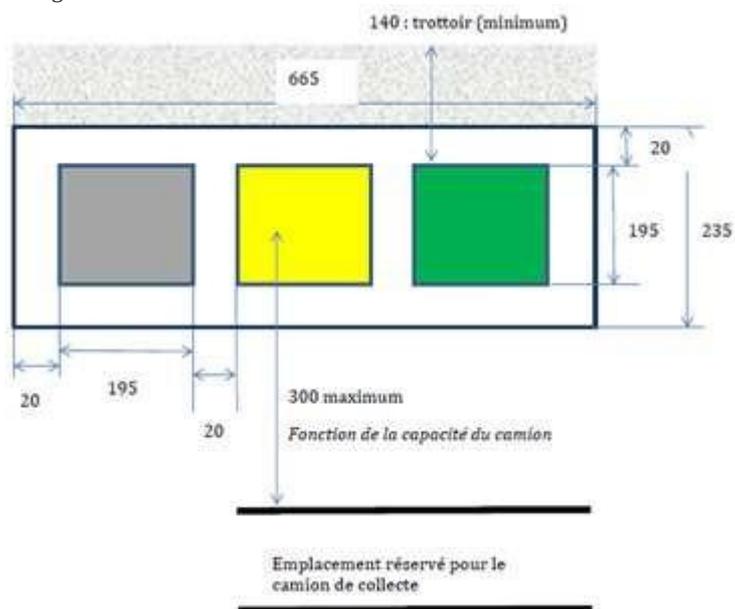
### Contraintes techniques et environnementales

L'implantation d'un point d'apport volontaire doit répondre aux critères techniques et environnementaux suivants :

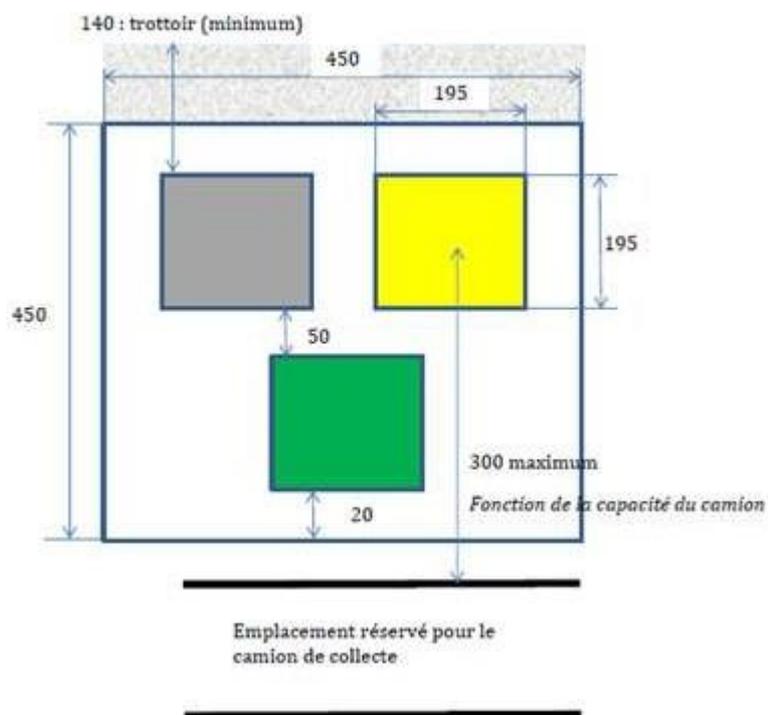
- ❖ Ne pas implanter de point d'apport volontaire sur une pente supérieure à 6%.
- ❖ Pour un positionnement en ligne, un espacement minimum de 20 cm est respecté pour l'évacuation des eaux pluviales du plateau et pour la facilité de mise en place des conteneurs. Les conteneurs doivent être implantés de telle manière qu'ils ne récupèrent en aucun cas des eaux de ruissellement du trottoir.
- ❖ Un dégagement de 20 cm minimum doit être laissé libre en périphérie des conteneurs.
- ❖ L'altimétrie des conteneurs enterrés ne peut pas être :
  - Inférieure à l'altimétrie du trottoir,
  - Supérieure de 2cm à l'altimétrie du trottoir
- ❖ Aucun réseau ne sera accepté entre les conteneurs. Un dévoiement en dehors de l'emprise du point d'apport est réalisé le cas échéant.
- ❖ Il est nécessaire de s'assurer au préalable de l'absence d'eau en sous-sol sur le site d'implantation afin d'éviter une infiltration d'eau dans les cuves. Les points d'apport volontaire ne devront pas être situés en contre bas d'une pente afin d'éviter l'écoulement direct des eaux de pluies dans la cuve.

Schéma : Exemple de disposition des conteneurs

En ligne



En triangle



## Dispositions à retenir pour la construction de logements

### Aménagements nécessaires à la remise des contenants

#### *Cas de l'habitat individuel*

Le bac à ordures doit être remisé sur le domaine privé à un emplacement permettant une sortie aisée du bac le jour de collecte.

Il est recommandé de prévoir des possibilités de stockage en adéquation avec les flux de collectes sélectives.

#### *Stockage des déchets dans les immeubles d'habitation*

Dans le cas des nouveaux projets et des réhabilitations d'immeubles, le stockage des contenants sera impérativement prévu sur le domaine privé, dans des locaux à déchets clos et ventilés, spécifiques à chaque bâtiment (obligation prévue à l'art 111.3 du Code de la Construction et à l'article 77 du règlement sanitaire départemental).

#### *Dimensionnement des locaux de déchets*

Des locaux « déchets » doivent être prévus et dimensionnés pour le remisage des bacs, en fonction du nombre d'habitants, du type de déchet et de la fréquence de collecte. Pour la collecte des ordures ménagères, une production journalière de 8 litres par habitant doit être prise en compte pour le dimensionnement des locaux. Pour les collectes dites « sélectives », puisque résultant du tri des résidents, cette production journalière est de 4 litres.

Le local de stockage des bacs doit permettre d'entreposer et de déplacer ceux-ci de manière aisée. Chaque bac doit être facilement accessible. Les bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif doivent être séparés. Pour calculer la taille du local, on applique un coefficient multiplicateur de deux à la surface totale occupée par les bacs. Selon la configuration du local (notamment local entièrement accessible par l'un de ses côtés), ce coefficient pourra être diminué.

#### *Aménagement des locaux de déchets*

Outre les critères de dimensionnement, les locaux de stockage des bacs devront respecter les dispositions suivantes :

- ❖ Une hauteur minimum sous plafond de 2,20 mètres.
- ❖ Un rapport longueur/largeur compris entre 1 et 2.
- ❖ Être conçus de façon à éviter la proximité et la confusion entre les bacs des ordures ménagères non recyclables et ceux de la collecte sélective. Au sein du local, une zone restera libre pour permettre la manipulation d'un bac roulant sans déplacement des autres.
- ❖ Permettre des entrées-sorties de bacs faciles :
  - Si l'accès au local est en pente, cette dernière doit être de 6 % maximum.
  - La porte d'accès doit être impérativement à double battant avec une largeur d'au moins 1,40 mètres et avec une possibilité de verrouillage ou de déverrouillage de l'intérieur en conformité avec la législation. Par ailleurs, elle doit pouvoir être bloquée en position ouverte par des bloque-portes automatiques.

- ❖ Être facile à entretenir :
  - Le choix du revêtement doit tenir compte du service d'entretien.
  - Le local doit être équipé d'un poste de lavage, d'une évacuation des eaux usées, d'un point d'éclairage d'un minimum de 50 lux et d'une ventilation suffisante.

*NB* : Seuls les déchets assimilables aux ordures ménagères sont collectés par le SIOM. Ceci exclut par conséquent les déchets de chantier, les encombrants et les cartons d'emménagement dont la gestion devra être prévue en relation avec les entrepreneurs, les promoteurs et les syndicats concernés.

#### *Immeubles de bureaux*

Le stockage des contenants sera impérativement prévu sur le domaine privé, dans des locaux à déchets spécifiques. Il permettra un tri des différents flux de déchets assimilés en vue d'une collecte séparative, distinguant les déchets suivants :

- ❖ Papiers et journaux-magazines.
- ❖ Cartons d'emballages.
- ❖ Emballages de collecte sélective.
- ❖ Déchets assimilables aux ordures ménagères.

La taille du local dépend de plusieurs paramètres et notamment :

- ❖ De la présence d'activités annexes potentiellement productrices de déchets (par exemple, une cafétéria).
- ❖ De la mise en place et du respect du tri des papiers / cartons au sein des bureaux.
- ❖ De la superficie du projet, mesurée en m<sup>2</sup>. La production globale de déchets peut être établie en suivant un ratio indicatif de 0,2 litre de déchets produit par m<sup>2</sup> de bureau et par jour.
- ❖ Le dimensionnement du local est ensuite réalisé en fonction de la fréquence de collecte, en suivant la même procédure que pour le dimensionnement des locaux d'immeubles.

*NB* : la prise en compte d'un espace dédié au stockage des papiers de bureau, au niveau de chaque bâtiment, permet de réduire la superficie du local destiné à accueillir les déchets assimilables aux ordures ménagères.

#### *Cellules commerciales*

Le stockage des contenants sera impérativement prévu sur le domaine privé, dans des locaux à déchets spécifiques. Il permettra un tri des différents flux de déchets assimilés en vue d'une collecte séparative, distinguant les déchets suivants :

- ❖ Papiers et journaux-magazines.
- ❖ Cartons d'emballages.
- ❖ Emballages de collecte sélective.
- ❖ Déchets assimilables aux ordures ménagères.

Le dimensionnement du local est fonction du type d'activité, de la superficie de la cellule commerciale ainsi que de la fréquence de collecte. La production globale de déchets peut être établie en suivant les ratios indicatifs suivants :

- ❖ Activité commerciale : production journalière de 1 litre par m<sup>2</sup> de cellule commerciale.
- ❖ Activité de restauration : production journalière de 3 litres par m<sup>2</sup> de cellule commerciale.

Le dimensionnement du local est ensuite réalisé en fonction de la fréquence de collecte, en suivant la même procédure que pour le dimensionnement des locaux d'immeubles. En tout état de cause, toute cellule commerciale doit disposer d'une capacité de stockage utile minimum de 2 m<sup>2</sup> quelle que soit sa surface.

#### *Caractéristiques techniques des points de ramassage*

Chaque point de ramassage doit être facilement accessible aux véhicules de collecte en marche normale, ce qui implique que le véhicule n'effectue aucune marche arrière pour collecter et ressortir d'un lotissement ou d'une voie en impasse. Les points de ramassage doivent être situés à une distance raisonnable de chaque habitation et le roulage des bacs doit être aisé.

Pour garantir l'accessibilité d'un point de ramassage au service de collecte, ce dernier doit respecter les critères suivants :

- ❖ Il doit être à une distance maximale de 10 m de la voirie la plus proche empruntée par le véhicule de collecte.
- ❖ Un abaissement du trottoir doit être aménagé pour permettre facilement la descente et remontée des bacs.
- ❖ La manutention d'un bac doit être possible sans avoir à déplacer les autres bacs.
- ❖ Sa disposition ne doit pas entraver la libre circulation des piétons et des véhicules.
- ❖ En cas de différence de niveau entre le point de ramassage et la voirie, la pente ne doit pas être supérieure à 4%. Si le point de ramassage est un abri extérieur, l'ouverture doit être positionnée côté route et ne doit pas être fermée à clé le jour de la collecte.

#### *Le cas des abris conteneurs ou abris bacs à déchets*

Les abris bacs sont soumis à occupation du domaine public s'ils occupent l'espace public. Ils doivent être éclairés et garantir de bonnes conditions d'accès. Le lieu dans lequel ils se situent doit être clos.

Pour des raisons techniques, le SIOM ne préconise pas ce type d'infrastructure. Le syndicat de collecte ne fournit aucuns abris bacs ou abris conteneurs.

### Cas des nouveaux ensembles urbains desservis en apport volontaire enterré

#### *Conditions, études préliminaires*

Dans le cas de projets de nouveaux ensembles urbains de grande envergure, le SIOM pourra étudier, sur la base d'un dossier technique présenté conjointement par le maître d'ouvrage et la commune, l'opportunité de desservir cette zone par des collectes en apport volontaire enterré. Les déchets concernés sont le verre, les ordures ménagères et les recyclables.

Cette opportunité sera notamment mesurée au regard des critères suivants :

- ❖ Le nombre de logements :
  - Nouveaux ensembles urbains de grande envergure (supérieur à 400 logements).
  - Projets immobiliers importants (supérieur à 80 logements) contigus à des ensembles desservis en apport volontaire.
- ❖ Le positionnement du site par rapport aux circuits de collecte en apport volontaire et aux installations de traitement.
- ❖ La densité urbaine et le type d'habitat construit.
- ❖ La présence de producteurs non ménagers.
- ❖ L'accessibilité des véhicules de collecte.
- ❖ Les formes urbaines et le niveau de contraintes pour la collecte en porte à porte classique.
- ❖ Les possibilités d'intégration des conteneurs sur domaine public.

Un bilan des avantages et inconvénients sera dressé sur les critères suivants :

- ❖ Critères techniques (sécurité, fonctionnalité, incidences sur la propreté du domaine public).
- ❖ Critères économiques (gain de temps de collecte, coût des conteneurs).
- ❖ Critères environnementaux (limitation des nuisances sonores, des temps de collecte).
- ❖ Critères de fonctionnalité pour les usagers (distance à parcourir).

#### *Modalités dans cahiers des charges*

Si les services du SIOM concluent à l'opportunité de mettre en place une collecte en apport volontaire sur le projet concerné, la passation d'une convention interviendra entre le SIOM, la commune et l'aménageur.

La convention prévoit les dispositions suivantes :

- ❖ Mise à disposition du SIOM par la commune concernée des équipements réalisés par voie de convention.
- ❖ Réalisation du génie civil dans le cadre de l'opération d'aménagement par le maître d'ouvrage selon les prescriptions techniques transmises par le SIOM. A l'issue des travaux et après validation de leur conformité par le SIOM, les aménagements sont cédés au SIOM à titre gratuit.
- ❖ Fourniture des conteneurs enterrés par le SIOM.
- ❖ Entretien de surface des plateformes des conteneurs enterrés et enlèvement des dépôts sauvages à la charge de la commune.

Elle sera complétée, lors de la passation de la convention, avec les éléments suivants :

- ❖ Plan de masse de l'opération et implantation des points d'apport volontaire.
- ❖ Fiche technique pour la réalisation des fosses destinées à l'accueil des colonnes enterrées ; prescriptions techniques transmises par le fournisseur de colonnes pour la bonne mise en œuvre des colonnes.

Les modalités de collecte devront apparaître dans le cahier des charges de cession de terrain du lotissement ou de la ZAC.

### *Création d'un local tampon encombrant afin d'éviter les dépôts sauvages sur la voie publique*

Dans les secteurs desservis en apport volontaire, le SIOM demande la création d'un local tampon d'une surface utile de 5 m<sup>2</sup> minimum au sein de chaque bâtiment collectif (supérieur à 10 logements), afin d'éviter le dépôt sauvage de déchets encombrants autour des points d'apport volontaire. Ce local permettra d'accueillir les grands cartons et les objets encombrants avant dépôt en déchèterie.